

LA MAÎTRISE DES RISQUES PROFESSIONNELS UN INVESTISSEMENT DE TOUS



DIRECTION RÉGIONALE
DES RISQUES PROFESSIONNELS

ÉDITORIAL

La Sécurité Sociale est née en 1946 et nous avons fêté son 70^{ème} anniversaire en 2016. Dès son origine, le législateur a confié des missions de service public aux caisses de la Sécurité Sociale. C'est ainsi qu'au niveau régional, la CRAMIF est chargée des missions de prévention des risques professionnels et de tarification des entreprises ; elle contribue aussi au processus de réparation des victimes d'AT et de MP, en appui des Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM).

Sur ces bases, la CRAMIF fédère les différents acteurs qui œuvrent au profit des entreprises, tout particulièrement dans le domaine de la prévention. La politique conduite avec le soutien des partenaires sociaux (collèges employeurs et salariés) s'inscrit dans les orientations négociées par la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) avec l'Etat. Cette politique permet de soutenir la déclinaison régionale du Plan Santé Travail présenté le 8 décembre 2015 par Madame la Ministre en charge du Travail.

2016 est la 3^{ème} année de mise en œuvre du Contrat Pluriannuel de Gestion (CPG) 2014-2017, dont les programmes atteignent une bonne maturité désormais.

Pour la Prévention, les priorités inscrites au CPG ont rendu nécessaire un travail collectif sur l'adaptation du Service aux évolutions des métiers de la Prévention. Les fruits de ce travail apparaissent d'une part dans la meilleure atteinte des objectifs et d'autre part dans une dynamique positive des équipes. À l'horizon 2018, la continuité d'action semble se dessiner, ce qui renforce la pertinence des décisions prises en 2016.

En ce qui concerne la Tarification, des chantiers importants ont été engagés telle la consolidation du Plan de Contrôle Socle de l'Agence Comptable (PSCAC) dont le bien-fondé a été souligné par la Cour des Comptes fin 2016. Les décisions adoptées en décembre 2016 par la Commission nationale des Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (CATMP) annoncent de nouvelles évolutions de la Tarification dont la mise en œuvre s'étalera sur plusieurs années.

Enfin, pour la Réparation, la mutualisation de la gestion des allocations amiante pour les assurés du Grand Est (Alsace-Moselle, Bourgogne-Franche Comté et Nord-Est) s'est parfaitement réalisée, ce qui est de bon augure pour la poursuite des mutualisations impulsées par la CNAMTS. La réflexion engagée nationalement mi-2016 sur le fonctionnement des Comités Régionaux de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (CRRMP) ouvre de nouvelles perspectives quant aux coopérations avec les CPAM et la Direction Régionale du Service Médical (DRSM).

Ce document que vous avez sous les yeux est désormais le vôtre. Prendre le temps de le parcourir et s'y référer régulièrement sera la meilleure reconnaissance que vous pourrez apporter au travail réalisé par les agents de la Caisse.

F. Blanchard

L'Ingénieur Conseil Régional

ÉDITORIAL	3
GLOSSAIRE	6
1. CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉGION	8
1.1. Généralités sur la région	9
1.2. Nombre de sections d'établissements, de salariés et d'accidents du travail en Ile-de-France	13
2. STRUCTURES	15
2.1. Direction régionale des Risques Professionnels	17
2.1.1. SERVICE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	18
2.1.2. SERVICE TARIFICATION DES RISQUES PROFESSIONNELS	20
2.1.3. DÉPARTEMENT RÉPARATION DES RISQUES PROFESSIONNELS	22
2.1.4. SERVICES FONCTIONNELS RATTACHÉS AU DIRECTEUR ADJOINT	22
2.2. Organigrammes budgétaires au 31 décembre 2016	23
2.2.1. DIRPHASS/DRRP	24
2.2.2. SERVICE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	25
2.2.3. SERVICE TARIFICATION DES RISQUES PROFESSIONNELS	26
2.2.4. DÉPARTEMENT RÉPARATION DES RISQUES PROFESSIONNELS	27
3. ACTIVITÉ DU SERVICE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	28
3.1. Plan d'actions du Service	29
3.2. Activité globale	32
3.2.1. ENSEMBLE DE L'ACTIVITÉ	33
3.2.2. ACTIONS AU PROFIT DES ENTREPRISES	33
3.2.3. ACTIONS DIRECTES EN ENTREPRISES	35
3.2.4. FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES AGENTS DU SERVICE	36
3.3. Actions nationales	37
3.3.1. PROGRAMMES NATIONAUX	38
3.3.2. THÉMATIQUES PARTICULIÈRES NATIONALES	40
3.4. Actions régionales	44
3.4.1. PROGRAMMES RÉGIONAUX	45
3.4.2. AUTRES PROGRAMMES RÉGIONAUX	47
3.4.3. THÉMATIQUES PARTICULIÈRES RÉGIONALES	49
3.5. CPOM avec les SiST et la DIRECCTE	52
3.6. Incitations financières	55
3.6.1. INJONCTIONS, COTISATIONS SUPPLÉMENTAIRES ET RISTOURNES	56
3.6.2. CONTRATS DE PRÉVENTION ET AIDES FINANCIÈRES SIMPLIFIÉES	58
3.7. Contribution aux travaux du réseau national	61
3.7.1. PARTICIPATION AUX TRAVAUX MENÉS DANS LE CADRE NATIONAL	62
3.7.2. NORMALISATION	62
3.7.3. GESTION DU RISQUE PROFESSIONNEL (GDR)	62
3.7.4. PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP)	63
3.7.5. AT COMPLEXES	63
3.8. Travaux avec les partenaires sociaux	64
3.8.1. CRAT/MP	65
3.8.2. CTR AVEC COMMISSIONS CTP, CPPT	65
3.9. Partenariat	67
3.9.1. DIRECCTE	68
3.9.2. CENTRES DE CONSULTATIONS DE PATHOLOGIE PROFESSIONNELLE	68
3.9.3. CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	69
3.9.4. OPPBTP	70
3.9.5. RSI	70
3.9.6. ARACT	70
3.9.7. AUTRES PARTENARIATS	71
3.10. Activités des pôles techniques	72
3.10.1. RISQUES PHYSIQUES ET TECHNOLOGIQUES (RPT)	73
3.10.2. RISQUES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES (RCBI)	76
3.10.3. BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS (BTP)	81
3.10.4. RISQUES ORGANISATIONNELS (RO)	81
3.10.5. PATHOLOGIES PROFESSIONNELLES (PP)	82
3.10.6. INGÉNIERIE ET DÉPLOIEMENT DE LA FORMATION À LA PRÉVENTION (IDFP)	83

3.11. FORMATION	84
3.11.1. INGÉNIERIE DE FORMATION À LA PRÉVENTION.....	85
3.11.2. HABILITATION ORGANISMES DE FORMATION ET ENTREPRISES.....	85
3.11.3. FORMATIONS DISPENSÉES.....	87
3.11.4. PARTENARIATS DE FORMATION.....	89
3.12. Information	91
3.12.1. DIFFUSION D'INFORMATIONS.....	92
3.12.2. SITE INTERNET.....	93
3.12.3. MÉDIATHÈQUE.....	93
3.13. Communication	94
3.13.1. SALONS PROFESSIONNELS.....	95
3.13.2. MANIFESTATIONS ET RÉUNIONS DÉBATS.....	95
3.13.3. MANIFESTATIONS INSTITUTIONNELLES.....	95
3.13.4. RÉCOMPENSES.....	95
3.13.5. TROPHÉES CRAMIF.....	96
3.14. Actions Internationales	97
3.14.1. COMITÉ AISS CONSTRUCTION.....	98
3.14.2. AUTRES RELATIONS INTERNATIONALES.....	98
4. ACTIVITÉ DU SERVICE TARIFICATION DES RISQUES PROFESSIONNELS	99
4.1. Fichier employeur	100
4.2. Tarification	100
4.3. Inspection	101
4.4. Gestion des recours gracieux et contentieux	101
4.5. Contrôle interne – Maîtrise des risques	102
4.6. Contribution aux travaux du réseau national	102
4.7. Partenariats	102
4.8. information et communication	103
5. ACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT RÉPARATION-AMIANTE DES RISQUES PROFESSIONNELS	104
5.1. Allocation de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante (ACAATA)	105
5.2. Fautes inexcusables, registre des AT bénins, aide à la reconnaissance des maladies professionnelles, commission pluridisciplinaire pénibilité	106
5.3. Information et communication	107
6. RÉSULTATS DU CPG	109
7. ANNEXE PROJET PRST 3	111

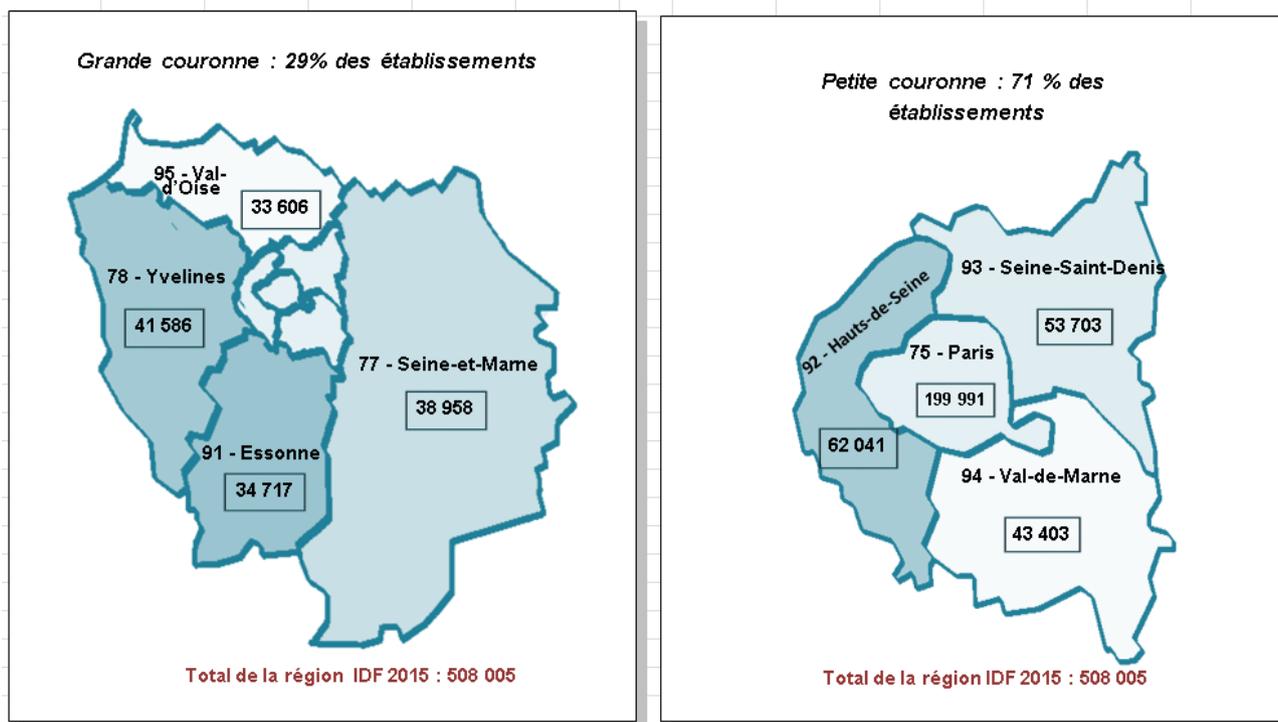
GLOSSAIRE

AFS	Aide Financière Simplifiée
AGAPrev	Applicatif national de Gestion de l'Activité Prévention
AGEFIPH	Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées
AISS	Association Internationale de Sécurité Sociale
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
AP-HP	Assistance Publique – Hôpitaux de Paris
ARACT	Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail
ARS	Agence Régionale de Santé
AT	Accident du Travail
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CA	Conseil d'Administration
CACES®	Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CASSIOPEE	Système de requêtage
CCPP	Centre de Consultation de Pathologie Professionnelle
CGSS	Caisse Générale de Sécurité Sociale
CHS-CT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CMP	Centre de Mesures et contrôles Physiques
CMR	Agents Cancérogènes, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction
CNAMTS	Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
CNAV	Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse
COG	Convention d'Objectif et de Gestion
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPG	Contrat Pluriannuel de Gestion
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CPPT	Commission Paritaire Permanente de Tarification
CPS	Certificat de Premier Secours
CRAMIF	Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France
CrAT/MP	Commission régionale des AT/MP
CRPRP	Comité Régional de Prévention des Risques Professionnels
CRRMP	Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles
CSPS	Coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé
CTN	Comité Technique National
CTP	Commission Temporaire de Prévention
CTR	Comité Technique Régional
DAT	Déclaration d'Accident du Travail
DDPIE	Direction du Développement des Partenariats Internes et Externes
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.
DIRPHASS	Direction du Risque Professionnel, du Handicap et de l'Action Sanitaire et Sociale
DMP	Déclaration de Maladie Professionnelle
DPP	Direction Pilotage et Prospective
DRSM	Direction Régionale du Service Médical
DRRP	Direction Régionale des Risques Professionnels
DSE	Direction des Services Extérieurs
DSN	Déclaration Sociale Nominative
DST	Direction des Services Techniques
EPICEA	Base de données nationales des enquêtes AT mortels

EUROGIP	GIP sur la prévention des AT et MP en Europe
EvRP	Évaluation des Risques Professionnels
FFB	Fédération Française du Bâtiment
FI	Faute inexcusable
GDR	Gestion Du Risque
HAS	Haute Autorité de Santé
ICR	Ingénieur Conseil Régional
IDFP	Ingénierie et Déploiement de la Formation à la Prévention
IF	Indice de Fréquence (Nombre d'AT avec arrêt pour 1000 salariés)
IIMTPIF	Institut Interuniversitaire de Médecine du Travail Paris Île-de-France
IJ	Indemnités Journalières
INCA	Institut National du Cancer
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
LBC	Laboratoire des Bio Contaminants
LTX	Laboratoire de Toxicologie industrielle
METAH	Mutualisation des Équipements de Travail et d'Accès en Hauteur
MOA	Maître d'Ouvrage
MOE	Maître d'Œuvre
MP	Maladie Professionnelle
MSA	Mutualité Sociale Agricole
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
OPPBTP	Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
PAR	Programme d'Actions Régional
PCSAC	Plan de Contrôle Socle de l'Agent Comptable
PDP	Prévention de la Désinsertion Professionnelle
PRAP	Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
PRST	Plan Régional Santé au Travail
RDAT	Registre de Déclarations des Accidents du Travail bénins
RPS	Risques PsychoSociaux
RSI	Régime Social des Indépendants
RTS	Réunion Technique de Service
SCAAP	Service Communication et Appui à l'Amélioration de la Prestation
SCALP	Sécurisation des Circulations, Accès et Livraisons à Pied d'œuvre
SGE-TA/PR	Système national de Gestion des Entreprises – TARification/PRévention
SIP	Système d'Information et Pilotage
SST	Sauvetage Secourisme du Travail
SiST	Service interentreprises de Santé au Travail
TMS	Trouble Musculo-Squelettique
TPE	Très Petite Entreprise
URSSAF	Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et des Allocations Familiales

1. CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉGION

1.1. GENERALITES SUR LA REGION



Territoire (source INSEE)

La région Île-de-France a une superficie de 12 012 km² (soit 2,2 % du territoire français), elle se divise en huit départements et comporte 1 278 communes.

Population (source INSEE)

Au 1er janvier 2016, l'Île-de-France comptait environ 12 143 000 habitants. Depuis le 1er janvier 2006, année de référence de la première diffusion des chiffres des populations légaux selon la nouvelle méthode de recensement, la population francilienne a augmenté d'un peu plus de 554 000 habitants, soit 0,5 % en moyenne chaque année.

La région concentre donc près de 19 % de la population française métropolitaine et 2 % de celle de l'Union européenne,

La population de la région est plus jeune que la moyenne nationale, 55 % de la population francilienne a moins de 40 ans (49 % en province) alors que les 60 ans et plus ne représentent que 19 % (25 % en province).

Économie (source INSEE)

Située au carrefour des échanges européens, l'Île-de-France est la première région économique française et l'une des premières au niveau européen.

Son PIB représente environ 31 % de la richesse nationale et près de 4 % du PIB de l'Union Européenne, devant le Grand Londres et la Lombardie.

Le PIB francilien par habitant est en moyenne 1,6 fois plus élevé que celui de l'ensemble des Français.

La forte tradition industrielle de la région Île-de-France se caractérise par un tissu dense de PME / PMI et un large éventail d'activités. Elle rassemble une forte densité d'entreprises technologiques (grands groupes, PME, start-up), des pôles de compétitivité de réputation internationale et une des plus fortes concentrations scientifiques et technologiques en Europe.

Premier bassin d'emploi européen, sa main-d'œuvre est hautement qualifiée : 35% des cadres français. L'Île-de-France rassemble 23 % des universités françaises, près de 25% des écoles d'ingénieurs (hors universités) et 22 % des écoles de commerce, gestion et comptabilité.

Pour renforcer son attractivité, la région s'est dotée d'infrastructures de premier plan. Le « hub » aérien de Paris est le premier d'Europe : la plupart des grandes métropoles sont accessibles en moins de deux heures de vol.

Avec 70 ports répartis sur 500 km de voies navigables, la région est également la deuxième plate-forme fluviale d'Europe.

Enfin, l'Île-de-France, et plus particulièrement Paris, ville d'art, d'histoire et de culture, restent très attractifs pour les touristes internationaux. Elle est, depuis plusieurs années, la première région touristique mondiale, avec près de 66,3 millions de nuitées en 2015, dont 57,4% concernent les étrangers. En outre, avec plus de 711 000 m² d'espaces d'exposition, Paris se situe au premier rang européen pour le nombre de salons et de visiteurs accueillis et au cinquième, pour le nombre d'exposants sur les salons de dimension internationale (plus de 500 exposants). Le tourisme d'affaires a d'ailleurs représenté 33% des nuitées de l'hôtellerie francilienne en 2015.

Emploi (source INSEE)

Au 1er janvier 2016, l'Île-de-France comptait plus de 6,1 millions d'actifs, dont 5,7 ayant un emploi. 79 % des hommes et 73 % des femmes de 15 à 64 ans sont en activité. Ces taux sont plus élevés dans la région que dans l'ensemble de la France. La différence est particulièrement marquée pour les actifs âgés de 55 à 64 ans, quel que soit le sexe. Seule exception, les hommes de 15 à 24 ans sont moins actifs dans la région. Dans cette tranche d'âge, les jeunes sont en effet plus souvent étudiants en Île-de-France qu'ailleurs.

La région concentre plus de 20 % de la population active nationale. Les principales catégories de cette population active se répartissaient comme suit en 2014 :

Catégories d'Actifs		% / Total d'Actifs	Observations	
Salariés	1	Cadres et professions intellectuelles	26,2	Ingénieurs, Cadres, Professeurs, Médecins, Journalistes, Artistes...
	2	Employés	28,0	Employés administratifs, Employés de banques, Standardistes, Vendeurs, Agents de Service Hospitalier, Ambulanciers...
	3	Ouvriers	14,6	Mécaniciens, Électriciens, Charpentiers, Maçons, Plombiers, Bouchers, Boulangers...
	4	Professions intermédiaires	26,3	Cadres moyens, Contremaîtres, Clergé...
Non-salariés	5	Chefs d'entreprise, Artisans, Commerçants	4,6	
	6	Agriculteurs	0,3	

La forte proportion de cadres et professions intellectuelles en Île-de-France (26,2 % contre 13,7 % en province) est liée à la présence de nombreux sièges sociaux, ainsi que de centres de recherche et d'universités.

Le tableau suivant montre l'évolution par secteur d'activité de l'emploi salarié privé (hors agriculteurs, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs) :

Île-de-France / France	EFFECTIF en %				
	1999	2003	2007	2011	2016
Industrie	16,90	13,80	15,20	14,32	14,23
Construction BTP	22,00	16,30	17,50	18,22	20,31
Tertiaire	30,00	23,40	28,20	30,48	30,65

Budget (source Conseil Régional d'Île-de-France)

En 2016, le budget de la région Île-de-France s'est élevé à 4,978 milliards d'euros

Logements

Source Insee

En 2012, le parc total de la région comptait 5,5 millions de logements, soit 16,6 % du parc métropolitain, dont 81 % de résidences principales.

En 2016, 71 600 logements ont été commencés, soit + 16,8 % par rapport à l'année précédente. Ils représentent 20,12 % de l'ensemble des logements commencés en France

Source Direction Régionale et Interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA)

En 2016, 84 800 nouveaux logements ont été autorisés, soit + 21,9 % par rapport à l'année précédente.

**1.2. NOMBRE DE SECTIONS D'ETABLISSEMENTS,
DE SALARIES ET D'ACCIDENTS DU TRAVAIL
EN ILE-DE-FRANCE**

Répartition par CTN /CTR

CTR	CTN		Nombre de sections d'établissement	Nombre de salariés	Nombre d'AT avec arrêt
1	A	Métallurgie	13 609	250 862	5 156
2	B	Bâtiment Travaux Publics	62 545	307 729	12 974
3	C	Transport, eau, gaz, électricité, livre et communication	77 575	702 154	21 193
4	E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	958	47 481	795
	F	Bois, ameublement, papier et carton, textiles, vêtements, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	6 493	43 892	1 265
5	D	Services, commerces et alimentation	69 186	499 207	21 001
	G	Commerces non alimentaires	129 468	689 084	13 087
6	H	Activités de services I	90 542	1 462 155	9 951
	I	Activités de services II et travail temporaire	57 629	705 811	24 226
Total			508 005	4 708 375	109 648

Chiffres issus des statistiques régionales 2015 – extraction Mai 2016 – présentées aux CTR en Novembre 2016

Répartition par tranche d'effectif

Tranche d'effectif	Nombre de sections d'établissement	Nombre de salariés	Nombre d'AT avec arrêt
1 à 19	409 178	1 385 741	28 708
20 à 49	20 371	620 896	19 531
50 à 199	10 705	996 215	30 428
200 à 299	1 287	311 114	7 277
300 à 1499	1 738	982 255	17 632
1500 et plus	137	412 154	5 636
indéfini ou non précisé	64 589	NC	436
Total	508 005	4 708 375	109 648

Chiffres issus des statistiques régionales 2015 – extraction Mai 2016 – présentées aux CTR en Novembre 2016

2. STRUCTURES

DIRECTION REGIONALE DES RISQUES PROFESSIONNELS au 31/12/2016
François BLANCHARD

PREVENTION
François BLANCHARD

Communication

Direction des Services Extérieurs
Vincent BRIOTET

8 Antennes

Direction des Services Techniques
Francois BLANCHARD

Formation, Information, Prévention
des Pathologies Professionnelles
Risques Physiques, Organisationnels,
Psychosociaux et le BTP

Direction Pilotage et Prospective
Élisabeth MIARD

Système Information Pilotage

Direction du Développement des
Partenariats Internes et Externes
Francis LEMIRE

TARIFICATION
Sabine DE BROCHE

Services Techniques
Service Inspection
SCAAP

REPARATION
Dominique CLOCHON

Allocation Amiante
FI – RDAT
CPAM – CRRMP
Retraite Pénibilité

2.1. DIRECTION REGIONALE DES RISQUES PROFESSIONNELS

Dans le domaine des accidents du travail et des maladies professionnelles, la Direction Régionale des Risques Professionnels (DRRP) de la CRAMIF est composée des trois services Prévention, Tarification et Réparation. Elle est placée sous l'autorité de l'Ingénieur Conseil Régional (ICR) et est intégrée à la Direction du Risque Professionnel, du Handicap et de l'Action Sanitaire et Sociale (DIRPHASS).

2.1.1. SERVICE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le Service prévention des risques professionnels contribue à l'amélioration des conditions de travail et à la baisse de la sinistralité dans les entreprises en déployant une gamme de moyens tels que le conseil, l'assistance technique, le contrôle, les incitations financières, la formation et l'information.

2.1.1.1. Direction du Service Prévention

L'activité communication pour la prévention est rattachée directement à l'Ingénieur Conseil Régional.

Attributions :

- ↪ promouvoir et coordonner en relation avec le département Communication de la CRAMIF, la politique de communication externe du Service,
- ↪ organiser des manifestations et des réunions-débats,
- ↪ planifier la participation du Service aux salons professionnels et en assurer la logistique (stand, conférences...).

2.1.1.2. Direction des Services Extérieurs (DSE)

Elle est chargée de coordonner l'action des 8 antennes départementales, en particulier dans la composante « Agir en entreprise » du processus Prévention.

Attributions :

- ↪ développer sur le terrain la prévention des Risques Professionnels avec pour finalité la réduction du nombre et de la gravité des atteintes à la santé,
- ↪ aider les employeurs à identifier les risques, à mettre en œuvre des moyens de Prévention, à intégrer les principes généraux de Prévention dès la conception d'un poste de travail. Pour cela, mener des actions basées sur le conseil, la formation et le contrôle,
- ↪ utiliser les moyens d'incitation soumis à l'approbation et la décision des partenaires sociaux, les CPPT, les Comités Techniques Régionaux (CTR), la Commission régionale des AT/MP (CrAT/MP) et le Conseil d'Administration (CA) : minorations de taux de cotisation (ristournes), majorations de taux de cotisation (cotisations supplémentaires), subventions et récompenses,
- ↪ octroyer des aides financières dans le cadre des contrats de prévention et des Aides Financières Simplifiées (AFS),

Nota : la DSE participe à l'encadrement des Contrôleurs de Sécurité en agrément, et assure leur accompagnement post agrément.

2.1.1.3. Direction des Services Techniques (DST)

Dans le cadre du processus Prévention, la DST a plus particulièrement en charge les composantes « Contribuer à la capitalisation, la réflexion et l'ingénierie de prévention » et « Agir pour déployer la prévention ».

Pour ce faire, elle coordonne au travers des deux services FIPPP et POPB l'action des 6 pôles de compétence qui lui sont rattachés, ainsi que celle de 2 médecins conseillers médicaux qui interviennent de manière transversale pour l'ensemble de la DRRP.

Chacun des pôles s'est vu attribuer des thèmes ou des domaines de prévention avec des pilotes qui ont en charge les actions correspondantes du plan d'actions de la DRRP :

Risques Physiques, Organisationnels, PsychoSociaux et le BTP (POPB)

Pôle Risques Physiques & Technologiques (RPT)

- ↪ Équipements de travail & Risque Routier,
- ↪ Enregistrement des enquêtes AT mortels dans la base de données nationale EPICEA,

- ↪ Normalisation – Eurogip,
- ↪ Centre de Mesures et contrôles Physiques (CMP).

Pôle Risques Organisationnels (RO)

- ↪ Organisation du travail & Conception des Lieux et Situations de Travail,
- ↪ Risques Psychosociaux,
- ↪ Risques TMS – Ergonomie,
- ↪ Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP),
- ↪ Logistique - Grande Distribution – Magasins de bricolage et d'ameublement.

Pôle Bâtiment & Travaux Publics (BTP)

- ↪ Bâtiment & Travaux Publics,
- ↪ Comité AISS Construction.

Formation, Information, Prévention des Pathologies Professionnelles (FIPPP)

Pôle Ingénierie & Déploiement de la Formation (IDFP)

- ↪ Ingénierie de formation à la prévention,
- ↪ Formations inter et intra entreprises,
- ↪ Habilitation des organismes de formation et des entreprises,
- ↪ Partenariats pour la formation à la prévention.

Pôle Pathologies Professionnelles (PP)

- ↪ Relations administratives avec les Centres de Consultation de Pathologie Professionnelle,
- ↪ Appui technique sur les dossiers de reconnaissance de Maladies Professionnelles (dossiers CPAM et CRRMP) et sur les dossiers présentés en Commission pluridisciplinaire de pénibilité gérés par le Service Réparation.

Pôle Risques Chimiques, Biologiques & Information (RCBI)

- ↪ Prestations de conseil en prévention des risques chimiques et biologiques,
- ↪ Laboratoire de Toxicologie industrielle (LTX),
- ↪ Laboratoire des BioContaminants (LBC),
- ↪ Magasin rassemblant brochures et affiches relatives à la prévention des risques professionnels,
- ↪ Médiathèque : fonds documentaire spécialisé dans les risques professionnels (livres, brochures, DVD, bases de données...),
- ↪ Réponse aux sollicitations externes et internes de recherches et synthèses bibliographiques,
- ↪ Veille technique, juridique et réglementaire.

La DST a aussi en charge l'animation des CTR, la production des statistiques régionales (avec l'appui technique de la DPP), l'organisation du concours santé sécurité « les trophées CRAMIF » et l'encadrement des Ingénieurs conseils en agrément.

2.1.1.4. Direction Développement des Partenariats Internes et Externes (DDPIE)

La DDPIE est chargée du développement et de l'animation de partenariats institutionnels, dans le cadre de la composante « Agir pour déployer la prévention » du processus Prévention.

Attributions :

- ↪ Accompagner la réforme de la médecine du travail par la contractualisation de relation avec les Services interentreprises de Santé au Travail (SiST) et la DIRECCTE à travers les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM),
- ↪ Coordonner les actions régionales de prévention du Plan Régional Santé au Travail (PRST3).
- ↪ Optimiser les relations entre la CRAMIF, la DRSM et les 8 CPAM d'Île-de-France dans le cadre de la Gestion Du Risque professionnel
- ↪ Rechercher des synergies avec les autres acteurs institutionnels : RSI, DIRECCTE, OPPBTP, ARACT, CNAV, ARS Île-de-France,

- ↪ Favoriser le relais des messages de prévention auprès d'acteurs : Syndicats, Fédérations professionnelles, Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) et Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA),
- ↪ Animer certains réseaux d'acteurs en prévention, notamment en lien avec les CPOM

2.1.1.5. Direction Pilotage et Prospective (DPP)

La DPP a plus particulièrement en charge les activités de suivi et de pilotage de la DRRP ainsi que l'exploitation des statistiques régionales et nationales AT/MP. Elle assure également les missions liées à l'amélioration continue et à la maîtrise des risques pour le processus Prévention.

Attributions :

- ↪ apporter des outils d'aide à la décision dans le domaine de la gestion de l'activité et des moyens de la DRRP (contrôle de gestion - comptabilité analytique),
- ↪ élaborer les tableaux de bord du plan d'actions et du CPG AT/MP,
- ↪ réaliser le rapport annuel d'activité de la DRRP et contribuer au rapport d'activité de la CRAMIF,
- ↪ produire des documents de synthèse sur la sinistralité AT/MP et son évolution,
- ↪ répondre aux sollicitations externes et internes d'études statistiques,
- ↪ assurer la maîtrise des risques en déclinant le Plan Maîtrise Socle (PMS) au travers du Plan de Maîtrise Local (PML) du processus Prévention,
- ↪ mettre en œuvre le Système de Management Intégré (SMI) de la branche Assurance Maladie en remplacement de la norme ISO 9001,

L'unité Système d'Information et Prospective (SIP) est rattachée à la DPP depuis février 2015.

Attributions :

- ↪ assurer l'interface entre le Service Prévention et le Service Informatique de la CRAMIF,
- ↪ assurer la maintenance matérielle et gérer le parc micro-informatique,
- ↪ participer à la gestion des sites Intranet/Internet,
- ↪ Assurer l'interface avec le Service Informatique de la CRAMIF pour tous les problèmes de connexion au réseau et aux bases et applications internes et externes (CASSIOPEE, EURELYS, Portail CNAV...)
- ↪ développer des applicatifs pour le compte du Service Prévention ou d'autres secteurs de l'Organisme en liaison avec la Direction des Services Informatiques de la CRAMIF,
- ↪ administrer localement l'Applicatif national de Gestion de l'Activité Prévention (AGAPrev),
- ↪ participer aux instances nationales pour le suivi et la maintenance d'AGAPrev.
- ↪ Gérer les habilitations CNAV (mot de passe SGE, Conventions contrats)

2.1.2. SERVICE TARIFICATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le Service Tarification a pour mission de calculer les taux de cotisation accident du travail et maladie professionnelle (AT/MP) de près de 500 000 établissements en Île-de-France. Ces taux sont établis en fonction de la taille de l'établissement, de son secteur d'activité ainsi que de la fréquence et de la gravité des sinistres de ses salariés.

2.1.2.1. Services Techniques

Attributions :

- ↪ créer et gérer les comptes tarification,
- ↪ gérer les comptes employeurs et traiter notamment les anomalies issues des flux d'intégration des débits et des crédits, les DAT et DMP ainsi que les contestations des employeurs,
- ↪ traiter les affaires contentieuses.

2.1.2.2. Service Inspection

Attributions :

- ↪ effectuer des enquêtes auprès des employeurs (classement de l'activité, taux bureau...),
- ↪ assurer une mission de conseil auprès des entreprises.

2.1.2.3. Service Communication et Appui à l'Amélioration de la Prestation (SCAAP)

Les Intervenants Bureautique, Réseau et Applicatifs (IBRA)

Attributions :

- ↪ Bureautique :
 - ↪ assurer la maintenance matérielle et gérer le parc micro-informatique
- ↪ Réseau :
 - ↪ Assurer les missions de chargé d'affaires auprès du CNPI
 - ↪ Assurer l'interface avec le Service Informatique de la CRAMIF pour tous les problèmes de connexion au réseau et aux bases et applications internes et externes (SRE, ORPHEE, URSSAF, CASSIOPEE, EURELYS, INSEE, Portail CNAV...)
 - ↪ Gérer les habilitations CNAV (mot de passe SGE-TA/PR et SRE)
- ↪ Applicatifs :
 - ↪ Planifier, superviser et contrôler les procédures informatiques tarification
 - ↪ Suivre les évolutions de SGE-TA/PR
 - ↪ Suivre le contrat d'interface avec le Service Informatique de la CRAMIF
 - ↪ Proposer des modes opératoires, élaborer des notes ORG
 - ↪ Exploiter les requêtes nationales CASSIOPÉE, élaborer et exploiter des requêtes régionales CASSIOPÉE
 - ↪ participer à la gestion des sites Intranet/Internet.
 - ↪ participer aux instances nationales pour le suivi et la maintenance de SGE-TA/PR et Cassiopée

Unité Contrôle et Amélioration de la Qualité (UCAQ)

Attributions :

- ↪ suivre et mettre à jour les procédures qualité,
- ↪ gérer l'écoute client (enquêtes de satisfaction, analyse des courriers, services en ligne...),
- ↪ gérer les supports d'enregistrement,
- ↪ rédiger des modes opératoires,
- ↪ assurer le suivi des conventions avec les partenaires internes et externes,
- ↪ assurer le contrôle a posteriori de l'activité des unités techniques,
- ↪ assurer sous délégation de l'Agent Comptable la mise en œuvre du Plan de Contrôle Socle de l'Agent Comptable (PCSAC) pour une période transitoire de septembre 2015 à juin 2016.

Unité Logistique

Attributions :

- ↪ recevoir, identifier, ventiler et transmettre le courrier, les DAT, les liasses par unité,
- ↪ trier, classer et archiver les documents.

Unité Perfectionnement et Communication Professionnelle (UPCP)

Attributions :

- ↪ mettre en œuvre la politique de perfectionnement et suivre le plan de formation,
- ↪ réaliser des actions de communication externe et d'information du personnel,
- ↪ gérer la documentation et suivre la réglementation.

2.1.3. **DEPARTEMENT REPARATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Ce département regroupe au sein d'une même entité, des unités ayant pour objet la réparation des Risques Professionnels et comme client **l'assuré social**.

2.1.3.1. **Groupe Allocation Amiante**

Attributions :

- ↪ instruire les demandes d'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante,
- ↪ assurer le paiement de l'allocation aux bénéficiaires,
- ↪ fournir des informations et des renseignements sur l'allocation aux assurés,
- ↪ gérer les réclamations,
- ↪ prévenir et détecter les fraudes.

2.1.3.2. **Groupe FI – RDAT – CPAM – CRRMP - Pénibilité**

Attributions :

- ↪ transmettre un rapport d'enquête s'il existe, à une victime d'accident du travail, ou ses ayants-droit, dans le cadre de la procédure de reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur,
- ↪ délivrer aux entreprises qui le demandent des registres de déclaration pour les accidents du travail bénins, conformément au Décret 85-1133 du 22 octobre 1985 codifié par les articles D 441-1 à D 441-4 du Code de la Sécurité Sociale.
- ↪ répondre aux demandes des CPAM dans le cadre de la reconnaissance des maladies professionnelles, conformément à l'Article R 441-12 du Code de la Sécurité Sociale,
- ↪ préparer les dossiers soumis au Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (CRRMP), en application de l'Article L 461-1 du Code de la Sécurité Sociale,
- ↪ préparer les dossiers soumis à la Commission pluridisciplinaire pénibilité, en lien avec la Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse (CNAV).

2.1.4. **SERVICES FONCTIONNELS RATTACHES AU DIRECTEUR ADJOINT**

2.1.4.1. **Groupe logistique (LOG)**

Attributions :

- ↪ traiter le courrier (arrivée/départ), gérer le patrimoine et les locaux, gérer les achats de petits matériels et suivre les travaux immobiliers.

2.1.4.2. **Groupe Personnel Formation (GPF)**

Attributions :

- ↪ recruter et gérer le personnel, tant technique qu'administratif, en lien avec la Direction des Ressources Humaines de la CRAMIF,
- ↪ préparer le plan de formation continue des agents et en assurer le suivi,
- ↪ préparer les dossiers de la Commission Régionale des AT/MP et du Conseil d'Administration,
- ↪ assurer le suivi administratif des sessions syndicales de formation à la sécurité.

2.1.4.3. **Contentieux CNITAAT**

Le contentieux CNITAAT est intégré au Département des Affaires Juridiques rattaché à la DIRPHASS.

Attributions :

- ↪ rédiger pour le compte de l'ensemble des caisses régionales les mémoires à produire devant la Cour Nationale de l'Incapacité et de la Tarification de l'Assurance des Accidents du Travail (CNITAAT) à l'occasion des recours des employeurs à l'encontre des taux de cotisation AT/MP,
- ↪ assurer la représentation de toutes les CARSAT devant cette juridiction.

2.2. ORGANIGRAMMES BUDGETAIRES AU 31 DECEMBRE 2016

2.2.2. SERVICE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

FONCTIONS	DPP		DDPIE	SERVICES EXTERIEURS								SERVICES TECHNIQUES								Détaché	TOTAL	TOTAL
	DIRECTION	Système d'Information et Prospective	DIRECTION	ANTENNES								FIPPP	Pôle Risques Chimiques, Biologiques et Information	Pôle Pathologies Professionnelles	Conseillers Médicaux	POPBB	Pôle BTP	Pôle Risques Physiques et Technologiques	Pôle Risques Organisationnels	TOTAL	TOTAL	
INGENIEURS CONSELS ET MEDECINS SPECIALISTES																				0	0	
INGENIEUR CONSEIL REGIONAL	1																			1	3	
INGENIEUR CONSEIL REGIONAL ADJOINT	1																			1	2	
MEDECIN SPECIALISTE RESP. SERVICE IIE	1																			1	26	
INGENIEUR CONSEIL RESPONS. SERVICE	1																			1	16	
INGENIEUR CONSEIL Niveau 10B	1																			1	7	
INGENIEUR CONSEIL Niveau 10A	1																			1	7	
CONTROLEURS DE SECURITE																				30	98	
NIVEAU 8	4	2	4	2	3	3	3	3	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2		
NIVEAU 7	5	9	4	7	6	7	7	6	7	6	3	7	3	7	4	4	2	2	2	2		
CADRES																				3	47	
NIVEAU 9	1																			1	7	
NIVEAU 8	1																			1	9	
NIVEAU 7	2	1																			1	28
NIVEAU 6	1																			1	1	
NIVEAU 5	3	1																			1	1
Technicien Système d'Information IIB	1																			1	36	
NIVEAU 4	2	4	3	2	1	2	3	3	3	3	1	7	1	7	3	3	3	3	3	3		
NIVEAU 3	1	1	1	2	1	2	1	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2		
TOTAL	5	8	5	12	17	14	15	16	17	16	15	14	15	19	3	1	9	2	14	9		
TOTAL	13	13	5	139													86	1	244	244	244	

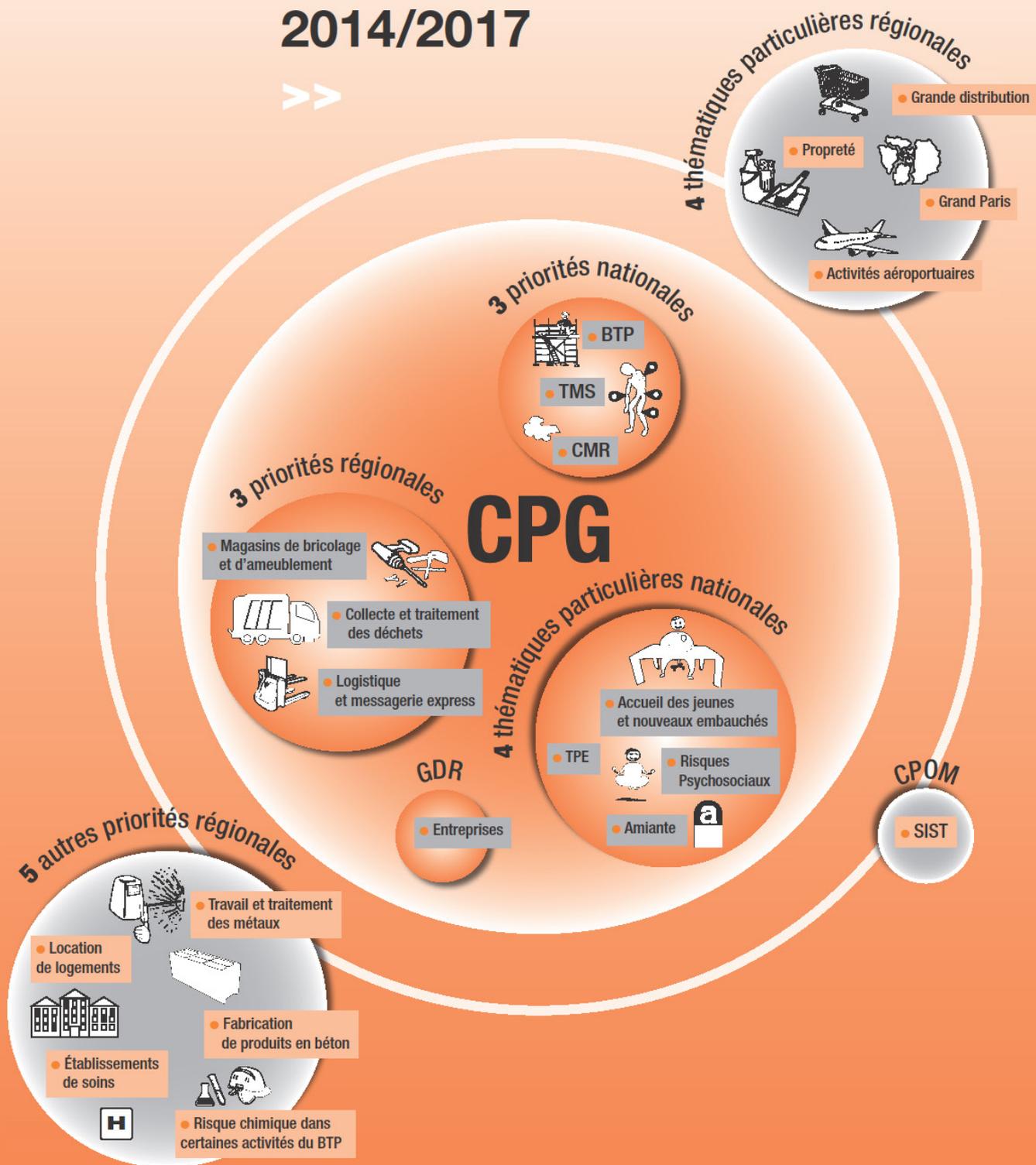
2.2.3. SERVICE TARIFICATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

FONCTIONS	SCE COM ET APPUI A L'AMELIORATION DE LA PRESTATION						SERVICE INSPECTION	SERVICES TECHNIQUES				Détaché Prévention	TOTAL											
	Sous-direction	Responsable	I.B.R.A.	U.C.A.Q.	Unité Logistique	U.P.C.P.	Inspecteurs	STA	Unités Techniques	STB	Unités Techniques													
SOUS-DIRECTEUR	1												1	45										
NIVEAU 8	1												1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
NIVEAU 7	1												1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
NIVEAU 6	1												1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
NIVEAU 5	1												1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Correspondant Syst. Inf. Dév III	1												1	1										
NIVEAU 4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1										
NIVEAU 3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1										
TOTAL	4	2	2	6	6	6	5	5	9	56	8	56	1	160										
TOTAL	4	21						5	65				64	1	160									

3. ACTIVITÉ DU SERVICE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

3.1. PLAN D' ACTIONS DU SERVICE

PLAN D' ACTIONS DU SERVICE PRÉVENTION 2014/2017



Le plan d'actions du Service Prévention couvre la période 2014-2017 ; il est structuré en deux parties : un volet national et un volet régional.

Son volet national s'inscrit dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) pour la Branche Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (AT/MP) signée le 30 décembre 2013 entre la CNAMTS et l'État pour la période 2014-2017. Le Contrat Pluriannuel de Gestion AT/MP (CPG), signé le 22 mai 2014 entre la CNAMTS et la CRAMIF, décline de manière opérationnelle cette COG 2014-2017.

Il comprend 3 programmes nationaux :

- ↗ la prévention des Troubles MusculoSquelettiques (TMS),
- ↗ la prévention des chutes dans le BTP,
- ↗ la prévention des expositions à des agents Cancérogènes, Mutagènes ou Reprotoxiques (CMR),

et 4 thématiques particulières nationales :

- ↗ jeunes et nouveaux embauchés,
- ↗ Très Petites Entreprises (TPE),
- ↗ amiante,
- ↗ Risques PsychoSociaux (RPS).

Le volet régional du plan d'actions propose en complément 8 priorités :

- ↗ logistique et messagerie express,
- ↗ collecte et traitement des déchets,
- ↗ magasins de bricolage et magasins d'ameublement,
- ↗ travail des métaux et traitement de surface,
- ↗ risques chimiques dans certaines activités du BTP,
- ↗ fabrication de produits en béton,
- ↗ location de logements,
- ↗ établissements de soins,

ainsi que 4 thématiques particulières régionales liées notamment au tissu économique de la région :

- ↗ la Grande Distribution,
- ↗ la Propreté,
- ↗ le Grand Paris,
- ↗ les Activités aéroportuaires.

A ces programmes viennent s'ajouter des actions spécifiques en direction des Services interentreprises de Santé au Travail (SiST) ou relatives à la Gestion Du Risque (GDR) professionnel, aux incitations financières et aux actions de formation à la prévention.

L'ensemble de ces programmes et thématiques constituent le plan d'actions du Service Prévention pour la période 2014-2017.

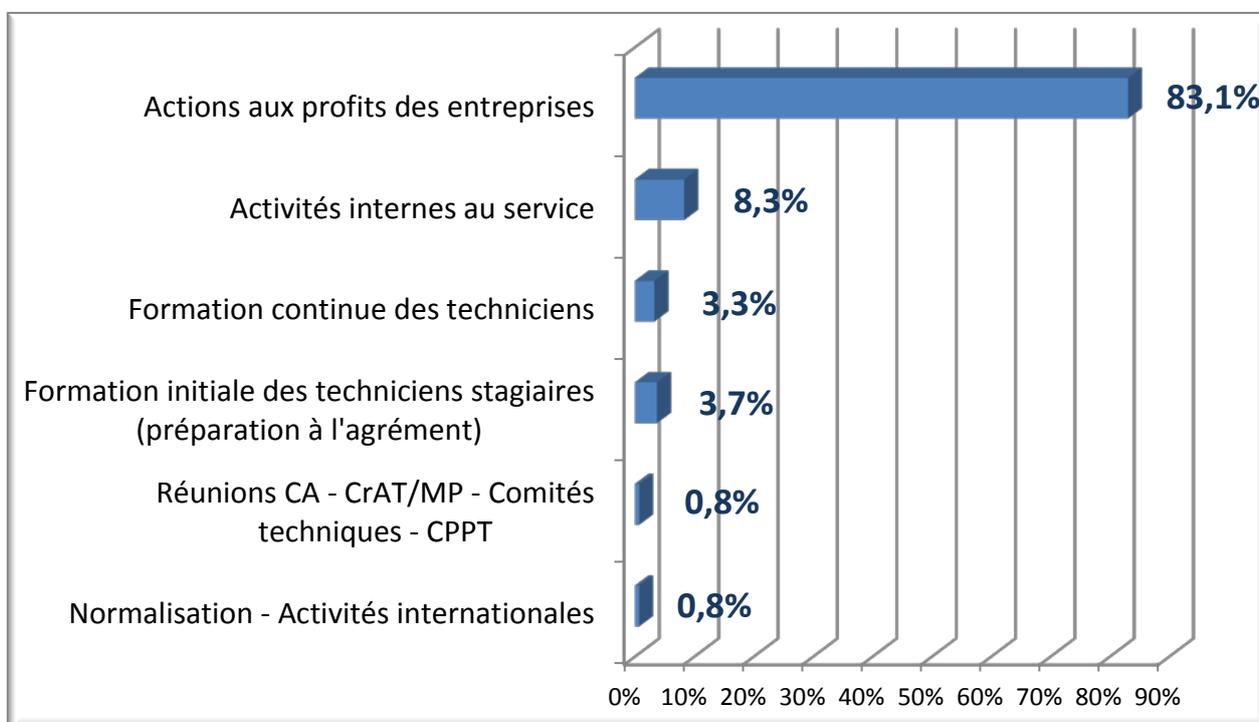
3.2. ACTIVITE GLOBALE

3.2.1. ENSEMBLE DE L'ACTIVITE

Le graphique ci-dessous présente la répartition du temps consacré aux diverses formes d'actions en proportion de l'ensemble de l'activité enregistrée pour le Service Prévention.

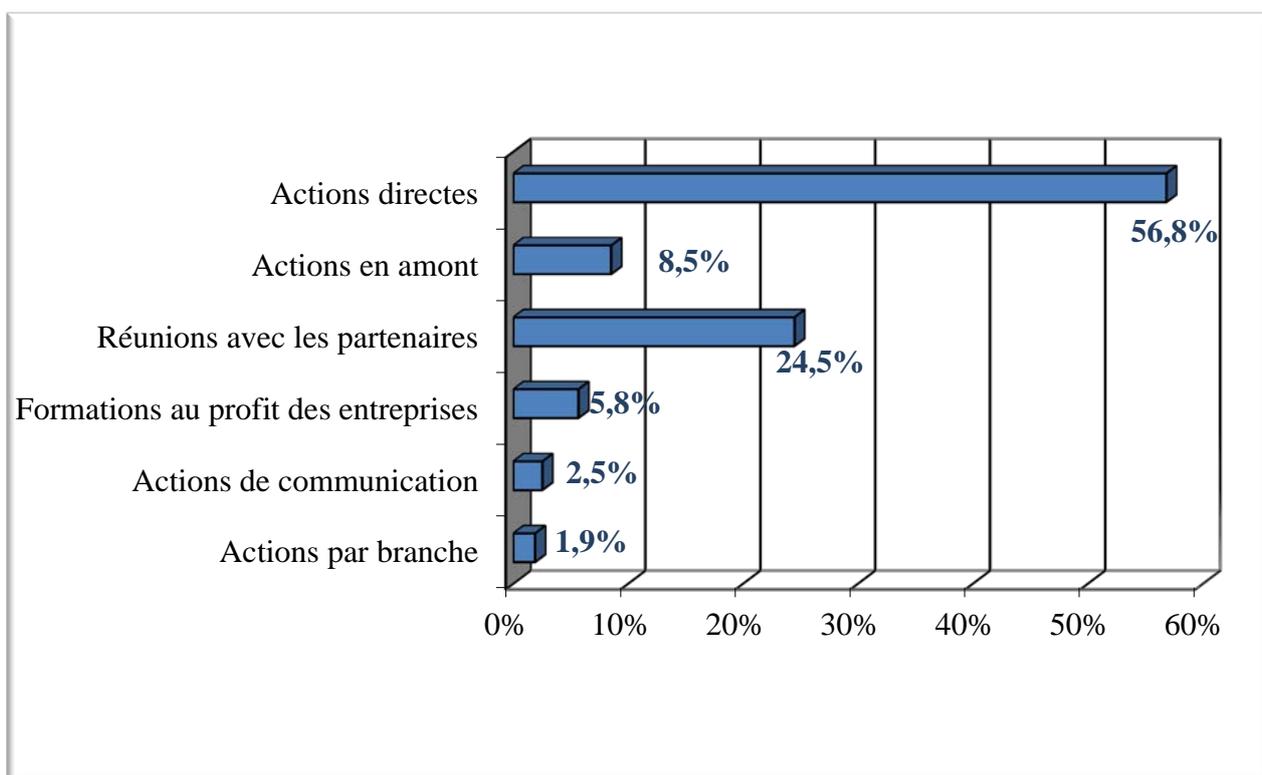
Il concerne l'activité des techniciens (ingénieurs-conseils et contrôleurs de sécurité) et des agents paratechniques (médecins-conseils, ergonomes, formateurs, psychologue du travail).

En 2016, l'activité du Service Prévention a représenté 29 453 jours dont la répartition en pourcentage se retrouve ci-dessous :



3.2.2. ACTIONS AU PROFIT DES ENTREPRISES

Les actions au profit des entreprises (répartition des 83,1 %) se décomposent de la manière suivante :



Thèmes nationaux

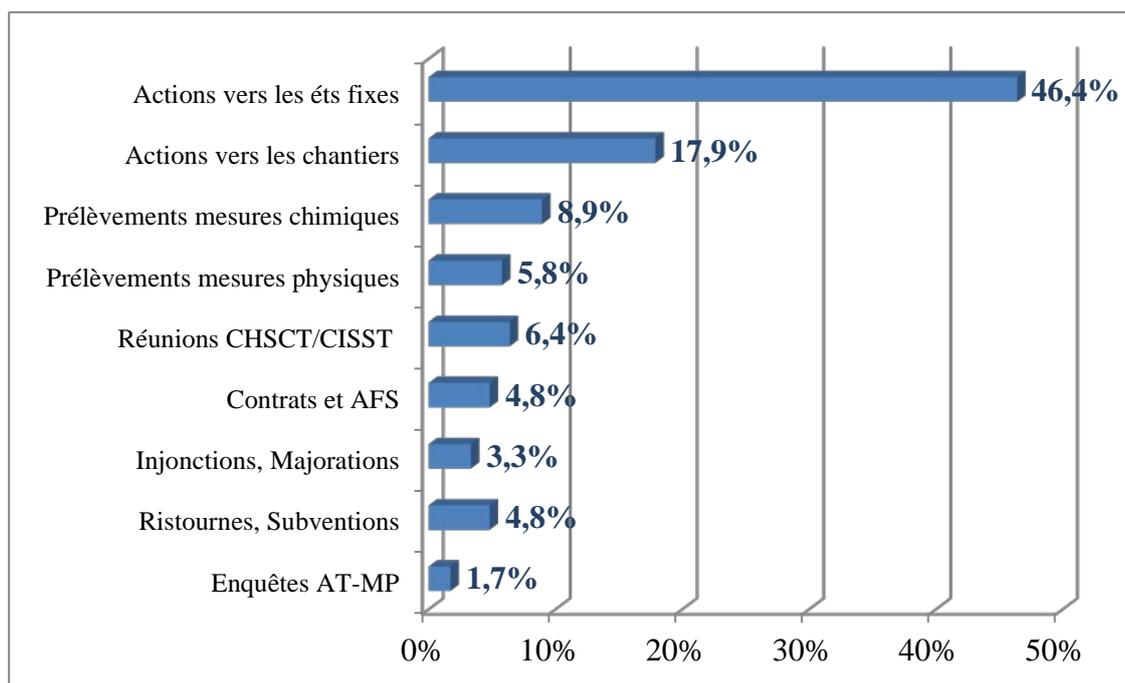
Thème	Nombre d'actions	Nombre de jours
TMS Pros	4137	1975
Chutes dans le BTP	3292	1102
CMR	3197	1515
Gestion du risque (GDR) entreprises	38	25
Jeunes et nouveaux embauchés	228	120
Action vers les TPE	376	261
Amiante	1148	552
Risques psychosociaux	727	413
Partenariat avec les SiST (CPOM)	380	262
Total	13 536	6 232

Thèmes régionaux

Thème	Nombre d'actions	Nombre de jours
Logistique et messagerie express	424	222
Magasins de bricolage et d'ameublement	575	353
Collecte et traitement des déchets	702	399
Travail des métaux et traitement de surface	480	271
Risque chimique BTP	1059	473
Fabrication de produits en béton	190	120
Location de logements	180	98
Établissements de soins	961	439
Grande distribution	756	364
Propreté	358	152
Activités aéroportuaires	490	262
Grand Paris	337	215
Total	6 512	3 368

3.2.3. ACTIONS DIRECTES EN ENTREPRISES

Les actions directes en entreprises (répartition des 56,8 %) se décomposent de la manière suivante :



Répartition des actions directes en entreprises par CTN

CTR	CTN	Proportion d'ÉTABLISSEMENTS visités dans chaque CTN	Proportion de SALARIES de ces établissements / effectif de chaque CTN	Proportion des AT survenus dans ces établissements / nombre d'AT de chaque CTN
1	A	5.93%	48.50%	34.64%
2	B	3.29%	20.76%	25.27%
3	C	1.42%	24.14%	46.73%
4	E	14.54%	48.33%	56.27%
	F	7.28%	31.56%	41.43%
5	D	1.77%	22.69%	35.17%
	G	0.86%	16.73%	31.65%
6	H	1.06%	17.64%	25.89%
	I	1.84%	20.74%	31.14%
Totaux en %		1.81%	21.97%	34.29%
Totaux en nombre		9 001	1 013 919	35 911

3.2.4. FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES AGENTS DU SERVICE

Formation continue suivie par les agents

	INRS	Département formation	Autres organismes	Total
Personnel administratif	1	238	76	315
Contrôleurs de sécurité	339	67	88	494
Ingénieurs conseils	162	88	46	297
Soit pour l'ensemble du personnel	502	393	210	1 106

Chiffres exprimés en nombre de journées stagiaires

Formation initiale des ingénieurs conseils et contrôleurs stagiaires en agrément dispensés par l'INRS et l'EN3S.

Embauches 2015

4 contrôleurs de sécurité en novembre 2015, soit 7 semaines x 4 = 140 jours en 2016.

Embauches 2016

3 contrôleurs de sécurité et 2 ingénieurs-conseils en septembre 2016, soit 4 semaines x 5 = 100 jours en 2016.

Réunions Techniques de Service (RTS)

Des journées d'information (RTS) à destination des techniciens du Service Prévention ont été organisées :

- ↳ 3 dans le domaine du BTP,
- ↳ 3 dans le domaine Industries et Services

Ces RTS sont l'occasion de faire le point sur l'avancement des différents programmes d'action, d'informer les agents des problématiques techniques complexes, et de porter à leur connaissance des accidents du travail graves pour éviter leur répétition.

3.3. ACTIONS NATIONALES

3.3.1. PROGRAMMES NATIONAUX

Les programmes nationaux sont au nombre de trois : TMS Pros, P3C3 dans le BTP et CMR.

Le programme prioritaire de prévention « TMS Pros »

L'objectif du programme prioritaire national « TMS Pros » est de contribuer à faire baisser la sinistralité due aux TMS et aux AT liés aux manutentions manuelles d'un panel national d'environ 8000 établissements, représentant 35% du nombre de TMS reconnus et un tiers des IJ TMS indemnisées sur la période 2010-2012.

Le programme vise à faire progresser les entreprises ciblées grâce à une démarche proposée par l'INRS et structurée en 4 étapes :

- ↪ Mobiliser : s'accorder pour agir ensemble, ce qui nécessite un engagement de la direction
- ↪ Investiguer : connaître le risque, analyser les situations, identifier les facteurs de risque
- ↪ Maîtriser : transformer les situations de travail
- ↪ Évaluer : s'assurer de l'efficacité des actions.

Conformément au cadrage régional de la CRAMIF établi en décembre 2013, le Service Prévention a privilégié une action directe pour mobiliser les 870 établissements ciblés en Île-de-France. C'est ainsi qu'en 2014 et 2015, plus de 80% de ces établissements ont bénéficié d'une ou plusieurs interventions d'un Ingénieur Conseil ou d'un Contrôleur de Sécurité. Ces interventions ont été soutenues par des courriers et des relances téléphoniques.

La stratégie proposée pour 2016 et 2017 vise à renforcer d'une part l'action auprès des sièges sociaux et à hiérarchiser d'autre part l'action des techniciens du service vers les établissements.

À partir des différents niveaux de maturité des établissements (évaluée par l'expérience des préventeurs), les demandes ont été adaptées à la capacité de progresser des établissements (en termes de formation, nombre de postes analysés, ..).

L'approche collective concerne près de 50% des établissements de l'ensemble du panel francilien, en particulier pour les secteurs de la Grande Distribution (151 établissements du panel), des Établissements de soins (98 établissements du panel), du BTP (98 établissements du panel) et de la Propreté (70 établissements du panel).

À ce titre, des actions de sensibilisation et d'accompagnement ont été réalisées au niveau des sièges d'entreprises multi-établissements ainsi que vers les secteurs d'activité qui concentrent une part importante des établissements du panel ou qui représentent une logique sectorielle (par exemple, manifestation TMS à destination des bailleurs sociaux). Plusieurs sessions de formation destinée aux dirigeants des entreprises ciblées et aux personnes ressource ont été organisées.

Le Programme Prioritaire de Prévention contre les Chutes dans le secteur de la Construction « P3C3 »

Le programme prioritaire de prévention « P3C3 » a pour objectif de réduire la sinistralité liée aux chutes dans le secteur de la construction :

- ↪ en incitant les Maîtres d'Ouvrage (MOA), les Maîtres d'Œuvre (MOE) et les Coordonnateurs en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) à prendre en compte et à développer la prévention des risques dans les opérations de construction dès la conception des projets et notamment dans les pièces de marchés de travaux,
- ↪ en développant les compétences des différents acteurs (MOA, MOE, CSPS),
- ↪ en agissant sur une cible d'entreprises de secteurs à forte sinistralité (classées dans les activités de couverture, charpente, menuiserie de bâtiment, travaux d'isolation, gros-œuvre et d'effectif national compris entre 20 et 49 salariés).

La CRAMIF agit sur ces deux cibles :

- ↪ les maîtres d'ouvrage et les monteurs d'opérations,
- ↪ les entreprises.

En 2016, la CRAMIF a incité les MOA à intégrer de façon effective des mesures de prévention des chutes, y compris par l'organisation des chantiers. L'action consiste donc à obtenir l'intégration de prestations spécifiques intégrant ces prescriptions dans les marchés de travaux et à en contrôler la mise en œuvre sur les chantiers concernés. En 2016, 99 chantiers ont été suivis par le service et ont intégré des prestations spécifiques. Cette action continue en 2017.

En 2016, la CRAMIF a agi directement auprès des entreprises ciblées pour faire progresser leur niveau de prévention des risques de chute, grâce à une évaluation de leur niveau de prévention et un accompagnement personnalisé.

L'évaluation du niveau de prévention des entreprises ciblées pour le risque de chute sur la durée du programme P3C3 est réalisée grâce à une grille de diagnostic au siège des entreprises. Au cours de l'année 2016, 117 entreprises ciblées ont été visitées et ont fait l'objet de préconisations afin de faire évoluer leur niveau de prévention du risque chute. Cette action se poursuivra en 2017.

Afin de démultiplier le P3C3, la CRAMIF a signé, le 30 décembre 2014, une convention de partenariat avec l'OPPBTP. Un club Coordonnateurs SPS a notamment été créé pour générer une dynamique concernant la prévention des risques en amont des chantiers des BTP. Ce club s'est réuni 3 fois en 2016 et compte désormais une cinquantaine de membres. Il permet de relayer les actions du P3C3 auprès des MOA.

Le programme prioritaire de Prévention « CMR »

La prévention des risques CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques) est une priorité du CPG, portée par un programme national de prévention.

Sur les quatre agents CMR identifiés comme prioritaire par la CNAMTS, la CRAMIF en a retenu trois :

- ↪ le perchloroéthylène dans les pressings,
- ↪ les fumées de diesel dans les centres de contrôle technique,
- ↪ les fumées de soudage en chaudronnerie.

Les pressings

L'objectif de prévention est d'accélérer le remplacement du nettoyage au perchloroéthylène (solvant cancérogène le plus fréquemment utilisé dans l'activité de nettoyage à sec) par des machines et des produits d'aquanettoyage dans les pressings.

Un Ingénieur Conseil du Service Prévention de la CRAMIF participe au groupe national chargé de l'élaboration et du suivi de cette action.

Suite au recensement des machines « perchloroéthylène » effectué en 2014, les actions menées en 2015 et en 2016 ont permis d'accompagner la substitution du « perchloroéthylène » dans plus de 350 pressings franciliens. Dans 46% des cas, ce solvant a été remplacé par l'aquanettoyage uniquement.

L'accompagnement se traduit par :

- ↪ des actions de conseil portées par les agents de secteur du Service auprès des gérants des établissements ciblés : plus de 100 établissements ont fait l'objet d'une visite en 2016, d'un contact, de mesures chimiques de l'exposition des salariés...
- ↪ des réunions d'information regroupant des gérants, des fabricants, des fournisseurs, des formateurs,
- ↪ la promotion de l'AFS Aquabonus (par message électronique, par contact téléphonique ou direct avec certains établissements) : pour 2016, trente dossiers d'aides financières ont été réalisés.

Les actions se poursuivront en 2017, l'objectif national étant de remplacer le nettoyage au « perchloroéthylène » par l'aquanettoyage dans plus de 70 % des pressings concernés avant la fin du CPG.

Les centres de contrôle technique

Les émissions de moteur diesel, émises durant le contrôle technique des véhicules légers et des poids lourds, sont cancérogènes.

Pour limiter au plus bas possible l'exposition des salariés des centres de contrôle technique à ces fumées d'échappement, il convient de les capter à la source et/ou d'isoler les salariés dans une zone dont l'air n'est pas pollué, en complétant ces mesures de prévention par une ventilation générale des locaux.

En 2016, la CRAMIF a continué de participer à l'ingénierie de prévention dans le domaine en lien avec les syndicats professionnels du secteur. Les agents de service sont intervenus dans plus d'une centaine de centres de contrôle technique pour déployer les actions de prévention (diffusion de documents d'information sur ce risque, préconisation des mesures de prévention,...). Suite à ces visites et à l'action du service, 84 centres de contrôles techniques ont atteint au moins le seuil de prévention au niveau des fumées d'échappement fixé avec la profession.

En 2017, il est prévu de continuer les actions pour aider les entreprises ciblées à compléter les mesures de prévention en place, afin de soustraire les salariés au risque. L'expérience acquise sera mise à profit pour faire évoluer si nécessaire les cahiers des charges des équipements de ventilation dans le domaine. Elle permettra aussi d'accompagner la création d'un document de savoir-faire pour la profession.

Les fumées de soudage

Le soudage à l'arc est un procédé de fabrication largement utilisé dans les activités de constructions métalliques. Il expose les salariés à des particules submicroniques et des gaz contenus dans les fumées dont les effets sur la santé sont délétères. C'est pourquoi les fumées de soudage à l'arc sont classées 2B « possiblement cancérigènes pour l'homme » par le Centre International de Recherche sur le Cancer.

L'action programmée sur la période 2014-2017 s'inscrit dans la continuité des actions effectuées par le passé. Il s'agit d'agir en prévention auprès d'une cible d'établissements en accompagnant la mise en place de solutions de prévention adaptées et efficaces au travers de la méthodologie suivante :

- ↪ Supprimer les émissions (par changement de procédé),
- ↪ Réduire les émissions,
- ↪ Capturer les émissions à la source,
- ↪ Ventiler les locaux,
- ↪ Équiper les salariés de protection individuelle.

Les interventions en entreprises ont pour but de conseiller celles-ci dans la réalisation de mesures de prévention adaptées, aidées financièrement si nécessaire, afin qu'au moins 60 % des entreprises ciblées aient atteint le socle minimum de prévention caractérisé par :

- ↪ Soit la mise en place de captage localisé efficace, avec rejet de l'air vicié à l'extérieur, dont la vérification aéraulique aura été réalisée,
- ↪ Soit la mise en place de ventilation mécanique générale associée au port d'équipement de protection individuel (masque à ventilation assistée ou adduction d'air).

Entre 2014 et 2015, 171 établissements ont fait l'objet d'un état des lieux et 134 établissements mettant en œuvre au moins un procédé de soudage de façon significative ont été inclus dans ce programme.

En 2016, 43 établissements de la cible ont atteint ou dépassé le socle minimum de prévention.

3.3.2. THEMATIQUES PARTICULIERES NATIONALES

Les thématiques particulières nationales sont au nombre de quatre : les jeunes et nouveaux embauchés, les TPE, l'Amiante et les RPS.

Jeunes et nouveaux embauchés

La thématique particulière nationale « Jeunes et nouveaux embauchés » vise à déployer des actions permettant d'apporter des compétences en Santé et Sécurité au Travail (S&ST) aux jeunes dans le cadre de la formation initiale et d'améliorer l'accueil des nouveaux embauchés en entreprise.

Le premier volet de cette thématique est orienté vers les établissements de l'enseignement professionnel et vers les établissements de l'enseignement supérieur afin d'intégrer la Santé et Sécurité au Travail à la formation initiale des étudiants.

L'action vers les établissements de l'enseignement supérieur a été lancée fin 2015 par l'envoi d'un courrier adressé aux écoles d'ingénieurs afin d'exposer son contexte, ses objectifs, et d'annoncer les futures rencontres. C'est ainsi qu'en 2016, 45 écoles d'ingénieurs ont été visitées sur 52 dénombrées en Île-de-France et 19 écoles de management ont été visitées sur 29, soit 64 sur un total de 81. Ces rencontres ont permis d'établir un état des lieux de l'enseignement en S&ST dans les écoles d'ingénieurs et de management d'Île-de-France afin de définir un plan d'action pour les années suivantes.

Le second volet de cette thématique est l'accueil des nouveaux, à qui des éléments de Santé et Sécurité au Travail devront être transmis par un tuteur dûment formé au travers des outils « Synergie ». Par « nouveau » est entendu aussi bien un nouvel embauché qu'un jeune dans le cadre de son parcours de formation professionnelle.

En 2016, une formation « tuteurs santé et sécurité au travail » a été réalisée dans le secteur de la logistique. Des démarches ont été entreprises vers des partenaires potentiels afin de promouvoir cette action.

Très petites entreprise (TPE)

Ce plan d'actions national a pour vocation d'expérimenter de nouveaux modes d'intervention à destination des très petites entreprises.

Un Comité de Pilotage national, comprenant des membres de la CNAMTS, de l'INRS et des Caisses Régionales dont la CRAMIF, assure la construction, la mise en œuvre et l'évaluation de la démarche. Il s'appuie sur 4 groupes de travail « métier ». Dans un premier temps, ces structures ont eu pour missions d'élaborer la stratégie, les outils d'ingénierie et les plans d'actions puis, dans un second temps, elles suivent et évaluent les résultats pour les domaines d'activité retenus. Ces secteurs professionnels sont les suivants :

- ↪ réparation automobile,
- ↪ maçons,
- ↪ transport routier de marchandises,
- ↪ restauration traditionnelle.

Dans le cadre de son CPG, la CRAMIF a fait le choix d'opter pour un niveau 2 d'engagement pour la réparation automobile et pour un niveau 1 en ce qui concerne les autres secteurs. Le niveau 2 implique une contribution aux réflexions et à l'ingénierie du groupe de travail « métier », la mise en œuvre des actions de niveau 2 et le suivi et l'évaluation de la démarche au plan national. Bien qu'officiellement engagée dans une démarche de niveau 1 pour les 3 autres secteurs, la CRAMIF participe aux 3 groupes « métier » et peut être amenée à initier des actions de niveau 2 de manière volontaire.

Le travail centré initialement sur l'ingénierie de prévention se poursuit aujourd'hui sur le déploiement des outils et l'animation du réseau de « partenaires ».

Ainsi en 2016 Le Service Prévention a mené les actions suivantes :

Réparation automobile

Le Service a participé notamment à des réunions collectives de chefs d'entreprise de garages automobiles co-organisées avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, ou avec les Services de Santé au Travail et la DIRECCTE dans le cadre du volet risque chimique des CPOM, ainsi qu'aux réunions du groupe national avec la CNAMTS et l'INRS

Il a accompagné les fédérations professionnelles FNAA et CNPA dans leurs actions in situ avec les Chargés de Missions tant techniquement que sur la fourniture des supports, et a assuré la promotion de l'AFS nationale Garage + ainsi que des outils développés en appui du programme de prévention, en particulier les fiches de postes, OIRA garages, la brochure ED 6198 « Garage automobile et Poids lourds » et la « Mallette Gants ».

Maçons

Le courrier d'informations avec la brochure présentant la démarche TPE et l'aide financière Bâtir + adossée au programme a été envoyé aux 700 constructeurs de maisons et aux 1800 entreprises individuelles de maçonnerie ayant de 3 à 20 salariés. Afin d'assurer la promotion de l'AFS Bâtir +, des plaquettes de communication ont été transmises aux partenaires Les Constructeurs et Aménageurs de la FFB, L'Institut de Recherche et d'Innovation en Santé et en Sécurité au Travail (IRISST) et la Chambre syndicale des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB).

Des partenariats ont été initiés avec les revendeurs de matériaux et les loueurs de matériels.

Transport routier de marchandises

En collaboration avec la CARSAT Centre Val de Loire, le Service a réalisé la formation (2 jours) des consultants référencés par les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) des régions Ile-de-France et Centre Val de Loire, afin de faciliter la prise en compte de la prévention dans leurs interventions.

Le Service s'est impliqué dans l'animation du réseau Partenaires en participant à des conférences co-organisées avec les partenaires à destination des entreprises, des réunions avec les fédérations professionnelles, l'association pour le développement de la formation professionnelle dans le transport Logistique et l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA). Trois courriers de sensibilisation ont été envoyés aux entreprises ayant eu 1 ou plusieurs accidents du travail sur un trimestre. De plus dans le cadre l'action nationale, la CRAMIF a participé à l'élaboration de l'AFS nationale Transport +.

Restauration

Le partenariat initié entre le CRAMIF et les CCI a permis d'accompagner les professionnels dans le processus d'évaluation du risque professionnel et de formalisation d'un plan d'action en s'appuyant notamment sur les conseillers tourisme des CCI formés par le Service. Il a aussi permis le déploiement de l'outil OIRA-Restauration et la promotion de l'AFS Stop essuyage.

Le service a participé avec la CNAMTS à la rédaction de la Recommandation R 493 « *Café, hôtel, restaurant et autres activités : socle de prévention en restauration* ». Le travail réalisé avec l'INRS a permis l'élaboration de l'outil de conception des lieux de travail MAVImplant sur le thème de la restauration.

Amiante

La CRAMIF, de par son action auprès des ministères et syndicats nationaux, a développé de nombreux contacts et actions depuis plus de 20 ans sur la thématique Amiante vers les maîtres d'ouvrage et les entreprises, notamment :

- ✚ en direction des donneurs d'ordre, comme les bailleurs sociaux et les collectivités territoriales, afin qu'ils donnent aux entreprises en contact avec des matériaux contenant de l'amiante (MCA) les moyens de travailler en sécurité, en accord avec la réglementation,
- ✚ vers les entreprises afin de les aider dans les choix techniques à mettre en œuvre pour réduire les expositions au niveau le plus bas possible lors des travaux de retrait ou d'encapsulage des MCA et des travaux d'entretien et de maintenance,
- ✚ en participant à la certification des entreprises traitant l'amiante en place et des organismes de formation de leur personnel.

En 2016, la CRAMIF est intervenue :

- ✚ dans des groupes techniques des ministères du Travail, de la Santé et interministériels sur des thèmes tels que métrologie laboratoires, déchets issus de la démolition, formation des Maîtres d'Ouvrage et Donneurs d'ordre, simplification des procédures administratives pour les entreprises....
- ✚ auprès des bailleurs sociaux sur les plans national et régional, notamment pour tester des procédés novateurs (poches de gel, recouvrement de sol) et participer à des journées techniques organisées par l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) et par l'Association pour la Formation du Personnel des Organismes de Logements Sociaux (AFOLS) ; une convention a été signée avec l'AORIF, délégation régionale de l'USH, concernant le développement de modes opératoires de maintenance et travaux en sous-section 4,
- ✚ auprès des établissements sanitaires et médico sociaux en réalisant notamment avec l'ARS des formations relatives aux travaux en présence de MCA,
- ✚ pour les entreprises, via des conventions signées avec la Fédération des services Energie et Environnement (FEDENE) et la Fédération Nationale des Sociétés d'Assainissement (FNSEA) mais aussi via des actions en collaboration avec d'autres fédérations professionnelles telles que la Fédération Nationale des Activités de Dépollution et de l'Environnement (FNADE) et la Fédération des Entreprises de Propreté (FEP),
- ✚ auprès des canaliseurs et industries routières,
- ✚ dans le cadre de la campagne « CARTO » d'évaluation du risque amiante en partenariat avec la DGT et l'OPPBTP,
- ✚ dans la cadre du Plan Régional Santé Environnement (PRSE 2016-2020) concernant la gestion des déchets amiantés,
- ✚ pour la rédaction de la brochure INRS ED 6262 (ex ED 809) « *Exposition à l'amiante dans les travaux d'entretien et de maintenance* » et la relecture des brochures relatives aux prélèvements,
- ✚ dans les comités de certification de qualification des entreprises et des organismes de formation «Amiante »,
- ✚ sur près de 100 chantiers en Ile-de-France.

Risques Psychosociaux

En 2016, le Service Prévention a complété et mis à jour les informations relatives à l'offre régionale RPS. Ces travaux s'inscrivent dans la continuité d'un questionnaire national de la CNAMTS en 2015 et de la synthèse réalisée en 2014 présentant les services proposés, les missions ou les actions menées en matière de RPS par un large éventail d'organismes ou catégories d'organismes, au plan régional ou national.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les relations entre la CRAMIF et les organismes, on peut noter :

DIRECCTE et SiST

Le lecteur pourra se reporter au chapitre 3.5 sur les CPOM

ARACT Île-de-France

Le lecteur pourra se reporter au chapitre 3.9.7 sur les relations partenariales avec l'ARACT.

Consultants RPS

Les échanges se sont poursuivis en 2016 avec les consultants RPS.

Cellule d'Appui à la Prévention des RPS (CAPRPS)

Portée par l'Union des Mutuelles d'Ile-de-France, la CAPRPS bénéficie du soutien de la CRAMIF et de la DIRECCTE Ile-de-France, dans le cadre de conventions. Le dispositif de la CAPRPS vise la prise en charge des risques psychosociaux au travail et intervient à deux niveaux : accueil et soutien des personnes en situation de souffrance au travail, aide aux collectifs de salariés et aux représentants du personnel.

Une réunion d'information et d'échanges sur l'activité et l'étude 2015 de la CAPRPS, a été organisée le 31/03/16 entre la Cellule d'appui et le Pôle Risques Organisationnels du Service.

3.4. ACTIONS REGIONALES

3.4.1. PROGRAMMES REGIONAUX

Les programmes régionaux inscrits au CPG sont au nombre de trois : logistique et messagerie express, collecte et traitement des déchets, magasins de bricolage et magasins d'ameublement.

Logistique et Messagerie express

Logistique

Avec 22 millions de mètres carrés, l'Île-de-France est la première région française par l'étendue de son parc logistique. La plupart des sièges sociaux des grandes entreprises logistiques y sont implantés, ainsi que les quatre fédérations professionnelles représentant le secteur. Cette activité est particulièrement accidentogène (IF > 80), les manutentions manuelles étant à l'origine de 50% des AT, 75 % des cas d'invalidité et de la totalité des MP.

Le programme vise donc à inciter les établissements réalisant la préparation de commandes manuellement à mettre en œuvre un référentiel de prévention afin de baisser l'exposition des salariés aux situations de travail les plus dangereuses. Ce référentiel de prévention comporte 22 situations dangereuses à prendre en compte dont 7 liées aux manutentions manuelles et reconnues comme prioritaires :

1. *Prélèvement manuel des colis en double et triple niveaux de picking*
2. *Filmage manuel des palettes préparées*
3. *Prélèvement manuel des colis au-delà de 1m 80 sur les palettes mères*
4. *Pose des colis au-delà de 1m 80 sur les palettes filles*
5. *Prise de colis en position basse sur palette en stock d'environ 1 m*
6. *Pose de colis en position basse sur transpalette*
7. *Manutention manuelle des palettes bois en début de préparation de commandes.*

Les autres thèmes du référentiel portent notamment sur les risques liés aux déplacements des chariots de manutention, à la dégradation des sols, à l'utilisation des quais, à l'endommagement des palettiers, et à l'organisation du travail.

L'évaluation de la démarche montre la mise en œuvre de mesures de prévention dans la majorité des établissements visités et la baisse de l'exposition des salariés aux 7 situations dangereuses.

Les actions ont été poursuivies avec les sièges sociaux de nombreux groupes logistiques. Onze d'entre eux ont signé un engagement de diminution de l'exposition de leurs salariés aux principales situations dangereuses. La démarche couvre à présent 247 établissements pour un effectif de 38 000 salariés en France.

Messagerie express

Sur la base des statistiques de l'année 2011, la CNAMTS a attiré l'attention de la CRAMIF sur le fait que les entreprises franciliennes de ce secteur présentaient une sur-sinistralité par rapport au reste du territoire national (IF de 110).

Les effectifs sont composés majoritairement de manutentionnaires et, dans une plus faible mesure, de chauffeurs-livreurs.

Dans le prolongement des visites visant à identifier les principales situations dangereuses et à définir les mesures de prévention correspondantes, l'année 2016 a été consacrée à formaliser ces travaux dans un référentiel de prévention particulièrement adapté aux hubs.

Le Service Prévention prévoit maintenant d'axer les visites sur la promotion de ce référentiel de prévention.

Collecte et traitement des déchets

L'objectif majeur de ce programme est d'inciter plus fortement les entreprises en charge de la collecte et du traitement des déchets ainsi que leurs principaux donneurs d'ordre à :

- ↳ mettre en œuvre les recommandations de la R 437 sur la collecte des déchets ménagers,
- ↳ diminuer les risques professionnels et améliorer les conditions de travail dans les centres de tri.

Pour atteindre ces objectifs, l'action de la CRAMIF se structure en 4 volets :

- ↳ **des interventions auprès des entreprises de collectes des déchets ainsi qu'auprès de leurs donneurs d'ordre** avec l'objectif de lister et de faire diminuer le nombre de « points noirs » à l'origine d'accidents du travail (marche-arrière, collecte bilatérale, collecte sur voie étroite...) ainsi que le nombre de collectes non conteneurisées génératrices de troubles musculo squelettiques.

- ↪ **des visites en centre de tri** pour identifier les situations à risque et inciter les entreprises à mettre en œuvre des actions correctrices.
- ↪ **des travaux de recherche et d'ingénierie** visant à acquérir de nouvelles connaissances sur les risques spécifiques à cette filière et à concevoir des outils pour faciliter la mise en œuvre de mesures de prévention adaptées.
- ↪ **des actions de communication** auprès des principaux acteurs concernés par la collecte des déchets.

Réalisations 2016 :

- ↪ **entreprises de collectes des déchets et leurs donneurs d'ordre :**
 - 15 collectivités et 20 prestataires de collectes rencontrés,
 - 17 collectivités ont identifié les « points noirs » ainsi que leurs flux de collecte non conteneurisés sur leur territoire,
 - 4851 points noirs identifiés et 772 flux de collecte non conteneurisés identifiés,
 - 301 points noirs supprimés dont 139 concernent des abandons de marche-arrière.
 - Suppression de 55 flux de collecte non conteneurisés
- ↪ **visites en centre de tri :**
 - 33 interventions dans 23 centres de tri,
- ↪ **travaux de recherche et d'ingénierie :**
 - 4 suivis de collecte pour évaluer l'exposition aux agents biologiques pathogènes,
 - Signature d'une convention d'étude avec un constructeur de bennes à ordures et un prestataire de collecte sur les risques biologiques,
 - publication d'un livret sur les risques biologiques pendant les activités de collecte à destination des équipes d'encadrement des entreprises de collecte,
 - mise à jour d'EVALUAC, un outil interactif pour évaluer ses pratiques au regard de la R 437,
 - Publication de la synthèse du colloque du 29/09/2015 « Collecte des déchets ménagers - Prévention des risques, clé de la performance ».
- ↪ **actions de communication :**
 - Envoi de la synthèse du colloque à l'ensemble des participants,
 - Mailing auprès des collectivités de Seine-et-Marne afin de mieux connaître leurs pratiques au regard des dispositions de la R 437,
 - Diffusion des outils à l'ensemble du réseau prévention.

Magasins de bricolage et magasins d'ameublement

Ce programme régional de prévention cible les magasins de bricolage de plus de 400 m² (code risque 524PB) et les magasins d'ameublement (code risque 524HB) ce qui représente 2500 points de vente et environ 24 000 salariés en Île-de-France. Ces 2 secteurs d'activité présentent les indices de fréquence des accidents du travail parmi les plus élevés du CTN G avec notamment une sinistralité régionale atypique pour le secteur du Bricolage.

Le programme vise à réduire l'exposition des salariés aux risques liés aux manutentions et aux chutes et à poursuivre le déploiement des actions de prévention visant à réduire l'exposition aux poussières de bois.

En 2016, l'action du service prévention a été caractérisée par des interventions auprès des établissements ciblés pour accompagner la mise en œuvre de mesures de prévention. Certains établissements ont également bénéficié d'une assistance dans les projets de conception ou de modification. 109 établissements du secteur du bricolage et 63 établissements du secteur de l'ameublement ont bénéficié de l'intervention du Service. Plus de 60% des établissements ciblés ont été visités au moins une fois par an au cours des 3 dernières années.

Le Centre de Mesures Physiques et le Laboratoire de Toxicologie ont également réalisé des interventions dans les ateliers de découpe de bois des magasins de bricolage. Ces interventions se poursuivront en 2017 dans le cadre de la caractérisation des installations et des phases exposant aux poussières de bois en lien avec l'activité.

La mobilisation des enseignes ciblées sur les différentes thématiques a contribué à la mise en place de mesures de prévention intégrant les préconisations du Service. Une amélioration des situations de travail sur la base du référentiel de prévention a pu être constatée dans au moins 10% des établissements ciblés. Cela concerne notamment les risques liés à la manutention manuelle lors de la mise en rayon ou les risques de chutes liées au travail en hauteur dans la surface de vente.

Une action de formation intra-entreprise a été réalisée par le service formation de la CRAMIF dans une enseigne du bricolage et une enseigne de l'ameublement. Une action de partenariat a été engagée avec une enseigne de l'ameublement dans le cadre de la mise en place d'une démarche de prévention. Une matinée d'informations sur les « poussières de bois dans les ateliers de découpe des magasins de bricolage » a été organisée en décembre 2016 à la CRAMIF pour les enseignes et les fournisseurs d'équipements.

Le groupe de travail interne a poursuivi la rédaction d'un référentiel de prévention sur la manutention manuelle, les chutes de hauteur, les chutes d'objets et les poussières de bois pour les 2 secteurs d'activité. La fiche sur les « poussières de bois » a été finalisée et communiquée aux enseignes et aux fournisseurs de scies à panneaux ou de systèmes de ventilation des magasins du bricolage. Les autres fiches seront finalisées et communiquées en 2017.

3.4.2. AUTRES PROGRAMMES REGIONAUX

Travail des métaux et traitement de surface

En tenant compte des orientations des partenaires sociaux, de celles de la CNAMTS et d'une sinistralité élevée, le Service Prévention a choisi le programme régional « Travail des métaux et traitement de surface » pour la période 2014-2017.

Le programme est défini par huit codes risques correspondant aux activités suivantes : découpe et emboutissage, fabrication de menuiseries métalliques, traitement et revêtement des métaux, usinage de précision et fabrication d'un large éventail de produits métalliques. Il représente environ 13 000 salariés et 1 000 établissements.

L'objectif de ce programme est la réduction des situations dangereuses dans les entreprises par rapport à cinq risques prioritaires :

- ↪ risques liés à l'activité physique,
- ↪ risques liés aux outils et aux machines,
- ↪ risques de chute de hauteur et de plain-pied,
- ↪ risques chimiques,
- ↪ risques liés aux nuisances sonores.

En 2016, 50 établissements de la cible ont supprimé ou réduit au moins un des cinq risques prioritaires et 9 fiches de réalisations exemplaires sont en cours de rédaction.

Risques chimiques dans certaines activités du BTP

Les actions de prévention engagées en 2014 dans le cadre du programme régional de prévention « Risques chimiques dans certaines activités du BTP » ont été poursuivies en 2016.

En 2016 ce programme a été consacré :

- ↪ d'une part à la poursuite de la caractérisation de l'exposition des salariés aux substances chimiques dangereuses pour les sous-programmes « Béton projeté » et « Travaux routiers »,
- ↪ d'autre part à l'ingénierie de prévention pour les sous-programmes « Poussières de plomb lors des opérations de rénovation et réhabilitation » et « Poussières de démolition » avec la participation du Service Prévention au groupe de travail national CNAMTS, INRS, SNED, OPPBTP qui a finalisé la rédaction du document de prévention ED 6263 « *Poussières. Guide de bonnes pratiques en démolition* » (publié en janvier 2017).

En 2017, le Service Prévention poursuivra :

- ↪ l'ingénierie de prévention avec pour objectif la finalisation de la rédaction du document de prévention INRS ED 909 « *Interventions sur les peintures contenant du plomb* », co-pilotée par le Service Prévention et l'INRS,
- ↪ la révision de la recommandation régionale R17 « *Travaux souterrains autres que galeries linéaires* », débutée fin 2016 au sein d'une CTP issue du CTR 2.

Fabrication de produits en béton

Avec une fréquence de près de 85,5 AT pour 1000 salariés et un taux de gravité de 3,6 en 2014, l'activité de fabrication de produits en béton (parpaings, poutres, dalles...) du CTN F se place parmi les plus accidentogènes. Le programme d'actions engagé par la CRAMIF a pour but d'infléchir cette sinistralité importante, particulièrement marquée en Île-de-France.

Depuis 2015, une vingtaine d'établissements couvrant plus de 75 % des salariés du secteur est suivie par les agents du Service Prévention. Les conseils et préconisations résultant de ces interventions concernent notamment la réduction des chutes, la sécurisation des équipements de travail et la diminution des manutentions manuelles.

La Convention Nationale d'Objectifs (CNO) signée en Mai 2016 entre la Fédération de l'Industrie du Béton (FIB) et la CNAMTS permet d'aider financièrement et d'accompagner les entreprises du secteur dans leur démarche de prévention.

Le groupe de travail interne a finalisé la rédaction d'un document synthétique afin d'accompagner les contrôleurs de sécurité. L'accent est mis notamment sur la nécessité de renforcer les contrôles sur l'état des sols et la sécurité des ponts roulants.

Le Service a également impulsé des échanges approfondis avec trois sièges sociaux afin d'appuyer la mise en place de plans d'actions auprès de leurs établissements franciliens.

Deux réunions avec la FIB se sont tenues à la CRAMIF en 2016. Les objectifs de prévention retenus visent à éviter les risques liés à la pose de dalle précontrainte à appui tronqué ainsi qu'à maîtriser les risques liés à l'utilisation d'éléments béton préfabriqués sur chantier.

Des actions de déploiement en 2017 viseront l'ensemble des établissements de l'activité Préfabrication béton.

Location de logements

Les points marquants de cette année sont les suivants :

- ↳ les actions menées lors des premières années de vie du programme ont permis de mieux connaître l'activité de location de logements, plus spécifiquement dans le cadre du logement social et de débiter le travail de rédaction de fiches présentant des référentiels de prévention, notamment des fiches traitant des activités de ménage ainsi que des opérations liées à la collecte et au transfert des déchets.
- ↳ les 20 sections d'établissements du programme visées par le programme TMS Pros ont continué leur progression dans la démarche.

30 sections d'établissements ont été vues au moins une fois (objectif : 20) pour un total d'une quarantaine d'actions : visites aux sièges, visites de résidences, de régies, réunions en CHSCT, actions TMS Pros, actions RPS, tests de matériels... Par ailleurs, des actions vers les bailleurs sociaux ont été menées afin de les inciter à intégrer dans les pièces marchés des mesures de prévention des chutes (programme national P3C3) et de donner les moyens de travailler en sécurité aux entreprises en contact avec les matériaux contenant de l'amiante (thématique nationale amiante).

Une demi-journée de présentation de TMS Pros a été organisée à destination d'une trentaine de bailleurs sociaux, à laquelle ont également participé quelques établissements non visés par cette action. Les thèmes abordés ont été :

- ↳ présentation des statistiques AT/MP établies l'année précédente,
- ↳ bonnes pratiques identifiées en matière de réalisation du ménage et de manipulation des déchets,
- ↳ exposé de la politique de prévention d'un bailleur social parisien majeur.

Établissements de soins

Quatre codes risques du CTR 6, liés aux activités de soins, présentent une sinistralité élevée et en croissance depuis plusieurs années, reflète l'exposition des salariés, aux TMS, aux RPS et à la désinsertion professionnelle. 97 établissements de ces codes risques sont ciblés dans l'action nationale TMS Pros. Une recommandation nationale (R 471), une convention nationale d'objectifs (CNO) et des aides financières simplifiées donnent des possibilités d'action.

Les établissements pour personnes âgées (853AC) sont la priorité du programme. La démarche s'appuie sur la visite d'établissements et des sièges de 8 enseignes représentatives pendant 4 ans. 44 établissements et 6 sièges ont été visités à une ou plusieurs reprises en 2016. Ces rencontres ont permis de constater une

amélioration de la prise en compte des risques professionnels notamment par la formation d'animateurs de prévention dans les établissements et la structuration des démarches de prévention au siège.

Concernant les établissements de soins privés (851AD), outre les actions relatives aux TMS et RPS lors de la visite de 39 établissements en 2016 et de deux sièges d'enseignes, la CRAMIF a participé, à l'invitation de l'ARS, à un projet de modification de l'Unité de Préparation de Cytotoxiques (UPC) d'un hôpital public francilien.

En 2016, des réunions d'information sur l'aide à domicile (853AB) ont été organisées avec des partenaires, l'URSAP (Union Régionale des Services à la Personne) et l'Union Nationale de l'aide, des soins et des services à domicile (UNA). À cette occasion la sinistralité du secteur a été présentée, ainsi que les outils proposés par l'Assurance Maladie Risques Professionnels (site prévention-domicile) et les aides financières disponibles. Une entreprise privée d'envergure nationale a sollicité le Service pour un accompagnement dans sa démarche de prévention des risques professionnels.

Un contact a été pris, en 2016, avec une association de 60 établissements en Ile-de-France dans le secteur des établissements pour personnes handicapées (853AD), avec pour objectif de les aider à construire leur démarche de prévention et à l'adapter, notamment, à l'accueil des autistes dans leurs établissements.

3.4.3. THEMATIQUES PARTICULIERES REGIONALES

Grande Distribution

Cette thématique particulière régionale vise à pérenniser une culture de prévention dans le secteur de la grande distribution.

Les hypermarchés et les supermarchés, de surface de vente supérieure à 400 m², représentent 1700 magasins et 71 000 salariés. L'indice de fréquence et le taux de gravité sont environ 2,5 fois supérieurs à la moyenne régionale.

La CRAMIF a créé un groupe régional de coordination des actions dans la grande distribution avec des représentants du pôle Risques Organisationnels, des antennes départementales de prévention et des correspondants d'enseigne.

Les travaux du groupe ont permis de formaliser la démarche de prévention du risque de braquage, en complément des fiches CRAMIF DTE 23-1 à DTE 23-4.

La coordination de l'action nationale TMS Pros s'est poursuivie, tant au plan régional qu'au plan national : accompagnement pour l'appropriation du programme par les enseignes de la grande distribution suivies par la CRAMIF et pour la mise en œuvre opérationnelle des actions au sein des établissements. La thématique de la mise en rayon a été intégrée au programme et au site internet TMS Pros.

Les agents du Service Prévention ont déployé la recommandation nationale R 478 « *Mise en rayon – Prévenir les risques liés à la manutention manuelle* » vers les sièges des entreprises et les établissements ciblés. Une information a été effectuée auprès d'une organisation syndicale sectorielle.

Les contributeurs à l'étude-action « supérettes » CPOM ont réalisé dans plusieurs établissements une analyse de l'activité et une évaluation des risques.

La CRAMIF assure également la coordination nationale des correspondants d'enseignes pour le compte de la CNAMTS/DRP.

Le Service a accompagné des entreprises sur la thématique de la création/rénovation de magasins.

Propreté

Le secteur de la propreté est en croissance et emploie environ 150 000 salariés en Île-de-France.

La sinistralité de ce secteur est élevée :

- ↪ des salariés très concernés par les TMS (5,5 % des TMS d'Île-de-France),
- ↪ et touchés par les allergies respiratoires et cutanées,
- ↪ davantage d'accidents du travail (IF = 37,4 en 2013) que l'ensemble des professions du CTN I (IF = 32,7 en 2013).

En 2014 le Service a inscrit la thématique régionale particulière « Propreté » dans son plan d'actions avec pour objectifs de :

- ↪ développer une dynamique partenariale de prévention en interne comme avec les différents acteurs institutionnels et les SiST,

- ↪ créer et mettre à disposition des outils et des moyens d'action.

Réalisations 2016

- ↪ actions envers 4 majors de la propreté dont le siège social est en Île-de-France et un siège en Bretagne tous concernés par le programme TMS Pros (une dizaine de réunions réalisées chez les différents majors),
- ↪ organisation d'une manifestation destinée aux entreprises de propreté dans le département du Val-de-Marne et mettant en avant la démarche TMS Pros, témoignage de 2 APTMS (Animateur Prévention en TMS), intervention du Président de la FEP Île-de-France (Fédération des Entreprises de Propreté), d'un représentant du Fare Propreté et d'un représentant de l'INHNI (Institut National de l'Hygiène et du Nettoyage Industriel), 57 personnes présentes (Entreprises de propreté, SiST, ...),
- ↪ action partenariale avec les acteurs régionaux de la prévention et de la profession pour élaborer un document de sensibilisation aux risques du secteur et à leur prévention, destiné aux salariés. Finalisation et test auprès de salariés par les SiST,
- ↪ intervention du groupe régional «prévention des risques professionnels dans les métiers de la propreté » dans une session du Congrès de médecine et santé au travail de juin 2016.

Grand Paris

Le Grand Paris est un important projet francilien d'urbanisation et de transport en commun. Prévu d'être mené pendant les quinze prochaines années, cet ambitieux programme portera sur la réalisation de 200 km de métro en souterrain, de près de 80 nouvelles gares et d'environ 70 000 logements par an. Principal générateur de chantiers pour la décennie à venir, il sera source de millions d'heures de travail effectuées par des milliers de salariés du BTP et générera un nombre important de situations dangereuses. Le Grand Paris se révèle par conséquent être un enjeu primordial en matière de prévention des risques professionnels. Il fait donc l'objet d'une thématique particulière régionale inscrite dans le plan d'actions.

Le programme de prévention des risques professionnels relatif au Grand Paris a été élaboré par le Service Prévention de la CRAMIF. Il s'articule autour des thèmes et acteurs suivants :

- ↪ des actions propres au service (politique générale, partenariat, organisation interne...),
- ↪ les donneurs d'ordres (MOA, DIUO, CSPS...),
- ↪ les entreprises (travaux souterrains, travaux ferroviaires, intérim...),
- ↪ la coordination de l'action sur les chantiers.

Réalisations 2016

- ↪ réalisation et édition de la brochure DTE 266 « Grand Paris - Travaux souterrains - Socle d'exigences minimales en matière de prévention des risques professionnels », en commun avec la DIRECCTE d'Île-de-France et avec la contribution :
 - de la Fédération Régionale des Travaux Publics d'Île-de-France,
 - de deux syndicats professionnels
 - de l'Association Française des Coordonnateurs SPS d'Ile-de-France (AFCO IDF) et de l'OPPBTP
 - des collègues « employeurs » et « salariés » du CTR 2.
- ↪ accompagnement les maîtres d'ouvrage, notamment la Société du Grand Paris, pour qu'ils intègrent la prévention des risques professionnels en phase conception et dans les pièces constitutives des marchés de travaux (charte Sécurité des chantiers, socle...),
- ↪ initiation, avec les partenaires sociaux et conformément aux décisions du CTN B, de la démarche de révision de la recommandation régionale CRAMIF n°17 (DTE 107) « *Travaux souterrains autres que galeries linéaires* » pour en faire un texte de portée nationale,
- ↪ élaboration et dispense d'une formation, destinée aux agents de la CRAMIF et de la DIRECCTE d'Île-de-France, qui traite spécifiquement de la santé et de la sécurité dans les travaux souterrains.

En outre, cette même année, le Service Prévention a poursuivi des actions initiées en 2015 comme notamment :

- ↪ l'élaboration d'un guide de prévention relatif à la conception et à l'exploitation des gares du Grand Paris ainsi qu'aux interventions ultérieures dans ces ouvrages (groupe de travail CRAMIF),

- ↩ la prévention des risques d'exposition à des substances dangereuses et la conception de dispositifs de captage à la source des fumées lors des opérations de soudure de rails par aluminothermie (groupe de travail avec le Syndicat des Entrepreneurs de Travaux de Voies Ferrées de France et la SNCF),
- ↩ le développement de synergies en matière de santé et de sécurité au travail avec la DIRECCTE d'Île-de-France et l'OPPBTP (actions de coordination, convention, formation,...).

Activités aéroportuaires

Cette thématique particulière vise à la fois des secteurs d'activité atypiques au niveau de la sinistralité (transports aériens réguliers et non réguliers - personnel navigant - et affrètement et organisation de transports aériens), mais aussi la prévention du risque de chute de hauteur et du risque de TMS.

Réalisations 2016 :

- ↩ Finalisation du recueil d'informations auprès des compagnies aériennes pour caractériser plus finement la sinistralité de ces établissements et rédaction d'une synthèse avec des statistiques,
- ↩ Actions de prévention auprès de 4 compagnies aériennes et 4 entreprises d'affrètement représentant 40 % des salariés,
- ↩ Poursuite de l'action « chutes de hauteur », notamment dans le cadre de la construction de l'extension de l'aérogare d'Orly Sud et du bâtiment de jonction entre l'aérogare Orly Sud et Orly Ouest. Cette action sera poursuivie lors de la rénovation de bâtiments existants en particulier sur les toits des boutiques et les sas d'entrée dans les aérogares de Roissy,
- ↩ Participation à des groupes de normalisation concernant le matériel aéroportuaire (véhicules pétroliers, tracteurs de chariot à bagages...) et le tri des bagages,
- ↩ Travail avec nos homologues allemands dans le cadre d'un signalement de « machine dangereuse » sur un loader,
- ↩ Travail avec une entreprise sur la conception des camions commissariats.

Le CTR 3 a adopté en novembre 2016 une recommandation régionale relative aux produits de dégivrage/antigivrage des aéronefs.

Dans le cadre de la découverte des risques liés à l'aéroportuaire, la Directrice des Risques Professionnels de la CNAMTS, a effectué une visite de la nouvelle extension d'Orly Sud en juin 2016.

3.5. CPOM AVEC LES SIST ET LA DIRECCTE

Le Service a poursuivi son implication dans la co-construction des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les SiST et la DIRECCTE prévus par la loi du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail.

25 SiST franciliens sont aujourd'hui recensés du fait de la fusion de plusieurs d'entre eux (33 SiST recensés en 2012).

En 2016, 6 réunions tripartites individuelles se sont tenues avec 4 services de santé au travail essentiellement consacrées à la construction de leur CPOM.

5 projets de CPOM ont pu être présentés au CRPRP en formation restreinte permettant ainsi leur signature en cours d'année (les 27 juin et 2, 7, 12 et 14 décembre 2016).

Les membres de la CrATMP et des CTR ont été régulièrement tenus informés de l'avancement et des thèmes des programmes d'actions des projets de CPOM et de leur signature.

9 réunions de comités de pilotage se sont tenues courant de cette année afin de faire un point d'avancement sur les CPOM signés depuis plus d'un an. Elles permettent de vérifier que les actions sont bien engagées et démontrent une volonté d'améliorer le processus de mobilisation des entreprises.

Cinq réunions internes de coordination ont réuni les référents thématiques et les correspondants des SiST sur les différents aspects liés à l'accompagnement des SiST dans la réalisation de leur CPOM.

Le Service a également participé à une réunion nationale des correspondants SiST organisée par la Direction des Risques Professionnels de la CNAMTS afin d'échanger sur le suivi de la construction des CPOM.

Dans le cadre de l'animation des CPOM :

Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)

Les 8 SiST signataires de CPOM RPS (volet 1 ou volet 2) représentent 1 390 000 salariés soit 45 % des salariés suivis en SiST, 82000 entreprises, 490 médecins du travail et une vingtaine de psychologues du travail.

De nombreux contacts ont eu lieu avec les SiST dans le cadre du thème PDP qui s'impose à chaque SiST, lors de la phase d'élaboration du contenu des CPOM, ainsi que par des informations transmises régulièrement à l'ensemble des SiST ou en réponse à des demandes de référents PDP de SiST.

- ↳ Réunion PDP et maintien dans l'emploi/PRST3/Cellules Assurance Maladie du 14 septembre 2016
- ↳ Forum PDP du 14 octobre 2016 organisé par la cellule locale PDP du Val de Marne
- ↳ Informations PDP (coordonnées DRSM, OETH, Escavie, service d'accompagnement par l'Assurance Maladie après un AT)

Prévention des risques Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques (CMR)

- ↳ Session d'information/formation sur l'applicatif national SEIRICH s'est le 9 Mai 2016 tenue auprès de 14 SiST
- ↳ Communication de l'AFS-Garages

Prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)

Des conseils et des expertises ont été apportés dans le domaine de la prévention des TMS en particulier pour les secteurs de la grande distribution et de la logistique.

- ↳ Manifestation TMS Pros du 24 mars 2016 pour les entreprises du secteur de la propreté
- ↳ Réunion d'information le 3 juin 2016 auprès des bailleurs sociaux sur le risque TMS
- ↳ Aide au financement d'équipements de manutentions

Prévention du Risque Routier (RRO)

Un bilan intermédiaire RRO au 30 juin 2016 a été présenté auprès de 10 SiST volontaires pour mener l'action.

Une 3^{ème} session de formation sur l'outil RRO « Evaluation de la prise en compte du risque routier » (DTE 264 « *guide d'entretien* » et DTE 265 « *grille de cotation* ») a été réalisée le 15 septembre 2016 pour les services non encore signataires de l'annexe Risque Routier ou cherchant à renouveler leurs ressources internes.

Risques Psychosociaux (RPS)

Deux réunions semestrielles d'échanges ont été organisées par le Service Prévention et la DIRECCTE le 05 avril et le 20 septembre 2016 avec les 4 SiST ayant retenu le thème RPS (volet 1), dans le cadre de l'animation des CPOM.

Prévention des Accidents du Travail (PAT)

Dans le cadre de l'action prévention des AT, un second SiST a bénéficié d'une formation à l'analyse des AT par l'arbre des causes. 8 personnes ont été formées à la méthode sur une durée de 3 jours avec un travail intersession.

Plusieurs communications ont été adressées aux SiST à travers des mailings d'information :

- ↪ Rapport d'activité 2015 de la branche
- ↪ AFS
- ↪ Modernisation du portail régional statistique AT-MP
- ↪ Offre de formation 2016

COLLOQUE

Le 16 décembre 2016, un colloque « CPOM - Bilan Régional des programmes socles communs » a réuni 201 personnes.

Pour chacun des programmes PDP-CMR-TMS-RPS-RRO-PAT, un binôme CRAMIF/DIRECCTE a d'abord présenté un bilan régional des premiers résultats concrets des actions des SiST envers leurs adhérents (nombre d'interventions de sensibilisation ou d'accompagnement pour leur évaluation des risques et leur plan d'action), puis un SiST, à travers un binôme Médecin du travail/IPRP, a témoigné d'une action exemplaire de mise en œuvre d'une action CPOM correspondante.

De plus, une table ronde réunissant un Président de Conseil d'administration, un Président de Commission de contrôle, deux Directeurs Généraux, un Médecin coordonnateur et un Responsable IPRP a permis de souligner l'intérêt de la démarche CPOM en Ile-de-France pour une évolution de l'organisation des services et de leur mode de fonctionnement à travers les équipes pluridisciplinaires.

PROJETS CPOM – THÈMES RETENUS au 31/12/2016

Les 23 CPOM d'ores et déjà signés pour 25 SiST franciliens représentent 98,4% des 1086 Médecins du Travail et 98,6 % des salariés.

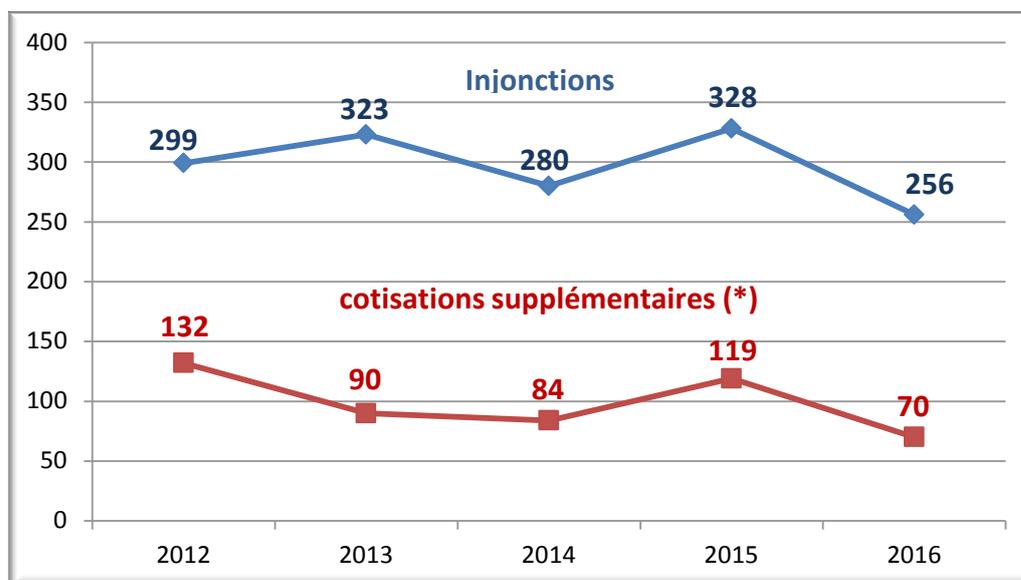
Le programme PDP socle commun est retenu dans tous les CPOM. Chaque SiST retient en plus au moins un autre programme de prévention primaire.

	PDP	CMR	TMS	Risque routier	RPS	Prévention des AT
Total CPOM signés	23	17	16	11	5	13
Entreprises suivies	215 168	188 322	188 038	117 804	65 530	176 822
Salariés suivis	3 120 460	2 726 060	2 757 460	1 989 980	1 137 752	2 552 060

3.6. INCITATIONS FINANCIERES

3.6.1. INJONCTIONS, COTISATIONS SUPPLEMENTAIRES ET RISTOURNES

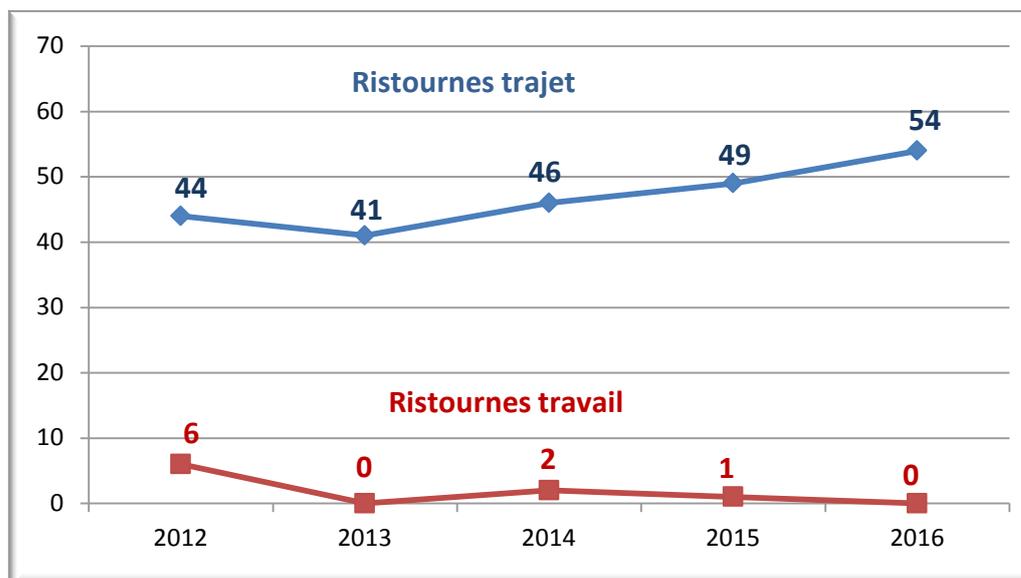
Évolution des nombres d'injonctions et cotisations supplémentaires



* impositions, répétitions, récidives, majorations automatiques

Le rapport nombre d'injonctions/nombre d'agents de prévention s'établit en 2016 à 1,95.

Évolution des nombres de ristournes travail et trajet



Notifications de décisions

	2012	2013	2014	2015	2016
Cotisation supplémentaires (impositions, majorations, suppressions)	202	205	188	181	117
Ristournes (trajet, travail)	47	41	48	49	54

Décompte par CTN/CTR des injonctions, cotisations supplémentaires, recours et ristournes pour 2016

	CTN	INJONCTIONS	RECOURS DIRECTE - Tribunal Administratif	COTISATIONS SUPPLÉMENTAIRES			Majorations automatiques	Suppressions	RECOURS		RISTOURNES				
				Imposition	Répétition	Récidive			Gracieux	CNITAAT *	Travail		Trajet**		
											Instruites	Accordées	Instruites	Accordées	
1	A	4	1	3	0	0	4	2	1	0	0	0	0	44	44
2	B	212	4	36	3	5	10	19	2	0	0	0	0	0	0
3	C	4	0	4	0	0	1	2	2	0	0	0	0	0	0
4	E	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0
	F	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	D	15	0	6	0	1	3	9	0	0	0	0	0	0	0
	G	16	0	2	0	1	2	2	0	0	0	0	0	3	3
6	H	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	7
	I	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	256	5	52	3	7	20	35	6	0	0	0	0	55	54

*Nombre de mémoires CNITAAT instruits dans l'année civile

** Nombre d'établissements bénéficiant d'une ristourne trajet

3.6.2. CONTRATS DE PREVENTION ET AIDES FINANCIERES SIMPLIFIEES

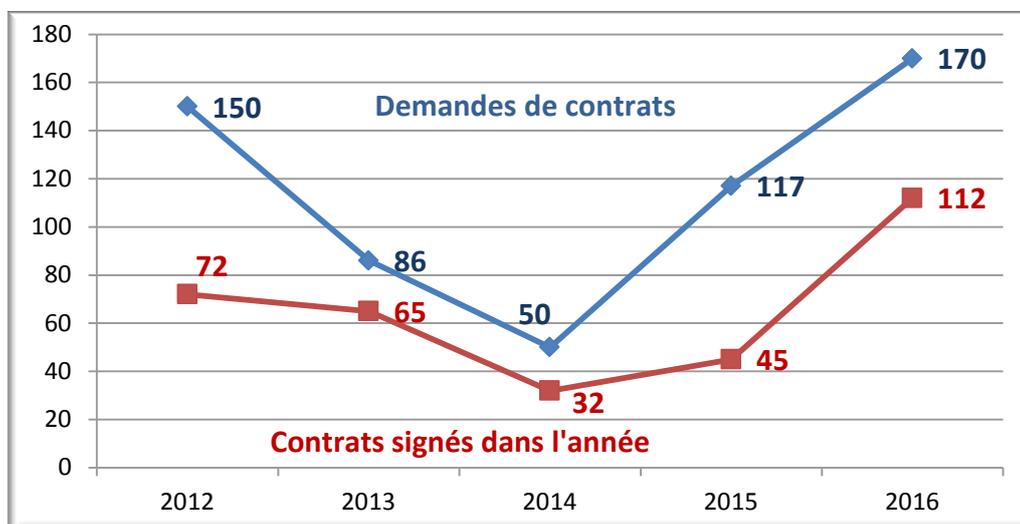
CONTRATS DE PRÉVENTION

- 170 demandes de contrats ont été reçues
- 112 contrats ont été signés en 2016 (+ 143 % par rapport à 2015) pour un montant total de subvention de **2 447 426,05 €** (+ 119 % par rapport à 2015)
- Le taux de financement moyen des projets est de **31 %**
- Le montant moyen de la subvention accordée dans le cadre d'un contrat de prévention est de **21 852,01 €**
- La répartition par CTN est la suivante :

CONTRATS SIGNÉS EN 2016					
CTN	Nombre	Montant en € CRAMIF	Montant en € entreprises	% moyen de participation	Montant moyen d'un contrat
A	26	837 817,71	2 580 362,61	32%	32 223,76 €
B	11	345 665,11	1 195 285,80	29%	31 424,10 €
C	3	7 969,22	29 576,55	27%	2 656,41 €
D	35	688 693,83	2 367 219,42	29%	19 676,97 €
E	4	98 152,93	262 083,32	37%	24 538,23 €
F	2	122 938,88	415 715,18	29%	61 199,44 €
G	0				
H	2	13 453,78	37 001,28	36%	6 726,89 €
I	29	333 274,59	908 760,64	37%	11 492,23 €
Totaux	112	2 447 426,05	7 796 004,80	31 %	21 852,01 €

- 67 % de ces contrats sont concentrés sur 4 secteurs d'activité :
 - la restauration / hôtellerie (31 contrats pour un montant total de 431 422 €)
 - la propreté (21 contrats pour un montant total de 147 553 €)
 - la réparation automobile (14 contrats pour un montant total de 364 103 €)
 - les établissements de soins (9 contrats pour un montant total de 194 484 €)

Évolution des demandes de contrats comparée aux dossiers signés



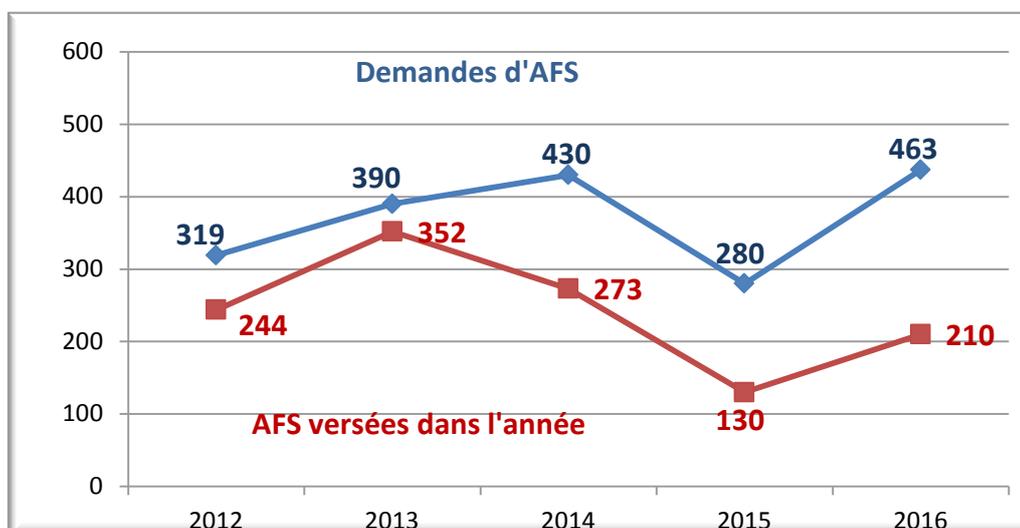
AIDES FINANCIÈRES SIMPLIFIÉES

AFS de déploiement

- **463** dossiers de demande d'AFS ont été réceptionnés
- **320** aides ont été réservées
- **210** aides ont été versées pour un montant total de **1 386 943,78 €**
- Le montant moyen d'une subvention accordée dans le cadre d'une AFS de déploiement est de **6 604 €**
- Ces dossiers se répartissent de la manière suivante :

AFS en 2016						
CTN	Aide	Nombre de demandes reçues	Nombre de réservations	Nombre de versements	Montant en € des versements	Montant moyen de la subvention
A	Garage +	25	14	6	16 026,03	2 671
	Garage Plus Sûr	8	2	1	1 172,66	1 173
B	Echafaudage +	68	42	28	120 457,54	4 302
	Bâtir +	3	0	1	11 375,00	11 375
C	Manut +	56	52	41	615 968,57	15 024
	TMS Pros Action	8	5	2	35 750,00	17 875
	Transport + sur	1	0	0		
D	Stop Essuyage	57	28	2	7 433,68	3 717
	TMS PROS Diag	5	5			
E	Filmeuse+	2	0	0		
F	Aquabonus	43	42	22	231 124,68	10 506
	Filmeuse+	5	3	0		
	TMS PROS Diag	6	0	0		
G		0				
H	Airbonus	46	39	28	52 116,29	1 861
I	Préciseo	130	88	79	295 519,33	3 741
Totaux		463	320	210	1 386 943,78	6 604

Évolution des demandes d'AFS comparée aux dossiers réglés



Contrats TPE

- **48** contrats TPE ont été signés pour un montant total de **540 805,25 €**
- **53** contrats TPE ont donné lieu au versement d'une subvention pour un montant total de **511 990,30 €**
- Le taux de financement moyen des projets réglés en 2016 est de **30 %**
- La répartition de ces contrats par CTN est la suivante :

CTN	CONTRAT TPE SIGNES EN 2016				CONTRAT TPE VERSES EN 2016			
	N b	Montant contrats	Montant investissements	% moyen de participation	N b	Montant contrats	Montant investissements	% moyen. de participation
A	9	105 931,21 €	546 827,72 €	19%	5	89 194,68 €	264 109,96€	33%
B	1	5 417,42 €	10 834,85 €	50%	0	0,00 €	0,00 €	-
C	8	114 708,51 €	358 250,29 €	32%	4	49 795,75 €	131 085,00 €	33%
D	4	55 383,30 €	142 728,25 €	39%	23	168 369,66 €	716 601,52 €	23%
E	0	0,00 €	0,00 €	-	0	0,00 €	0,00 €	-
F	13	114 987,55 €	299 684,37 €	38%	11	95 526,64 €	247 122 ,23 €	39%
G	8	83 729,34 €	300 932,61 €	28%	8	71 745,82 €	235 514,20 €	30%
H	2	1 929,51 €	6 652,56 €	29%	1	20 830,61 €	41 661,21 €	50%
I	3	12 192,51 €	32 992,67 €	37%	1	16 527,14 €	40 717,83 €	41%
TOTAL	48	540 805,25 €	1 698 903,32 €	32%	53	511 990,30 €	1 676 811,95 €	30%

3.7. CONTRIBUTION AUX TRAVAUX DU RESEAU NATIONAL

3.7.1. PARTICIPATION AUX TRAVAUX MENES DANS LE CADRE NATIONAL

Le Service Prévention participe activement aux travaux menés dans le cadre national. Outre les groupes de travail cités dans le paragraphe 3.10 sur l'activité des laboratoires, on peut mentionner les travaux suivants :

- ↻ Participations à 16 plénières : « Travail et organisations », « TPE / PME », « Mobilité et sécurité durable », « Situations de travail » et « Équipements de travail », « Risques physiques », « Chimie 1 : prévention technique » et « Chimie 2 : évaluation des expositions », « risque biologique », « Incitations financières », « BTP », « INFODOC », « Agro-alimentaire – SCIAL », « Formation », « Aide et soins à la personne », « Normalisation »
- ↻ participation à l'élaboration des projets informatiques « COLPHY », « SEIRICH » et « IFI »,
- ↻ sous-commissions d'habilitation des organismes de formation SST, PRAP, CPS et RPS,
- ↻ refonte du guide de prévention INRS ED 6262 « *Exposition à l'amiante dans les travaux d'entretien et de maintenance* » (Ex ED 809),
- ↻ refonte du guide de prévention INRS ED 909 « *Interventions sur les peintures contenant du plomb* »,
- ↻ à la demande de la CNAMTS, révision des recommandations régionales R17 « *travaux souterrains autres que galeries linéaires* » et R19 « *Éclairages provisoire de chantier de bâtiment et génie civil* »,
- ↻ révision de la recommandation R 352 sur les travaux de creusement de souterrains,
- ↻ pilotage du groupe de travail sur la révision de la recommandation R 389 sur la sécurité des chariots automoteurs à conducteur porté,
- ↻ pilotage du groupe de travail sur la création de la recommandation R 484 sur la conduite en sécurité des ponts roulants et portiques (CACES®),
- ↻ révision de la Disposition Générale DG 20 « *Exploitation et production de films cinématographiques* ».
- ↻ groupe de travail sur l'évaluation des nuisances atmosphériques et sonores lors des opérations de démolition et rédaction du guide de prévention INRS ED 6263 « *Poussières. Guide de bonnes pratiques en démolition* »,
- ↻ Optimisation du fonctionnement en réseau de la branche AT-MP sur les missions déléguées « grand comptes », « unités techniques » et « injonctions majorations »,
- ↻ Participation au comité de pilotage de la convention nationale signée avec FORMIRIS,
- ↻ Refonte du dispositif de formation « Pré requis en Prévention ».

3.7.2. NORMALISATION

En 2016, 14 techniciens du Service Prévention ont mené des actions relatives à la normalisation française, européenne ou internationale. Cette activité a représenté **105** jours de travail et a concerné essentiellement :

- ↻ des équipements de travail : machines d'emballage, bancs d'essais de freinage poids lourds, installations scéniques, équipements de manutention de charges, matériels aéroportuaires,
- ↻ les effets des vibrations sur l'homme,
- ↻ le BTP : produits préfabriqués en béton, échafaudages, travaux à proximité de réseaux enterrés et aériens, coordonnateurs SPS,
- ↻ les rayonnages statiques utilisés dans la grande distribution,
- ↻ le traitement des bagages dans les galeries aéroportuaires.

3.7.3. GESTION DU RISQUE PROFESSIONNEL (GDR)

Certaines grandes entreprises sont structurées avec un service juridique qui préfère gérer des contentieux avec les CPAM quant au bien-fondé de l'imputation à l'entreprise d'un AT/MP ou d'IJ/IP (Indemnité Journalière/Incapacité Permanente [rente ou capital]) concernant un salarié.

L'objectif de l'action GDR Entreprises et Contentieux consiste à organiser une synergie entre les CPAM, la DRSM et le Service Prévention pour une gestion « attentionnée » des Déclarations d'Accident du Travail (DAT) concernant les entreprises d'une liste fournie par la CNAMTS afin de développer une politique de prévention et de diminuer la sinistralité.

Plusieurs réunions entre les 3 entités régionales concernées (CRAMIF, DRSM, 8 CPAM) ont eu lieu.

Sur la base d'une liste initiale de 88 entreprises concernées par cette action, 87,5 % d'entre elles ont menés au moins une action concrète de prévention en 2016 (pour un objectif de 75%).

3.7.4. PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP)

La Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) est un projet qui se déploie sur plusieurs axes et repose sur une coordination des services de l'Assurance Maladie : Service Social, Service Médical, Services administratifs Maladie et AT/MP et Service Prévention.

Des représentants du Service Prévention participent à la cellule régionale et aux cellules locales PDP. Le Service Prévention a également apporté sa contribution aux travaux relatifs au Plan Régional pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) pour la partie relative au maintien dans l'emploi (DIRECCTE, AGEFIPH, CRAMIF et MSA).

De nombreux contacts ont eu lieu avec les SiST dans le cadre du thème PDP des CPOM, lors de la phase d'élaboration du contenu des CPOM, ainsi que par des informations transmises régulièrement à l'ensemble des SiST ou en réponse à des demandes individuelles, et lors de la réception des premiers bilans.

Le Service Prévention, dans le cadre de ses relations avec OETH, a transmis à l'ensemble des SiST des informations relatives à OETH.

Le Service est également intervenu le 8 décembre 2016 lors de la rencontre annuelle de la CFDT Ile-de-France sur le thème « Maintien dans l'emploi et handicap ».

3.7.5. AT COMPLEXES

La CRAMIF a contribué à l'élaboration du projet piloté par la CNAMTS/DRP pour créer un parcours expérimental d'accompagnement des victimes d'AT graves/complexes.

Ce parcours consiste à identifier sans tarder des victimes d'AT graves/complexes pour leur proposer un accompagnement attentionné jusqu'à la réhabilitation médicale, facilitant ainsi la réinsertion professionnelle et réduisant la durée des arrêts de travail.

Des Conseillers Risques Professionnels (CRP) ont été recrutés dans les cinq CPAM expérimentatrices (dont celles de la Seine et Marne et des Yvelines). Ces agents ont pour rôle de développer la transversalité entre les services administratifs, le corps médical dans ses différentes composantes dont les médecins du travail, le Service Social et le Service Prévention des Risques Professionnels.

Le Service Prévention est systématiquement informé des entreprises concernées par l'action du Conseiller Risque Professionnel. Il apporte son éventuelle connaissance de l'entreprise et bénéficie du signalement de situations dangereuses.

Il a participé en 2015, avec la CNAMTS et les CARSAT concernées, à des travaux préparatoires relatifs au volet professionnel de l'accompagnement du retour en emploi des lombalgiques après AT.

En 2016, une nouvelle procédure a vu le jour, qui consiste en un contact automatique par le Conseiller Risque Professionnel des assurés arrêtés depuis au moins 90 jours suite à des lombalgies professionnelles chroniques.

La CRAMIF a de son côté diffusé une information relative au dispositif à l'ensemble des SiST dans le cadre des CPOM.

Les résultats de cette action présentés par la CNAMTS sont positifs, avec un taux de satisfaction des personnes prises en charge de plus de 80% et un taux d'adhésion des personnes contactées de 72%.

Les perspectives pour 2017 consistent en la réalisation d'une cartographie du maintien dans l'emploi et la création d'une « reprise de travail léger ». Cette dernière mesure permet au salarié de reprendre son travail dans une version allégée, les tâches pouvant aggraver sa pathologie lui ayant été retirées, en accord avec l'employeur.

3.8. TRAVAUX AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX

3.8.1. CRAT/MP

La Commission régionale des Accidents du Travail Maladies Professionnelles (CrAT/MP) s'est réunie à 6 reprises en 2016. Ses travaux ont consisté essentiellement à accompagner le Service Prévention dans la mise en œuvre du plan d'action en lien étroit avec les Comités Techniques Régionaux (CTR).

La Commission a analysé les propositions de pilotage par la CRAMIF d'actions de prévention envisagées dans le cadre du nouveau Plan Régional Santé au Travail (PRST3) dont l'adoption est prévue en 2017. Elle a veillé en particulier à ce que ces contributions s'inscrivent pleinement dans le plan d'action du Service adopté en 2014.

La Commission s'est attachée à suivre continuellement la progression des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signés avec la DIRECCTE et les Services interentreprises de Santé au Travail (SiST), tant pour la signature de ces contrats que dans, leur mise en œuvre opérationnelle.

3.8.2. CTR AVEC COMMISSIONS CTP, CPPT

Comités Techniques Régionaux (CTR)

Le Service a assuré la préparation, l'organisation et l'animation de 12 réunions des 6 Comités Techniques Régionaux (CTR) et du Séminaire Inter-CTR.

Les présentations faites en CTR ont été réunies sur supports informatiques et distribuées à tous les membres de CTR à l'occasion du séminaire Inter-CTR.

Commissions Temporaires de Prévention (CTP)

Les Commissions Temporaires de Prévention des CTR 1, 2, 4, 5 et 6 – et la CTP Inter-CTR – ont poursuivi leurs travaux d'ingénierie et de déploiement de prévention :

CTR	Thème de la CTP	Nombre de réunions en 2016	État d'avancement
1	Choix des outils à main	3	En cours L'élaboration du document d'aide au choix des outils manuels en vue d'éviter les TMS dus aux vibrations a été poursuivie
2	Conception des bases vie de chantier	1	En cours Élaboration d'un projet de document sur la prévention des chutes de hauteur lors du transport, de l'installation, du repli, du raccordement et de la maintenance des bases vie
2	Révision des textes	2	En cours Révision de la R19 « Éclairage provisoire de chantiers de bâtiment et de génie civil » Révision de la R17 « Travaux souterrains autres que galeries linéaires » (1 ^{ère} réunion)
2	Prévention des chutes de hauteur au stade de la conception du projet de construction	0	En cours Sur la base des orientations arrêtées par la CTP (2015) le texte a été finalisé et sera soumis au vote du CTR en 2017
3	Produits de dégivrage / antigivrage utilisés en milieu aéroportuaire	1	Terminée Les membres de la commission ont élaboré le texte des dispositions générales relatives à l'utilisation de produits de dégivrage / antigivrage des aéronefs. Ces dispositions générales ont été adoptées par le CTR le 3 novembre 2016
4	Déploiement de l'applicatif SEIRICH	1	En cours Les modalités de déploiement, s'appuyant notamment sur la formation de formateurs, ont été précisées

5	Prévention des TMS	2	En cours La méthodologie de choix d'équipements de manutention a été adoptée en CTR, après test auprès de quelques entreprises. L'applicatif est en passe d'être porté sur Smartphone
6	Nettoyage des bureaux en horaire de jour	4	En cours Le document d'incitation au nettoyage en horaire de journée a été finalisé et diffusé par mailing à plus de 1000 entreprises utilisatrices
Inter-CTR	Révision des textes	0	Terminée Le contenu de la note technique « La circulation des personnes et des véhicules à l'intérieur des entreprises » a été validé par les membres de la CTP Inter-CTR, sollicités par courriel. La note technique a été adoptée par les 6 CTR lors des sessions de novembre 2016

Commissions Paritaires Permanentes de Tarification (CPPT)

CTR	Nombre de CPPT	Nombre de dossiers de cotisations supplémentaires présentés	Nombre de dossiers de ristournes présentés	Nombre d'établissements concernés
1	2	4	16	44
2	5	45		
3	2	5		
4	0	0		
5	2	12	3	3
6	1	1	8	8
TOTAL	12	67	27	55

3.9. PARTENARIAT

3.9.1. DIRECCTE

Les relations avec la DIRECCTE ont essentiellement porté sur 3 domaines :

CPOM avec les SiST (Cf. §3.5)

Les CPOM ont été abordés à l'occasion de 3 réunions du Comité Régional de Prévention des Risques Professionnels (CRPRP) en composition restreinte et de 2 réunions collectives sur le thème des RPS animées par la DIRECCTE.

PRST3

Le Plan Régional Santé au Travail (PRST 3) couvre la période 2016-2020.

Sa préparation a fait l'objet de 6 réunions CRPRP en composition restreinte, une réunion collective sur le thème de la PDP et 5 réunions du groupe de travail dédié au risque aéroportuaire.

Le service a élaboré des fiches actions inscrites au plan national santé au travail (PRST 3) dont les thèmes sont les suivants :

- Prévenir les risques de TMS
- Prévenir les risques chimiques et CMR
- Agir par la formation
- Prévenir le risque routier professionnel
- Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied dans les TPE-PME
- Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied auprès des coordonnateurs SPS
- Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied auprès des maîtres d'ouvrages
- Prévenir les risques professionnels dans les opérations de construction du Grand Paris.

Grand Paris (Cf. § 3.4.3)

La CRAMIF a réalisé le socle technique pour compléter la charte signée le 5 octobre 2015 par le Préfet de la région Île-de-France avec les maîtres d'ouvrage.

Ces réunions ont été organisées en appui d'une réunion plénière du CRPRP, soit un total de 18 réunions qui illustrent favorablement la coopération renforcée avec la DIRECCTE.

3.9.2. CENTRES DE CONSULTATIONS DE PATHOLOGIE PROFESSIONNELLE

CCPP	Nombre de réunions	Nombre de nouveaux patients	Nombre de consultations
Centre Hospitalier Intercommunal – CRÉTEIL (94)	6	450	835
Hôtel Dieu – PARIS 4 ^{ème}	5	38	84
Hôpital Raymond POINCARÉ – GARCHES (92)	3	358	372
Hôpital Fernand WIDAL – PARIS 10 ^{ème}	4	64	69
Hôpital COCHIN – PARIS 14 ^{ème}	5	*	*
Hôpital AVICENNE – BOBIGNY (93)	5	162	464

* Chiffres non disponibles à la date d'édition de ce rapport d'activité

Bilan et évolution des conventions avec les CCPP

Les conventions signées entre la CRAMIF et les 6 consultations de Pathologie Professionnelle d'Île-de-France permettent d'obtenir des signalements de certaines pathologies et des risques et activités concernés, et de mener les actions de prévention nécessaires.

Au-delà, l'enquête réalisée par la CNAMTS auprès des caisses régionales en 2015 avait mis en évidence les apports pour la prévention des risques professionnels des travaux réalisés par les six CCPP franciliens et la CRAMIF :

- Détection de problématiques émergentes,
- Études mettant en lien des pathologies professionnelles et l'exposition des salariés à des situations dangereuses,
- Actions de prévention collectives portées par les médecins du travail, avec le concours du service prévention, sur des thématiques pointées par les CCPP.

Cette dynamique de travail se trouvera renforcée, dès 2017, par la signature de nouvelles conventions entre les CCPP et la CRAMIF, mettant l'accent sur l'organisation de « séminaires » de mise en commun de dossiers illustrant la relation « pathologie-travail », en vue d'actions collectives de prévention des risques de pathologies professionnelles.

Étude ARDCO

Dans les suites des recommandations de la conférence de consensus de 1999, une cohorte a été constituée en 2007 dans le cadre du dépistage des affections liées à l'amiante : la cohorte ARDCO.

Cette étude est pilotée par le responsable du CCPP du Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil. Elle est l'objet d'une convention entre la CRAMIF et l'IMPTPIF.

Le programme ARDCO 3 (suivi 2013-2015) s'est terminé en 2015.

La CNAMTS ayant donné son accord pour financer la poursuite de l'étude de cette cohorte, une convention ARDCO 4 a été signée entre la CRAMIF et l'IMPTPIF (Institut Interuniversitaire de Médecine du Travail de Paris Île-de-France) pour la période 2016-2018.

La poursuite de cette étude va permettre d'accroître la validité statistique des informations déjà recueillies sur l'incidence de la mortalité par cancers dans cette cohorte en relation avec les caractéristiques de l'exposition à l'amiante et l'existence de maladies bénignes liées à l'amiante.

Elle permettra aussi de réaliser une troisième campagne d'examen médicaux (scanners thoraciques) et d'en exploiter les résultats, en vue, notamment, de définir les modalités optimales de surveillance des populations ayant été exposées à l'amiante.

La durée accrue des observations permettra aussi d'aborder des questions aujourd'hui sans réponses, telles que le rôle de l'amiante dans la survenue de certains cancers (divers cancers digestifs, cancers du rein, hémopathies).

3.9.3. CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

Le Service Prévention contribue à la formation initiale et continue des médecins et infirmiers du travail :

Formation initiale

Les médecins hospitaliers responsables des Centres de Consultations de Pathologie Professionnelle ont en charge la formation initiale des médecins et des infirmiers du travail : organisation des enseignements universitaires des internes en santé au travail, organisation des stages. Le Service intervient dans ces enseignements, avec comme objectif de faire connaître aux futurs médecins et infirmiers du travail :

- l'institution, son rôle et ses missions, ses acteurs,
- la démarche de prévention ainsi que des actions et moyens en matière d'évaluation des risques et de leur hiérarchisation,
- l'apport du travail en partenariat et en réseau sur le terrain de la prévention en entreprise,
- les statistiques AT/MP,
- les programmes CPOM avec les SiST.

Ces formations s'inscrivent dans le cadre d'une convention de formation avec la Faculté de Médecine Descartes.

Dans le cadre de son agrément pour l'accueil et la formation des internes en médecine du travail délivré par l'ARS en 2011, pour une durée de 5 ans, le Service Prévention a reçu 1 interne (stage semestriel) et 2 collaborateurs médecins (stages trimestriels) au cours de l'année 2016.

La CRAMIF participe aussi à l'enseignement universitaire des infirmières cadres managers.

Formation continue

Le Service participe aux travaux de la METRANEP (Société savante de médecine du travail du Nord Est Parisien) avec l'équipe hospitalo-universitaire de l'Hôpital Fernand Widal. Un intervenant CRAMIF a ainsi animé une des sessions annuelles, portant sur l'utilisation de l'applicatif SEIRICH dans une démarche de prévention des risques chimiques en entreprise.

3.9.4. OPPBTP

La CRAMIF et l'OPPBTP ont signé le 30 décembre 2014 une convention régionale de partenariat pour une durée de 4 ans afin d'utiliser les ressources respectives des deux organismes pour déployer en Île-de-France des actions de prévention dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics.

Le partenariat se déroule autour de 7 actions de prévention :

- ✦ P3C3 (Programme Prioritaire de Prévention Contre les Chutes dans la Construction). Comme convenu dans la convention nationale OPPBTP-CNAMTS, le programme P3C3 de l'Assurance Maladie / Risques Professionnels est décliné en région et comprend deux cibles principales :
 - les Maîtres d'Ouvrage (MOA) et leurs conseils, notamment les Maîtres d'Œuvre (MOE) et les Coordonnateurs en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS), afin d'intégrer, très en amont des chantiers la prévention des chutes de hauteur et de plain-pied par la création de lots spécifiques pour le transport et la manutention de charges à pied d'œuvre et les flux de circulation en général,
 - les entreprises les plus exposées au risque de chute et dont les effectifs sont compris entre 20 et 49 salariés, soit 443 établissements en Île-de-France.
- ✦ TMS Pros : il s'agit d'inciter les entreprises à utiliser le site internet public www.tmspros.fr pour s'approprier la démarche officielle de prévention des Troubles MusculoSquelettiques du réseau de l'Assurance Maladie / Risques Professionnels ainsi que le dispositif ADAPT disponible sur le site www.oppbtp.fr,
- ✦ TPE Maçons : actions dirigées vers les très petites entreprises de maçonnerie (moins de 20 salariés),
- ✦ Risque chimique : réduction du risque lié aux huiles de décoffrage, aux essences avec benzène, aux poussières de bois et de silice,
- ✦ Amiante : contribution à la campagne nationale CARTO réalisée à l'occasion de travaux régis par la « sous-section 4 » tels que les travaux d'entretien et de maintenance,
- ✦ Actions CPOM : actions spécifiques des CPOM avec les deux SiST APST-BTP et SiST-BTP 77,
- ✦ Grand Paris : amener les principaux donneurs d'ordre à s'engager dans une meilleure prise en compte de la prévention en amont des chantiers par la signature de chartes.

Trois comités de pilotage ont été organisés en 2016 par le Service et ont permis d'assurer un suivi des 7 programmes d'actions.

3.9.5. RSI

Le Service a participé à la journée de lancement du programme RSI Prévention Pro Métiers de l'Alimentation

3.9.6. ARACT

Outre la participation d'un représentant CRAMIF au comité d'orientations stratégiques de l'ARACT, la collaboration avec l'Agence régionale a consisté en 2016 en la refonte de l'outil Kit-RPS réalisé en 2011 avec le concours de plusieurs Services interentreprises de Santé au Travail (SiST). Le Service a contribué aux groupes de travail et le comité de pilotage du 24 mai 2016 a entériné les travaux correspondants. Le nouveau Kit-RPS permettra ainsi l'utilisation de l'outil par les SiST dans le cadre de la réalisation de leur projet de service pour sensibiliser les PME d'Île-de-France à la thématique RPS. Il sera mis en œuvre dès 2017.

La stabilisation récente de l'organisation au sein de l'ARACT devrait permettre en 2017 la signature d'une convention régionale de partenariat portant principalement sur la prévention des RPS et traitant en particulier de la question des consultants.

3.9.7. Autres partenariats

Ce paragraphe regroupe les actions de partenariat ne figurant pas dans les chapitres 3.9.1 à 3.9.6 ou dans d'autres chapitres de ce rapport.

Fédérations professionnelles

Les Fédérations professionnelles Employeurs et les Syndicats Salariés représentent des partenaires naturels pour le service. Même si des conventions de partenariat ne formalisent pas toujours les modes de collaboration, le Service est amené à répondre favorablement à leurs sollicitations ou invitations. Il s'agit en général d'intervenir dans des colloques, journées thématiques, formations ou groupes de travail dans le but de mieux promouvoir la prévention des risques professionnels auprès de leurs délégués.

AGEFOS PME

Dans le cadre de la contribution financière de la CRAMIF destinée au développement des actions de promotion de la santé et sécurité par les organismes représentatifs des employeurs et des salariés, le Service a participé à l'élaboration d'un autodiagnostic santé et sécurité « DIAGNEO SANTE ET SECURITE » accessible en ligne pour les employeurs de TPE/PME franciliens. La phase de construction du dispositif est finalisée. L'outil est en ligne et à disposition des entreprises depuis le 1er octobre 2015. Par ailleurs, l'ACMS souhaite former ses équipes pluridisciplinaires à l'utilisation de DIAGNEO. Une session expérimentale a eu lieu au premier trimestre 2016.

Centre National de la Réparation Automobile

En complément de l'action nationale, le Service participe avec le CNPA, l'OPCA de la Branche et l'ACMS à la mise en place et la formation de personnes désignées compétentes dans les garages. La mutuelle santé de la branche est associée au projet (financement des formations santé et sécurité en complément de l'OPCA).

3.10. ACTIVITES DES POLES TECHNIQUES

3.10.1. RISQUES PHYSIQUES ET TECHNOLOGIQUES (RPT)

Le pôle Risques Physiques et Technologiques (RPT) est composé du Centre de Mesures et Contrôles Physiques (CMP) et de l'unité Risques Technologiques.

Centre de Mesures et Contrôles Physiques

Le Centre de Mesures et Contrôles Physiques (CMP) a réalisé **811** prestations en 2016.

Le tableau ci-dessous présente les mesures effectuées, par nature et par CTN, en proportion de la totalité des mesurages effectués au cours de l'exercice.

C T R	CTN	Bruit	Ambiance thermique	Éclairage	Rayonnements optiques artificiels	Champ électromagnétique	Rayonnement ionisant	Ventilation	Vibration	Glissement de sols	Electricité	CTN / total en %
1	A Métallurgie	5,80	-	0,99	-	0,37	0,12	21,70	0,12	0,25	-	29,35
2	B Bâtiment Travaux Publics	2,22	0,12	1,36	-	0,12	-	5,18	0,49	-	-	9,49
3	C Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	3,08	-	0,62	-	0,49	0,12	6,17	0,12	-	-	10,60
4	E Chimie, caoutchouc, plasturgie	0,99	0,12	0,62	-	0,12	-	1,60	-	1,60	0,12	5,18
	F Bois, ameublement, papier carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	1,73	-	-	-	-	-	4,44	-	-	-	6,17
5	D Services, commerces et alimentation	1,85	-	0,25	-	0,12	-	6,29	0,25	-	-	8,75
	G Commerce non alimentaire	3,58	-	0,25	-	0,12	-	7,77	-	0,12	-	11,84
6	H Activités de services I	3,58	0,12	0,86	0,12	-	0,12	9,86	-	0,37	-	15,04
	I Activités de services II et travail temporaire	0,99	0,12	0,25	-	-	-	1,97	-	0,25	-	3,58
Types de mesure en % du total		23,82	0,48	5,20	0,12	1,34	0,36	64,98	0,98	2,59	0,12	100

Participation à des actions nationales

Le CMP a contribué aux priorités nationales suivantes :

- ↻ Action CMR – Fumées de soudage : élaboration de l'ingénierie de prévention associée à cette action. Le CMP est le pilote de cette action pour la CRAMIF.
- ↻ Action CMR – Émission des moteurs diesel : le CMP contribue activement aux actions de terrain menées dans les centres de contrôle technique.
- ↻ Autres priorités nationales : le CMP est intervenu ponctuellement :
 - dans l'action TMS Pros pour réduire l'exposition aux vibrations,
 - dans l'action Chutes dans le BTP pour améliorer l'éclairage des chantiers.

Le CMP a contribué à l'ingénierie de prévention de la branche AT-MP en participant aux groupes de travail CRAMIF/CARSAT/INRS suivants :

- ↗ Champs électromagnétiques,
- ↗ Vibrations,
- ↗ Rayonnements optiques artificiels,
- ↗ Bruit,
- ↗ Glissance des sols,
- ↗ Rayonnements ionisants,
- ↗ Guide pratique de ventilation « Carrosseries »
- ↗ Guide pratique de ventilation « Prévention de l'exposition au protoxyde d'azote ».

Cette contribution à l'ingénierie de prévention de la branche AT-MP s'est concrétisée par la parution des documents suivants en 2016 :

- ↗ ED 4219 « *Champs électromagnétiques – Soudage par résistance* »,
- ↗ 2 fiches pratiques de radioprotection :
 - ED 4444 « *Gammadensimètre et humidimètre de surface* »,
 - ED 4445 « *La radioprotection des personnels navigants* »,
- ↗ 3 fiches focus relatives au bruit au travail :
 - Les obligations de l'employeur,
 - Acquisition d'une nouvelle machine,
 - Conception et aménagement des locaux,
- ↗ Dossier Web INRS relatif aux vibrations avec la mise au point de deux caleulettes pour évaluer l'exposition quotidienne des salariés aux vibrations, téléchargeables sur le site inrs.fr :
 - Caleulette vibrations mains bras,
 - Caleulette vibrations corps entier,
- ↗ Liste des revêtements de sol dans les locaux de fabrication de produits alimentaires – édition de décembre 2016, téléchargeable sur le site ameli.fr.

Participation à des actions régionales

En 2016, le CMP a mené des actions de terrain en lien avec les programmes régionaux suivants :

- ↗ Travail des métaux : réduction du bruit, captage des brouillards d'huile,
- ↗ Risque chimique dans le BTP : plomb dans les travaux de rénovation, fumées de bitume,
- ↗ Etablissements de soins : prévention du risque chimique lié au formol, aux cytotoxiques,...
- ↗ Collecte et traitement des déchets : conception et aménagement des centres de tri,
- ↗ Magasins de bricolage : aménagement des locaux de découpe du bois.

Le Centre a contribué aux autres actions régionales suivantes :

- ↗ Grand Paris : intégration de la ventilation lors des travaux souterrains,
- ↗ Activités aéroportuaires : prévention des risques liés aux vibrations,
- ↗ Grande distribution : glissance des sols.

Autres actions

En 2016, le CMP a réalisé des actions de formation dans les domaines physiques pour le compte :

- ↗ du Pôle IDFP de la CRAMIF (ventilation, éclairage, bruit, vibrations, rayonnements ionisants),
- ↗ de l'INRS (champs électromagnétiques, ventilation),
- ↗ de la faculté de médecine pour les médecins du travail en formation initiale (ventilation).

Il a participé à des groupes de travail européens et internationaux concernant la normalisation des vibrations :

- ↗ CEN TC 231 - Vibrations et chocs mécaniques,
- ↗ ISO TC 108 SC4 - Exposition des individus aux vibrations et chocs mécaniques.

Le responsable du CMP a participé au groupe de suivi scientifique du département IET (Ingénierie des Équipements de Travail) de l'INRS.

Unité Risques Technologiques

Participation à des actions nationales et internationales

L'unité Risques Technologiques a contribué aux priorités nationales suivantes :

- ↩ action CMR – Émission des moteurs diesel,
- ↩ action TPE – Réparation automobile.

Elle a participé au groupe de travail national chargé d'élaborer l'AFS Air Bonus pour aider le secteur du contrôle technique dans l'acquisition de système de protection collective des salariés contre les émissions de moteurs diesel et essence. L'unité est le pilote de ces actions pour la CRAMIF.

Elle a participé au niveau national et régional au déploiement de l'action TPE Réparation Automobile (voir paragraphe 3.3.2) :

L'unité a participé aux groupes de travail nationaux CRAM/CARSAT/INRS/Ministère du Travail suivants :

- ↩ renversement des chariots automoteurs afin de prévenir ce problème majeur de prévention qui occasionne en France plus de 10 morts par an au travail. En 2016, l'unité a participé aux travaux du CTN A et G conduisant à l'adoption par ces mêmes CTN d'une recommandation nationale sur le sujet.
- ↩ révision de la brochure INRS ED 755 « *Réparation et entretien des véhicules automobiles* »,
- ↩ modification de machines et ensemble de machines, future directive Machine (avec le Ministère du travail et l'INRS),
- ↩ dossier Web sur les risques professionnels des activités de contrôles techniques.

L'unité a participé à un groupe de travail européen concernant la normalisation des bancs à rouleaux utilisés dans les centres de contrôle technique poids lourds.

De plus, l'unité a participé aux réunions nationales avec l'INRS, la CNAMTS et EUROGIP sur la coordination des problèmes graves de prévention sur les machines, signalés par les caisses régionales. L'unité répond aux sollicitations en matière d'expertises Machine et donne un avis sur les mesures de prévention à mettre en œuvre. Des fiches de signalement permettent d'informer, de remonter les problèmes afin d'enrichir la normalisation des différentes machines, donc la prévention à long terme. Un outil de communication interne au réseau prévention sur ces fiches est en cours d'élaboration de façon à mieux communiquer.

Participation à des actions régionales

L'unité Risques Technologiques fait partie du groupe projet et a mené des actions de terrain en lien avec les priorités régionales suivantes :

- ↩ travail des métaux et traitement de surface,
- ↩ collecte et traitement des déchets,
- ↩ fabrication de produits en béton.

L'unité a animé les commissions CTP du CTR 1 (Outils manuels). Un guide de choix sur les outils portatifs sera finalisé et testé par des entreprises en 2017.

Dans le domaine des fluides de coupe, l'unité a mis en place un programme d'ingénierie de prévention afin de mieux connaître les risques impactant la santé des salariés.

L'unité a participé à la communication d'actions exemplaires d'entreprises avec l'organisation de la cérémonie des Trophées 2016 (Cf. § 3.13.5) portant sur des programmes nationaux ou régionaux en particulier sur la prévention des risques liés aux produits CMR et des TMS.

Elle accompagne deux services de Santé au Travail dans le suivi et la mise en place de leur Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). En outre, dans le cadre de l'action CPOM CMR Garages, l'unité continue d'intervenir avec les SiST signataires dans la mise en œuvre du programme CMR Garages.

3.10.2. RISQUES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES (RCBI)

Le pôle RCBI réalise des activités d'étude et de gestion de projets ainsi que des prestations analytiques concernant l'évaluation des risques chimiques et biologiques. Le Laboratoire de Toxicologie industrielle et le Laboratoire des BioContaminants sont intégrés au sein du pôle RCB.

L'unité Information procède à la recherche, au tri et à la diffusion des informations relatives à la prévention des risques professionnels.

Participation à des actions nationales

Dans le cadre de la COG, le pôle contribue au programme national de prévention CMR, avec la participation au comité national d'élaboration et de pilotage du programme (validation des orientations et suivi des actions) et l'animation du groupe national Pressing avec l'élaboration des outils pour la mise en œuvre nationale de ce projet. Le pôle participe également aux travaux concernant l'évaluation du programme CMR.

Le pôle est également impliqué dans la thématique nationale TPE restauration avec la recherche de partenariat pour déployer l'action.

Il apporte sa contribution au comité opérationnel pour la mise en place du logiciel SEIRICH concernant l'évaluation du risque chimique.

Il apporte son expertise dans des groupes de travail « travaux routiers » sur la thématique des fumées de bitume en collaboration avec l'INRS et travaille au maintien du partenariat avec le CSFE.

Participation à des actions régionales

Le pôle pilote le programme régional de prévention « fabrication de produit en béton ».

Il participe également aux programmes régionaux de prévention suivants :

- ↳ risque chimique dans certaines activités du BTP : contribution à l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques autour des « poussières de démolition », en partenariat avec le Syndicat National des Entreprises de Démolition,
- ↳ travail des métaux et traitement de surface : participation au groupe de travail visant à réduire les situations dangereuses, notamment autour du risque chimique.

Il apporte également son expertise auprès du Service Réparation dans le traitement des dossiers de reconnaissance de maladies professionnelles.

Le pôle a en charge l'animation du CTR 4. Il organise et anime les commissions temporaires de ce CTR.

Études, conseil et assistance

Le pôle apporte son assistance auprès d'un groupe inter-collectivités sur la thématique des risques présents dans les égouts. Il collabore avec l'ANSES dans le cadre d'une convention de recherche pour l'évaluation du risque biologique.

Il apporte son expertise dans la publication trimestrielle de la lettre Cancer Pro éditée par l'INCA.

Actions de formation / communication

Le pôle contribue à des actions de communication sur les risques chimique et biologique auprès des entreprises, dans le cadre de salons professionnels (Expoprotection), auprès d'institution (Mardis de Fernand Widal, ...), de colloque (médecins du travail..) ou en interne (Plénière, RTS...).

Il participe au déploiement de l'applicatif SEIRICH pour l'évaluation du risque chimique par le biais de communication, formation – action...

Il est aussi présent dans plusieurs modules de formation (médecins du travail...).

Information

Le pôle administre le magasin rassemblant brochures et affiches de prévention des risques professionnels. Les données relatives à la diffusion de ces documents sont rassemblées au paragraphe 3.12.

Par ailleurs, les documentalistes du pôle répondent aux sollicitations externes et internes de recherches et synthèses bibliographiques, réalisent de la veille juridique, réglementaire et technique et gèrent le fonds documentaire spécialisé dans les risques professionnels. La médiathèque dispose des livres, brochures, DVD et bases de données utiles à ce travail.

Les documentalistes et le personnel administratif ont contribué à la refonte de l'intranet Prévention et concourent à la mise à jour régulière des informations qui y figurent.

Le pôle gère l'espace Fernand Jérôme et la préparation des salles de formation du Service prévention.

Laboratoire de Toxicologie industrielle

Le laboratoire de toxicologie industrielle (LTX) a réalisé **288** interventions en entreprises en 2016.

La grande majorité de ces interventions, que ce soit à la demande des agents de secteur ou dans le cadre d'études régionales et nationales, avaient pour but le prélèvement d'agents chimiques dangereux présents sur le lieu de travail et susceptibles de contaminer les salariés. Les autres interventions étaient ciblées sur l'information ou la formation des salariés aux risques chimiques.

Le laboratoire a travaillé sur **307** dossiers (rapports transmis) en 2016, ces dossiers se répartissant entre interventions en entreprises, avis sur pièces, analyses d'échantillons prélevés par ou à la demande d'agents du Service Prévention des Risques Professionnels non rattachés au laboratoire.

95% des dossiers traitent, en partie ou totalité, de la prévention des risques liés aux produits CMR.

Le tableau ci-dessous précise la répartition de ces dossiers par CTN, exprimée en pourcentage :

CTR	CTN		Interventions	
			Entreprises où ont été réalisées des interventions	Entreprises où ont été réalisés des prélèvements
1	A	Métallurgie	21 %	21 %
2	B	Bâtiment travaux publics	25 %	35 %
3	C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	12 %	7,5 %
4	E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	5,5 %	2,5 %
	F	Bois, ameublement, papier carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	9,5 %	4 %
5	D	Services, commerces et alimentation	3 %	2 %
	G	Commerce non alimentaire	8 %	8 %
6	H	Activités de service I	13 %	15 %
	I	Activités de services II et travail temporaire	3 %	5 %

données extraites de COLCHIC, base de données nationale des laboratoires de chimie développée par l'INRS

Activité analytique

En 2016, le laboratoire a créé **2073** demandes d'analyses (une demande d'analyse correspondant à la mise en œuvre d'une technique analytique sur un échantillon).

331 de ces 2073 demandes ont été sous-traitées à d'autres laboratoires du Réseau Prévention ou de l'INRS, le laboratoire ne disposant pas du matériel nécessaire (analyses mutualisées).

129 demandes d'analyses ont été traitées par le LTX pour d'autres laboratoires du Réseau Prévention, dans le cadre de la mutualisation.

Participation à des actions nationales

- ↪ Étude nationale « Amiante » dans le cadre de la convention signée avec la FEDENE,
- ↪ Étude nationale « Fumées de soudage » dans le cadre du Programme National de Prévention CMR,
- ↪ Étude nationale « Émissions des moteurs Diesel » dans le cadre du PNP CMR,
- ↪ Étude nationale « Fumées de bitume » organisée par l'INRS en partenariat avec la DGT, la CNAMTS, l'USIRF, la FNTP, le GNMST-BTP et l'OPPBTP,
- ↪ Étude nationale INRS « Évaluation de l'exposition au dioxyde de titane nanométrique »,
- ↪ Prévention des expositions au protoxyde d'azote en milieu médical : groupe de ventilation n° 24 MEOPA,

- ↪ Participation à des groupes de travail institutionnels du Réseau Prévention (ORFILA, Nanomatériaux, Plénière Chimie 1),
- ↪ Participation au groupe de suivi du département métrologie des polluants de l'INRS.

Participation à des actions régionales

- ↪ Pilotage du programme régional de prévention « Risque chimique dans certaines activités du BTP » (Béton projeté, Démolition, Plomb, Travaux routiers, Travaux souterrains),
- ↪ Pilotage de l'action sur le risque chimique dans le cadre de la convention régionale signée avec l'OPPBTBTP,
- ↪ Animation du groupe de travail du PRST (Capitalisation sur le risque chimique BTP façades et autres produits du BTP),
- ↪ Contribution aux actions régionales :
 - « Travail des métaux » et « Étude fluides de coupe »,
 - « Fabrication de produits en béton »,
 - « Programme National de Prévention Établissements de soins »,
- ↪ Participation aux groupes de travail régionaux :
 - des correspondants « Amiante »,
 - concernant les « Mesures des empoussièrtements lors du nettoyage des dalles vinyles amiante » en collaboration avec différents partenaires (DGT, la Fédération des Entreprises de Propreté (FEP), AP/HP...).

Actions de formation et d'information

- ↪ Plénière Chimie 1 : « Démarche de prévention menée sur des chantiers de dépose massive de câbles de télécommunication gainés de plomb »,
- ↪ Participation à la formation « Travaux Souterrains » à l'intention des agents de la DIRECCTE et de la CRAMIF,
- ↪ Présentation en CTR 2 : « Prévention du risque chimique dans certaines activités du BTP »,
- ↪ Réalisation de modules de formation pour la formation initiale et continue de médecins du travail [cours magistraux et travaux pratiques].

Études, conseils et assistance

- ↪ Interventions en entreprise sans prélèvement, pour aider à l'évaluation du risque chimique ou pour restituer des résultats d'analyse et préconiser des mesures de prévention en conséquence,
- ↪ Avis sur les préparations contenant des agents chimiques susceptibles d'être à l'origine de maladies professionnelles, à la demande des CPAM, du CRRMP ou des Médecins du Travail, avis sur la dangerosité d'un process ou d'une situation de travail, sur l'exactitude des fiches de données de sécurité, sur l'opportunité de substituer un produit au vu de ses propriétés,
- ↪ Examens de rapports d'analyses rédigés par des laboratoires accrédités pour le compte d'industriels, afin d'assister les contrôleurs de sécurité dans l'utilisation des résultats, au bénéfice de la prévention des risques professionnels.

Publications

- ↪ Archives des maladies professionnelles et de l'environnement : « Huiles de décoffrage et prévention des risques professionnels dans le BTP : où en sommes-nous ? ».

Laboratoire des BioContaminants (LBC)

Le Laboratoire des BioContaminants (LBC) a répondu en 2016 à **72 sollicitations** dont 46 (64%) en Ile de France et 26 (36%) pour les CARSAT. Les sollicitations se répartissent de la manière suivante :

Activité 2016	Ile-de-France	Régions Nord Picardie, Nord Est, Sud Est et Normandie.	CTN	Nombre de sollicitations	en %	Principales activités concernées
72 sollicitations ▪ 1 avis sur pièces ▪ 19 assistances ▪ 32 prélèvements ▪ 10 analyses (produits) ▪ 10 analyses	46 sollicitations : ▪ 1 avis ▪ 8 assistances ▪ 27 prélèvements ▪ 10 analyses produites	26 sollicitations : ▪ 11 assistances ▪ 5 prélèvements ▪ 10 analyses par LBC	A	11	15	Fluides de coupe
			B	/	/	/
			C	36	50	Assainissement (égouts) – Collecte déchets – Traitement déchets (tri, recyclage, enfouissement)
			D	17	24	Café, épices, céréales, salaisons, conditionnement de légumes, alimentation animale, abattoirs de volailles
			E	/	/	/
			F	4	6	Travail des fibres de coton
			G	1	1	Location de biens (vélos)
			H	1	1	Collectivités territoriales (déchets)
			I	2	3	Collectivités territoriales (assainissement), service à la personne

Avis sur pièces : étude et avis sur dossier ou document fourni

Assistance : intervention sur site pour appui à l'analyse du risque biologique, pré-visite, ou restitution de résultats en entreprise

Prélèvement : de bioaérosols (endotoxines et/ou flores aéroportées) complétés éventuellement de poussières inhalables et de mycotoxines

Analyses : de produits prélevés sur site ou d'échantillons de bioaérosols prélevés par les LIC en région et envoyés pour analyses au LBC, dans le cadre de la mutualisation

Activité analytique globale :

En 2016, sur les 72 sollicitations reçues, 52 ont engendré des analyses de polluants. Le LBC a traité 1102 échantillons qui ont généré 1714 demandes d'analyses dont 1542 demandes d'analyses de bioaérosols (endotoxines et flores microbiennes aéroportées), 77 de poussières inhalables ou thoraciques et 17 de mycotoxines.

Mutualisation :

Dans le cadre de la mutualisation, le LBC a réalisé plusieurs types d'actions :

- La formation des agents de LIC souhaitant développer la métrologie des bioaérosols dans leurs régions : LIC de Marseille et de Rouen. Au terme de l'année, 5 LIC sont en capacité de réaliser les prélèvements de bioaérosols de manière autonome. Les échantillons de bioaérosols prélevés sont analysés par le LBC.
- Des assistances avec intervention sur site en région pour appui aux agents de terrain ou aux LIC à l'analyse du risque biologique, pré-visite, et /ou restitution de résultats : **11 assistances**.
- Des prélèvements de bioaérosols effectués par le LBC à la demande d'une CARSAT (IC, CS ou LIC) et dont les analyses ont été réalisées par le LBC : **5 sollicitations**, pour **207 échantillons** (18.8%) qui ont généré **326 demandes d'analyse** (soit 19% du total annuel).
- Des **analyses mutualisées** d'échantillons de bioaérosols prélevés par 4 LIC formés ou en cours de formation à la métrologie des bioaérosols : **10 sollicitations** pour **177 échantillons** analysés par le LBC (16.1%) qui ont généré **300 demandes d'analyse** (17.5% du total annuel).

La part de l'activité du LBC consacrée à la mutualisation représente ainsi 36 % des sollicitations totales.

Participation à des actions nationales

- Poursuite de la campagne de mesures réalisée dans le cadre de la convention ANSES/ CRAMIF –, démarrée en 2015 sur la caractérisation des expositions aux polluants biologiques auprès des intervenants en égouts. Réalisation des interventions pour prélèvements, analyses des échantillons et rédaction des comptes rendus d'intervention. Elaboration et transmission d'un rapport de synthèse à l'ANSES et participation aux réunions de travail.
- Participation à des groupes de travail institutionnels du Réseau Prévention
 - Groupe de Travail sur l'établissement des valeurs guides pour l'interprétation des résultats des mesures de bioaérosols (flores microbiennes), piloté par l'INRS.
 - Plénière Risques Biologiques (INRS) les 22 et 23/11/16, avec présentation d'actions et de retours d'expérience du LBC en centres de tri de déchets.
 - COLCHIC
- Animation du comité de pilotage national sur l'évaluation et la prévention des risques biologiques dans les activités de collecte de déchets ménagers et assimilés.
 - Participation active à la rédaction de la brochure destinée à l'encadrement (DTE 268).
 - Suivi de l'édition des documents CRAMIF (livret ripeur DTE 253, et affiches DTE 254, 255, 256)

Participation à des actions régionales

- Participation au Programme Régional de Prévention « Collecte et Traitement des déchets ».
 - Poursuite de la campagne de mesures en vue de caractériser les expositions aux bioaérosols des agents de collecte de déchets menée dans le cadre du PRP.
 - Participation à l'élaboration d'un module de formation à la prévention des risques dans la collecte des déchets, à destination des collectivités territoriales donneur d'ordres.
 - Participation à la rédaction d'une convention d'étude sur la prévention du risque biologique entre CRAMIF / SITA / SEMAT ZOLLER et aux réunions de travail avec les partenaires.
- Dans le cadre de Programme Régional de Prévention « Travail des métaux », collaboration à l'étude menée sur les fluides de coupe (suivi des pré-visites, analyses produits).
- Poursuite de l'étude de caractérisation de l'exposition des salariés de l'agroalimentaire aux mycotoxines.
- Participation à un groupe de travail régional avec la Mairie de Paris (Service Assainissement) et le Département du Val de Marne (Direction des Services de l'Eau et de l'Assainissement) sur l'évaluation de l'efficacité de la ventilation dans les égouts sur les expositions aux polluants, avec interventions en égouts et en collaboration avec le Centre de Mesures et Contrôles Physiques.

Études, conseils et assistance

- Assistance aux agents de secteur (Ile de France et province) à l'analyse des risques biologiques en entreprise (sans prélèvement) dans des secteurs d'activités sensibles (déchets, services à la personne...) ou dans des contextes particuliers (location de biens, archives...).

Actions de formation / communication

- Participation à la Formation DIU – Infirmière de Santé au Travail (DIUST) : « Repérage des risques biologiques, évaluation des dangers, mesures de prévention » - 20/01/16.
- Présentation en Plénière DRRP – 08/06/16 : Exposition aux bioaérosols dans la collecte et le traitement des déchets ».
- Participation au Groupe d'Echange Sécurité dans les métiers de la collecte des déchets organisé par l'association AMORCE - 07/06/16. Présentation des actions régionales CRAMIF menées dans le cadre du Programme Régionale Collecte et Traitement des déchets..
- Présentation en RTS BTP du 23/06/16 du dispositif CATEC avec le LTX.
- Présentation lors du Séminaire des Référents Risques Biologiques - 22 et 23/11/16 : « Retour d'expérience sur des actions de prévention en centres de tri de déchets ».

3.10.3. BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS (BTP)

Participation à des actions nationales

Le pôle a participé au groupe de travail national concernant les poussières de démolition en collaboration avec le SNED et à la commission du CTN B chargé de la rédaction d'une recommandation concernant le montage des cantonnements de chantier.

Le pôle BTP a participé aux réunions du groupe de travail à la DGT concernant l'amélioration de la coordination SPS.

En 2016, le pôle BTP a intégré la commission sécurité de l'Association Française des Tunnels et de l'Espace Souterrain (AFTES).

Participation à des actions régionales

Le pôle BTP a organisé, en partenariat avec l'OPPBTP, des réunions du Club des Coordonateurs SPS d'Île-de-France qui permet de valoriser l'action de ces préventeurs grâce à des réunions périodiques.

Le pôle BTP pilote la thématique particulière régionale Grand Paris. Un premier résultat de l'action est prometteur. En effet la charte Sécurité Chantier Grand Paris contractuelle inclut le socle d'exigences minimales en matière de prévention rédigé par le service et publié en 2016 (DTE 266).

Les relations avec les syndicats professionnels continuent, notamment avec le Syndicat Français de l'Échafaudage, du Coffrage et de l'Étalement (SFECE) avec un projet de document de prévention concernant les plates-formes sur mats, et avec le Syndicat des Entrepreneurs de Travaux de Voies Ferrées (SETVF) concernant l'amélioration des conditions de soudage.

Des études en prévention concernant des équipements de travail ont été conduites notamment sur les dalles béton préfabriquées, les cantonnements, les escaliers provisoires de chantier, les exosquelettes...

Le pôle a en charge le CTR 2 sur les activités du BTP et a animé les commissions techniques CTP du CTR 2 (prévention du risque de chute en phase maintenance, éclairage de chantier, cantonnement).

Autres actions

Le pôle BTP a contribué à :

- ↳ l'animation de 3 Réunions Techniques de Service en mettant l'accent sur les innovations et les enquêtes AT graves,
- ↳ l'élaboration de normes concernant le matériel BTP avec le Bureau de Normalisation technique des constructions, le CERIB et la coordination SPS avec l'AFNOR,
- ↳ l'organisation de la journée de prévention de la FFB en animant sur les chantiers un jeu concours et un salon concernant la prévention du risque de chute
- ↳ Le pôle BTP a organisé deux colloques concernant la prévention des risques de chutes à destination des MOA.

3.10.4. RISQUES ORGANISATIONNELS (RO)

Participation à des actions nationales

Le pôle Risques Organisationnels (RO) contribue au programme national TMS Pros. Il pilote cette action pour la CRAMIF, participe à la coordination nationale sur ce programme et au comité national de suivi et d'évaluation associé à cette action.

Il pilote également les thématiques particulières nationales suivantes :

- ↳ TPE (Très Petites Entreprises) qui a pour vocation d'expérimenter de nouveaux modes d'intervention à destination des entreprises de moins de 20 salariés de 4 secteurs professionnels (garages, maçons, transport routier de marchandises et restauration traditionnelle),
- ↳ RPS (Risques PsychoSociaux) qui a pour objectif de réaliser un diagnostic de l'offre régionale RPS proposée par la CRAMIF et ses partenaires : DIRECCTE, SiST, ARACT.

De plus, il assure la coordination nationale des correspondants d'enseignes de la Grande Distribution pour le compte de la CNAMTS/DRP.

Participation à des actions régionales

Le pôle RO pilote les programmes régionaux suivants :

- ↪ logistique et messagerie express,
- ↪ magasins de bricolage et magasins d'ameublement.

Il pilote également la thématique particulière régionale Grande Distribution afin de pérenniser une culture de prévention dans ce secteur d'activité et de poursuivre la réduction de la sinistralité des AT/MP. Dans ce cadre, il anime les groupes internes dédiés à ces projets, coordonne les actions vers les entreprises et accompagne des sièges sociaux, en particulier les majors de ces secteurs d'activité. Il participe également à la coordination nationale sur ces 3 thèmes.

Il fait partie du groupe projet des programmes régionaux suivants :

- ↪ travail des métaux et traitement de surface,
- ↪ location de logements,
- ↪ établissements de soins,
- ↪ activités aéroportuaires.

Il réalise les statistiques régionales pour l'ensemble des CTR (tableaux et graphiques). Il est le correspondant des CTR 3 et CTR 5. Dans ce cadre, il organise et anime les CTP de ces deux CTR portant sur la prévention des AT liés aux manutentions manuelles et sur la prévention des TMS dans les commerces de proximités. Il contribue également activement aux travaux de la CTP du CTR 1 qui rédige un guide d'aide au choix d'outils portatifs.

Autres actions

Le pôle RO est le référent régional pour le Service Prévention de la CRAMIF pour la thématique de la PDP (Prévention de la Désinsertion Professionnelle).

Le pôle RO apporte conseils et expertise en prévention des TMS et des RPS suite à des demandes d'assistance internes et externes.

Il anime le groupe interne des correspondants TMS et le groupe interne des correspondants RPS, ainsi que les travaux relatifs à ces deux thématiques.

Dans ce cadre, une base de donnée permettant d'identifier et de partager des réalisations en prévention des TMS a été initiée et un document de synthèse "Des repères pour intervenir sur la prévention des RPS" a été rédigé à destination des agents du Service Prévention. Il vise à définir un niveau d'intervention adapté et à identifier les apports possibles des acteurs externes concernés par la thématique des RPS.

Le pôle mène également des études ergonomiques dans des entreprises relevant des activités de tri des déchets, de la grande distribution, de la préparation de commande et de réapprovisionnement en entrepôt, de la propreté et des bailleurs sociaux.

En 2016, il a réalisé des actions de formation pour le compte du Pôle IDFP de la CRAMIF dans les domaines des TMS, des RPS et pour les secteurs d'activités de la logistique, de la grande distribution, du bricolage et de l'ameublement.

Concernant la normalisation, il a participé à la révision de la norme EN 12312-5 visant à intégrer la prévention des risques professionnels liés aux manutentions manuelles dès la conception des équipements d'avitaillement en carburant.

Il a contribué à la réalisation des CPOM en tant que référent thématique pour les TMS, les RPS et la PDP.

3.10.5. PATHOLOGIES PROFESSIONNELLES (PP)

Les missions du pôle Pathologies Professionnelles et Information se concentrent sur la connaissance et les modalités de reconnaissance des maladies professionnelles.

Pathologies professionnelles

Les ingénieurs conseils du pôle ont apporté une expertise technique dans l'instruction des dossiers de reconnaissance de maladies professionnelles (CRRMP, CPAM).

Ces ingénieurs ont instruit tous les dossiers passant en commission pluridisciplinaire de pénibilité. Ils ont aussi participé à la CNAV aux séances de cette commission. Deux Ingénieurs sont les référents Maladies Professionnelles pour la CRAMIF dans le groupe national.

Participation au plan d'actions du Service

Dans ce cadre il a participé :

- ↔ au groupe national « Aide et soins à domicile / en établissement »,
- ↔ à l'évaluation du programme « Aide et soins à domicile / en établissement »,
- ↔ à des présentations sur la thématique de la sinistralité du secteur « Aide à domicile »,
- ↔ à l'élaboration de relations partenariales (ARS et la DIRECCTE).

Il contribue également aux actions liées à la thématique particulière nationale TPE garages.

Autres actions

En tant que référent pénibilité au sein du Service Prévention, un ingénieur conseil du pôle participe à :

- ↔ des échanges réguliers avec les personnes en charge du compte pénibilité à la CNAV,
- ↔ de la diffusion d'information sur la thématique pénibilité.

Un ingénieur participe à un Groupe de travail avec la FNTP sur la thématique des fumées diesel.

Le pôle a en charge le CTR 6. Dans ce cadre, il organise et anime les CTP de ce CTR sur le nettoyage des locaux en journée.

3.10.6. INGENIERIE ET DEPLOIEMENT DE LA FORMATION A LA PREVENTION (IDFP)

Les mission et activités du pôle IDFP sont présentées en détail au paragraphe 3.11.

3.11. FORMATION

3.11.1. **INGENIERIE DE FORMATION A LA PREVENTION**

Contribution aux instances nationales de pilotage de la formation initiale et continue de l'Assurance Maladie – Risques Professionnels

La CRAMIF est membre du Comité stratégique formation, instance nationale de pilotage de la formation à la prévention de la Branche AT/MP.

Sous l'égide du comité stratégique, les trois entités Formation (formation continue, formation initiale, parcours vers l'emploi) sont dotées chacune d'un comité de pilotage.

La CRAMIF siège au bureau du Conseil National pour l'Enseignement en Santé et Sécurité au Travail (CNES&ST, comité de pilotage Formation Initiale) organe d'expertise et de propositions en matière de santé et de sécurité dans les enseignements professionnels et supérieurs.

Dans ce cadre, la CRAMIF participe aux commissions Enseignement Professionnel et Enseignement Supérieur du CNES&ST.

Enfin, la CRAMIF est membre des comités de pilotage Formation continue et Parcours vers l'emploi.

Participation aux Équipes Pédagogiques Nationales (EPN)

Les Équipes Pédagogiques Nationales sont composées d'agents des Caisses et d'Organismes de formation experts du domaine et ont pour mission de :

- ↪ assurer une mission de veille et prospective dans le domaine concerné,
- ↪ maintenir à niveau et actualiser les référentiels, les supports et les outils,
- ↪ communiquer vers les formateurs de formateurs.

À ce titre, le pôle IDFP a participé aux EPN SST et EPN PRAP-DSA (Dispositifs Sectoriels Associés) qui ont notamment permis l'évolution des dispositifs de formation.

Pilotage du Groupe de Travail « habilitation des organismes de formation » pour les formations Échafaudages

Le pôle IDFP co-pilote avec l'INRS les travaux devant aboutir à la définition des référentiels d'habilitations des organismes de formation pour les formations échafaudages de pied et roulants.

Les travaux s'effectuent en partenariat avec le SFECE (Syndicat Français de l'Échafaudage, du Coffrage et de l'Étalement).

Ces dispositifs d'habilitation seront mis en œuvre courant 2017.

Réponse aux besoins de formation exprimés par les entreprises franciliennes

Le pôle IDFP est au service des pôles et des antennes départementales du Service Prévention afin de répondre à des besoins de formations suites aux actions menées en entreprise.

La mise en œuvre de ces formations nécessite de l'ingénierie pédagogique (le tiers des journées d'animation).

À partir de la demande et de l'analyse du besoin, les formateurs conçoivent, préparent (objectifs, programme, contenu, outils et méthodes pédagogiques, évaluation...) puis mettent en œuvre ces actions de formation.

3.11.2. **HABILITATION ORGANISMES DE FORMATION ET ENTREPRISES**

Pour répondre à la demande et face à des besoins accrus en formation dans le domaine de la prévention des risques professionnels, le réseau Assurance Maladie-Risques Professionnels / INRS développe et met à disposition des organismes de formation et des entreprises des référentiels de formation et s'appuie sur un dispositif d'habilitation. Les organismes de formation et les entreprises sont habilités sur la base de critères définis dans un cahier des charges afin de démultiplier des formations conformes aux référentiels développés et validés par le réseau. L'habilitation des entreprises a démarré début 2015.

Ainsi, toute entreprise peut réaliser elle-même ou trouver un organisme dans sa région assurant des formations conformes aux attendus de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/l'INRS.

Le pôle IDFP accompagne les organismes de formation et les entreprises dans leur démarche d'habilitation, instruit leur demande avant transmission à la Commission Nationale d'Habilitation (CNH), qui prononce ou non l'habilitation. Le pôle IDFP contribue également au fonctionnement des instances nationales d'habilitation.

2016	Nombre d'organismes de formation habilités en Ile-de-France ⁽¹⁾	Nombre de dossiers de 1 ^{ère} habilitation en 2016	Nombre de dossiers de renouvellement d'habilitation en 2016	Stagiaires formés en Ile-de-France ⁽²⁾	
				Nb de stagiaires formés	Nb de sessions
APS ASD ⁽³⁾	11	4	1	731	134
APS TRV		1	0	0	0
EvRP ⁽⁴⁾	2	0	0	22	8
HAPA ⁽⁵⁾	2	0	0	20	7
PRAP 2S ⁽⁶⁾ + IBC ⁽⁷⁾ Acteurs	69	19	6	3 438	737
PRAP 2S + IBC Formateurs	11	2	1	313	70
RPS	5	2	0	29	6
SST Acteurs	348	44	41	146 840	24 710
SST Formateurs	7	3	1	983	213
TMS	3	1	0	106	13
TOTAUX	359 ⁽⁸⁾	76	50	152 482	25 911

(1) Hors organismes de formation nationaux

(2) Par les organismes franciliens et nationaux

(3) Acteur Prévention Secours - Aide et Soins à Domicile

(4) Évaluation des Risques Professionnels / Salarié désigné compétent

(5) Hébergement et Accueil des Personnes Âgées

(6) Sanitaire et Social

(7) Industrie Bâtiment Travaux Publics et Commerce

(8) Certains organismes de formation bénéficient de plusieurs habilitations

2016	Nombre d'entreprises habilitées en Ile-de-France	Stagiaires formés en Ile-de-France	
		Nombre de stagiaires formés	Nb de sessions
PRAP 2S + IBC Acteurs	14	576	108
SST Acteurs	122	15 055	2 598
SST Formateurs	2	109	18
TOTAUX	138	15 740	2 724

Convention échafaudages de pieds (formations réalisées selon les référentiels de compétences définis dans la recommandation nationale R 408)

La CRAMIF a conventionné deux nouveaux organismes de formation dans le domaine des échafaudages, portant à 13 le nombre d'organismes de formation conventionnés en Île-de-France.

Référencement des dispensateurs de formation « Aquanettoyage »

Dans le cadre de l'action CMR – Pressing et de l'AFS Aquabonus, la CRAMIF a référencé 6 dispensateurs de formation à l'Aquanettoyage.

Convention « formation des permanents agence d'emploi »

En collaboration avec le pôle PP, le pôle IDFP a contribué à la validation des formations « Permanents agence d'emploi » de trois grandes enseignes de travail temporaire et d'un organisme de formation. Ce travail a abouti à la signature de trois conventions engageant ces enseignes et cet organisme de formation à déployer ces formations dans le respect du référentiel et des valeurs de l'institution.

3.11.3. FORMATIONS DISPENSEES

Par la formation, l'ambition du pôle IDFP est de renforcer les compétences des entreprises pour les rendre autonomes dans la mise en œuvre de leur politique de santé au travail.

Il existe deux catégories de formation :

- ↳ les formations interentreprises qui regroupent des salariés d'entreprises différentes dans une même formation. Ces formations, regroupées dans l'offre de formation CRAMIF, se déroulent dans les locaux de la CRAMIF,
- ↳ les formations intra-entreprises qui regroupent les salariés d'une même entreprise dans une même formation. Ces formations « sur-mesure » se déroulent le plus souvent directement dans l'entreprise.

Formations interentreprises

L'offre de formation CRAMIF s'articule autour de l'offre nationale de formation traduisant concrètement les orientations du Plan National Formation et une offre de formation régionale adaptée aux spécificités de l'Île-de-France.

Les formations proposées abordent la prévention des risques professionnels soit sous une approche transversale (compétences de base en prévention, évaluation des Risques Professionnels, management de la prévention, dynamiser le CHSCT...), soit en traitant de thèmes ou de secteurs particuliers (bâtiments et travaux publics, logistique, Troubles MusculoSquelettiques, risques psychosociaux...).

Les formations de formateurs et les formations de référents sont tournées vers le déploiement et le développement de compétences professionnelles en prévention.

L'organisation et l'animation des stages sont assurées par une équipe permanente de formateurs expérimentés, accompagnés quand c'est nécessaire d'experts techniques issus du Service Prévention de la CRAMIF.

En 2016, les formations interentreprises représentent les deux tiers des actions de formation du pôle IDFP : 72 sessions ont été réalisées pour un total de 1 645 journées stagiaires et de 180 journées d'animation.

Formations intra-entreprises

Ces actions ont porté en 2016 sur de nombreux domaines : démarche de prévention, outils de la prévention, RPS, prévention des TMS, amiante...

Ces actions ont notamment été réalisées dans les secteurs d'activités suivants : le bâtiment, les travaux publics, les magasins de bricolage, la restauration collective, la grande distribution, la santé, le médico-social, le social, les services...

En 2016, un tiers des journées de formation réalisées par le pôle IDFP sont des formations intra-entreprises. 45 sessions intra-entreprises ont été réalisées pour un total de 980 journées stagiaires et de 90 journées d'animation.

Code stage	Intitulé de stage	Durée totale des sessions (en jours)	Nbre de sessions dans	Présents réellement	Journées stagiaires	Journées animation
A0003	Obtenir des compétences de base en prévention	2	5	53	106	10
A0201	Mettre en œuvre une démarche et des méthodes en ergonomie	4	2	22	88	8
A0310	Engager une démarche de prévention - chefs d'entreprises	1	2	11	11	2
A0405	Acquérir et utiliser les outils fondamentaux de la prévention dans le cadre d'une démarche	6	1	10	60	6
A0410	Élaborer ou améliorer son document unique - chefs d'entreprise	1	2	30	30	2
A0411	Analyser un accident de travail	2	4	38	76	8
B0302	Dynamiser le chsct, rôle du président	2	2	13	26	4
B0303	Dynamiser le chsct, rôle du secrétaire	4	2	12	48	8
C0108	Prévenir les risques professionnels dans le bâtiment - rôles et responsabilités des maîtres	1	4	48	48	4
C0301	Evaluer et prévenir les risques dans les plates-formes et entrepôts logistiques	2	3	23	46	6
C0702	La prévention dans les activités de bureau	2	1	9	18	2
D0001	Prevenir la pénibilité en améliorant les conditions de travail	1	2	17	17	2
D0101	Initier, piloter et manager son projet de prévention	1	4	37	37	4
D0102	Prevenir les troubles musculo-squelettiques (tms)	2	9	88	176	18
D0302	Evaluer et prévenir le risque routier en entreprise – démarche de prévention	2	2	16	32	4
D0410	Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux en entreprise	3	3	37	111	9
D0411	Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux en entreprise - spécial	3	2	19	57	6
D0605	Participer à une démarche de prévention des risques chimiques	2	1	8	16	2
D0609	Mettre en œuvre des systèmes de ventilation et de captage à la source performants	1	2	17	17	2
D0707	Connaître le rôle et les obligations du maître d'ouvrage et des maîtres d'œuvre en présence	2	2	22	44	4
D0709	Prévenir les risques dans l'habitat social lors de réalisation de travaux en présence	1	2	18	18	2
D0902	Evaluer et prévenir les risques et atteintes à la santé liés au bruit	1	2	9	9	2
D1301	Evaluer et prévenir les risques et atteintes à la santé liés aux vibrations	1	1	8	8	1
D1401	Evaluer et prévenir les risques liés aux utilisations industrielles et médicales de	1	1	9	9	1
E0004	curus devenir formateur en évaluation des risques professionnels	8	1	6	48	8
F0300	Former un référent prévention tms en secteur santé : pourquoi, comment et quelles	0,5	6	94	47	3
F0301	Devenir référent prévention tms en secteur santé	13	4	34	442	52

Stages inter-entreprises		72	708	1645	180
Stages intras		45	499	980	90
TOTAL INTER + INTRA		117	1207	2625	270

Formation interne		1	9	9	1
formation Partenaires		3	31	65	8
TOTAL GENERAL		121	1247	2699	279

3.11.4. PARTENARIATS DE FORMATION

Au travers des partenariats de formation, le pôle IDFP vise à intégrer la prévention dans les compétences professionnelles acquises dans le cadre de la formation initiale et continue des salariés.

Ces partenariats ont donc pour objectif de promouvoir la prévention et les valeurs de la branche, et déployer les formations à la prévention, notamment à travers le Plan National Formation.

Ils sont également l'occasion pour le pôle IDFP de saisir des opportunités de synergies avec différents acteurs de la formation.

Éducation Nationale (Académies de Créteil, Paris et Versailles)

Les conventions de partenariat avec les Académies de Créteil, Paris et Versailles ont été (re) signées pour 3 ans conformément à l'accord-cadre entre le Ministère de l'Éducation Nationale et la branche AT/MP et avec la participation de l'INRS.

Dans ce cadre, les trois centres ressources académiques en Enseignement pour la Santé et la Sécurité au Travail (ES&ST) ont réalisé des formations d'enseignants et ont accompagné des démarches d'établissements visant à intégrer la prévention dans la formation des élèves des filières techniques et professionnelles (du CAP au BAC+2).

À fin 2016, l'Éducation Nationale disposait en région Île-de-France de 2965 enseignants ou formateurs titulaires de compétences spécifiques en ES&ST.

21 391 élèves et 1 883 adultes ont ainsi été formés, au cours de l'année scolaire 2015-2016, dans les domaines suivants : SST, PRAP-IBC (Industrie, BTP et Commerce), PRAP-2S (Sanitaire et Social), Prévention des risques électriques, CACES®, Échafaudages (R 408).

Actions particulières au cours de l'année scolaire 2015-2016

- ↪ 2ème édition du Challenge PRAP avec l'académie de Paris (le 14 avril 2016) : 40 élèves de CAP venant de 5 établissements scolaires ont mis en pratique sous forme ludique la formation PRAP reçue dans le cadre scolaire.
- ↪ Challenge SEGPA de l'académie de Versailles – finale le 31 mai 2016 : sous forme de quizz, 260 élèves de SEGPA (sections d'enseignement général et professionnel adapté) de l'académie ont participé dans leurs 19 établissements.
- ↪ Formations inter-académique BTP co-animée avec l'OPPBTB : 5 jours rassemblant près de 140 enseignants des 3 académies franciliennes, autour de la prévention des risques professionnels, accompagnés par les inspecteurs du secteur de chaque académie.
- ↪ Séminaire inter académique Créteil / Versailles le 15 juin 2016 ayant pour sujet la présentation du référentiel du nouveau BTS Maintenance des Véhicules (60 enseignants participants).
- ↪ 2 colloques départementaux ES&ST (prévention du risque électrique et les travaux en hauteur) rassemblant au total 55 chefs d'établissement et chefs de travaux de lycées professionnels de l'académie de Créteil.

De plus, le pôle IDFP a participé aux groupes de travail pilotés par l'INRS :

- ↪ sur la révision des pré-requis en prévention pour les enseignants des filières professionnelles de l'Éducation Nationale,
- ↪ sur la conception des outils Synergies Transport Routier de Marchandises (TRM) et Aide à la Personne, avec la participation des fédérations professionnelles.

Enseignement supérieur

Le lecteur pourra se reporter au § « jeunes et nouveaux embauchés » du chapitre 3.3.2.

En outre, le pôle IDPF a animé un module de formation de 12 heures pour 57 élèves ingénieurs en apprentissage à l'ECE Paris sur la prévention des risques professionnels selon le référentiel BES&ST.

Formation à la prévention des AT/MP, réalisée par les Organisations Syndicales représentatives salariales et patronales – nationales et régionales

Dans le cadre des conventions nationales liant la CNAMTS et les Organisations Syndicales nationales, le pôle IDFP a réalisé 24 audits lors des sessions de formation à la prévention.

Dans le cadre des conventions régionales liant la CRAMIF et les Organisations Syndicales régionales, le pôle IDFP a référencé des organismes de formation, et a accompagné les Organisations Syndicales dans l'établissement des programmes de formation dans le respect du cahier des charges de la convention.

Partenariat avec l'ARS et le Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph

Dans le cadre de la convention signée avec l'ARS, le Service a poursuivi en 2016 des actions de formation à la prévention des TMS dans le secteur de la santé concernant 30 établissements avec le concours du groupe hospitalier Paris Saint-Joseph. L'objectif est de former des animateurs de démarche de prévention des risques de TMS en secteur santé capables de former à leur tour le personnel soignant des établissements de santé très impactés par ce risque. Quatre formations de « Référent prévention TMS » ont été réalisées.

3.12. INFORMATION

3.12.1. DIFFUSION D'INFORMATIONS

Magasin

68 315 documents INRS ont été diffusés en 2016 en direction du public en Île-de France (49 135 brochures et 19 180 affiches), ainsi que 645 brochures CRAMIF.

La diminution de la diffusion des documents INRS par rapport à 2015 (- 21 %) s'explique par la possibilité de téléchargement des documents.

Liste des 10 affiches INRS les plus diffusées

Référence	Titre	Nombre
AD 746	Produits chimiques : 9 nouveaux pictogrammes de danger	315
AD 660	Petit à petit le bruit tue l'ouïe. Portez vos protections	236
AD 790	Idée reçue n° 4 : le stress c'est dans la tête	178
AD 793	Idée reçue n° 7 : le stress au travail, c'est toujours la faute du chef	178
AB 709	Doucement dans les escaliers ! Précipitation = chute	159
AA 746	Produits chimiques : 9 nouveaux pictogrammes de danger	157
AD 789	Idée reçue n° 3 : Le stress, ça fait partie du métier	151
AD 616	Travaillez bien équipé	150
AD 791	Idée reçue n° 11 : les RPS, ça ne concerne pas l'entreprise	147
AB 708	Tenez la rampe pour éviter les béquilles	140

Liste des 10 brochures INRS les plus diffusées

Référence	Titre	Nombre
ED 40	La couleur dans les locaux de travail	2 295
ED 57	Les cylindres dans l'industrie	1 455
ED 86	La compensation contrôlée d'une installation de ventilation	910
ED 41	Péroxydes	900
ED 840	Évaluation des risques professionnels. Guide	870
ED 140	Les heurts, glissades et autres perturbations du mouvement au travail	841
ED 931	Travail et chaleur d'été	792
ED 887	Évaluation des risques professionnels. Le document unique	753
ED 923	Le travail sur écran en 50 questions	574
ED 922	Mieux vivre avec votre écran	554

Liste des 5 brochures CRAMIF les plus diffusées

Référence	Titre	Nombre
DTE 253	Les risques biologiques dans la collecte des déchets ménagers et assimilés	450
DTE 246	Guide de choix des équipements de travail en hauteur lors de la mise en rayon des produits	30
DTE 254	Les risques biologiques : la collecte des déchets	30
DTE 255	Les risques biologiques : le lavage des véhicules de collecte	30
DTE 256	Les risques biologiques : la maintenance des véhicules de collecte	30

Cinémathèque

148 films ont été prêtés aux entreprises par la cinémathèque et ont été visionnés par 400 spectateurs.

Liste des 5 films les plus empruntés

Référence	Titre	Nombre d'emprunteurs
DV0355	À propos des TMS	6
DV0394	Manager la santé et la sécurité dans son entreprise	6
DV0375	Situation de travail dans l'industrie	6
DV0387	Soignants	6
DV0305	Situation de travail dans le BTP. Construire la prévention	4

Liste des 3 films les plus visionnés en entreprise

Référence	Titre	Nombre de spectateurs
DV0215	Des torches de soudage aspirantes	60
DV0384	Des situations de maintenance. Séquences prévention	60
DV0397	Intervenants extérieurs. Leur sécurité n'est pas une option	27

3.12.2. SITE INTERNET

La connexion à Internet sur le site www.cramif.fr représente une part importante de recherche d'informations par publics.

Ainsi pour 2016, les connexions ont été de :

275 979 pour Prévenir les Risques Professionnels dont :

79 422 pour les formations

24 103 pour la recherche de contact

6 571 pour les AFS (infos générales)

980 pour la consultation de l'agenda des manifestations

3.12.3. MEDIATHEQUE

La médiathèque a assuré une veille technique et réglementaire en incluant 194 références dans la base de données et a publié hebdomadairement le panorama de presse accessible à l'ensemble du personnel. 82 documents ont été empruntés. En accompagnement des pilotes de programme, des dossiers thématiques ont été constitués, notamment autour des thématiques de la Grande Distribution, du Grand Paris ou de l'amiante.

L'espace dédié Prévention, rubrique « documentation » a fait l'objet de 6462 connexions en interne.

3.13. COMMUNICATION

3.13.1. SALONS PROFESSIONNELS

Expoprotection du 7 au 9 novembre 2016 à Paris Porte de Versailles

Participation de la branche ATMP axée autour de 3 thématiques principales : TMS, RPS et risque chimique / SEIRICH.

Stand commun + 10 conférences réparties sur les 3 jours du salon et très suivies par un large public de visiteurs :

- Stress, burnout, harcèlement... : informer pour prévenir
- TMS, absentéisme, handicap... : bien agir, mieux prévenir
- SEIRICH : un outil innovant pour évaluer le risque chimique
- Risque électrique : évolutions des normes et des habilitations
- Les nouvelles technologies d'assistance physique (robots, exosquelettes) : quels enjeux en santé et sécurité au travail ?
- Les consignes de sécurité incendie : de l'élaboration à la mise en œuvre

Equip'Hôtel du 11 au 15 novembre 2016 à Paris Porte de Versailles

La Cramif a présenté sur le salon Equip'Hôtel 2016 le projet Ergo Room. Conçue par un architecte d'intérieur, la chambre témoin présentait :

- les 7 innovations pour améliorer les conditions de travail des femmes de chambre
- les animations ont mis l'accent sur l'utilisation de ces outils (lève-lit, Fixacouette, tablette gouvernante, nettoyeur vapeur sèche, balai télescopique, aspiration centralisée, chariot motorisé) en conditions réels de travail avec la participation notamment d'une gouvernante générale
- la diffusion de nos messages, au travers de présentations concrètes, a retenu l'attention de près de 2000 visiteurs

3.13.2. MANIFESTATIONS ET REUNIONS DEBATS

- ↗ **24 mars 2016** : Manifestation TMS Pros métiers de la propreté
- ↗ **6 avril 2016** : Colloque « Rôle de la maîtrise d'ouvrage concernant la sécurité et la protection de la santé sur les chantiers »
- ↗ **3 juin 2016** : Manifestation à destination des bailleurs sociaux
- ↗ **21 au 24 juin 2016** : Congrès médecine du travail, co-organisé avec l'INRS
- ↗ **14 septembre 2016** : Présentation de l'outil SEIRICH
- ↗ **14 septembre 2016** : Présentation du dispositif de formation Amiante sous-section 4
- ↗ **12 octobre 2016** : Rencontre professionnelle de la Coordination de la sécurité et de la protection de la santé (CSPS), co-organisée avec l'OPPBTP
- ↗ **19 octobre 2016** : Colloque « Rôle de la maîtrise d'ouvrage concernant la sécurité et la protection de la santé sur les chantiers »
- ↗ **4 novembre 2016** : Signature de conventions Intérim avec 2 entreprises de Travail Temporaire et un organisme de formation
- ↗ **22 novembre 2016** : 11^{ème} forum sécurité routière – Prévention du risque routier, co-organisé avec la FFB Ile-de-France, la Préfecture de Seine-et-Marne, l'OPPBTP et les SiST BTP
- ↗ **6 décembre 2016** : Matinée d'information sur la prévention des risques liés à l'exposition aux poussières de bois. Atelier découpe secteur bricolage
- ↗ **16 décembre 2016** : Colloque « CPOM - Bilan Régional des programmes socles communs » à destination des SiST, co-organisé avec la DIRECCTE (1^{er} bilan régional)

3.13.3. MANIFESTATIONS INSTITUTIONNELLES

- ↗ **le 15 juin 2016** : Séminaire inter-CTR
- ↗ **le 15 décembre 2016** : Cérémonie de remise des récompenses individuelles et des Trophées CRAMIF

3.13.4. RECOMPENSES

20 récompenses ont été attribuées pour soutenir des démarches de prévention individuelles, au titre de l'article R. 422-6 du Code de la Sécurité Sociale.

La répartition par CTR a été la suivante :

CTR	1	2	3	4	5	6	7	TOTAL
2012	6	2	2	2	8	5	-	25
2013	1	13	7	1	6	5	-	33
2014	7	4	5	1	6	1	-	24
2015	1	4	1	-	1	4	-	11
2016	2	4	8	-	5	1	-	20

Les lauréats se sont répartis de la manière suivante :

Diplôme et médaille de bronze INRS	4 membres de CTR
Diplôme et récompense en espèces CRAMIF	12 salariés
Diplôme et médaille d'argent CRAMIF	4 salariés

3.13.5. TROPHÉES CRAMIF

En 2016, sept entreprises ont été récompensées pour des réalisations innovantes en matière de prévention des Risques Professionnels ayant valeur d'exemple en lien avec les priorités Nationales et Régionales.

Ces réalisations s'inscrivent pleinement dans les programmes de prévention régionaux et nationaux de la CRAMIF et de l'Assurance Maladie Risques Professionnels. Elles ont mis en valeur le partenariat dans l'entreprise ainsi que la collaboration avec les partenaires externes en particulier les échanges avec les unités techniques de la CRAMIF.

Ces entreprises, TPE PME ou filiales de grand groupe, et représentatives de nombreux CTN, ont porté des projets innovants sur la prévention du risque CMR et des TMS.

Les lauréats ont fait l'objet d'un film réalisé par le service audiovisuel de la CRAMIF présenté au Comité des Trophées.

Ce Comité réuni autour du Président du Conseil d'Administration et constitué de membres de CTR, de représentants d'organisme de prévention et de personnalités agissant dans le domaine de la Prévention a validé les films des différents lauréats.

Ils ont été projetés le 15 décembre 2016 lors de la Cérémonie de remise des récompenses individuelles et des Trophées CRAMIF dans la salle des conférences de la CRAMIF en présence de nombreux invités. La qualité de ces réalisations a été saluée unanimement.

Le dossier de presse réalisé pour l'évènement est accessible sur le site internet de la CRAMIF comme les films disponibles également sur YouTube.

3.14. ACTIONS INTERNATIONALES

3.14.1. COMITE AISS CONSTRUCTION

Réunions « Vision Zéro »

Le Secrétaire Général du comité construction a participé aux deux groupes de travail suivant :

- ✚ **3 et 4 Février 2016 à Francfort, Allemagne** : Groupe de travail organisé par la Commission Spéciale de Prévention de l'AISS sur le thème « Vision Zéro : concept et mise en œuvre de la nouvelle stratégie de prévention de l'AISS »
- ✚ **10 juin 2016 à Mannheim, Allemagne** : Groupe de travail organisé par le comité machines en vue d'élaborer un « guide Vision Zéro »

4ème Conférence Internationale stratégique sur la santé et la sécurité au travail sur le thème « aller de l'avant – Vision, humain, travail » - 21 au 24 mars 2016 à Dresde, Allemagne

Organisée par la DGUV, ILO, ISSA, WHO, IALI, EU-OSHA, ICOH, KOSHA et d'autres institutions sur le champ de la santé sécurité au travail, et plus particulièrement de la mise en place d'une culture de prévention au sein de l'entreprise.

Le Président ainsi que le Secrétaire Général du comité construction ont participé à cette conférence.

Forum Régional de la Sécurité Sociale de l'AISS, zone Europe - 18 au 20 avril 2016 à Stockholm, Suède

Un représentant du service a participé au comité construction lors de ce forum, au cours duquel il a présenté l'outil d'autodiagnostic DIAGNEO créé par la CGPME avec l'appui de la CRAMIF, utilisable par les PME. Cet outil a été reconnu pour sa qualité par l'AISS.

Séminaire international pour la prévention dans les PME - 9 au 12 mai 2016 à Innsbruck, Autriche

Le Secrétaire Général du comité construction a participé à ce séminaire

Mois africain de la prévention 2016 - 6 au 30 avril 2016 à Dakar, Sénégal

Le Président ainsi que le Secrétaire Général du comité construction ont participé à plusieurs événements organisés dans le cadre du mois africain de la prévention.

Autre collaboration

Rencontre du Comité avec le président de la coordination des institutions françaises membres de l'AISS.

3.14.2. AUTRES RELATIONS INTERNATIONALES

CISS de Mexico

Formation à la prévention des risques professionnels d'une promotion de cadres supérieurs de plusieurs pays d'Amérique latine par un Ingénieur conseil de la CRAMIF au CISS de Mexico (Centre Interaméricain d'Études en Sécurité Sociale).

Caisse de Prévoyance Sociale de Polynésie française

La Caisse de prévoyance Sociale (Caisse de Polynésie Française) a sollicité un accompagnement de la CRAMIF pour l'animation de formations à la prévention des risques psychosociaux et pour des interventions sur cette même thématique lors des 3ème Journées Santé et Sécurité au travail (JSST) organisées par la CPS. Un contrôleur de sécurité a été missionné pour trois semaines.

Des formations ont été réalisées à destination des agents de prévention de la CPS et des agents de la CPS (Membres de la direction, chefs de service et représentants du personnel).

Une formation a été proposée par la CPS à une vingtaine d'entreprises de secteurs d'activité variés (principalement aéroportuaire, soins et commerce). Des binômes composés d'un représentant employeur (DRH, DAF, fonctionnels HQSE) et d'un représentant salarié (membres CHSCT) ont été constitués pour chaque entreprise.

La CRAMIF a participé à deux conférences-débat lors des JSST, auxquelles ont participé 500 personnes :

- La prévention des risques psychosociaux : que faire en tant que représentant du personnel ?
- La prévention des risques psychosociaux : que faire en tant qu'employeur ?

4. ACTIVITÉ DU SERVICE TARIFICATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

4.1. Fichier employeur

Gestion des comptes

Le Service Tarification a pour mission de gérer les comptes employeurs AT/MP des établissements employeurs de la région à partir des enregistrements crédits issus des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS), des Déclarations d'Accidents du Travail (DAT)/Déclarations de Maladies Professionnelles (DMP) et prestations associées, ainsi des contestations des employeurs. Fin 2016, 494 794 comptes employeurs étaient actifs au niveau régional.

	2012	2013	2014	2015	2016
Comptes actifs fin exercice	487 912	501 422	497 993	499 426	494 794
Transactions de mise à jour	288 929	311 817	291 943	320 942	304 933
Correspondances reçues	39 353	36 820	34 339	28 397	35 213

4.2. Tarification

Classement des risques

Les partenaires sociaux, l'Etat et la CNAMTS ont inscrit dans la COG AT/MP 2014-2017 le projet d'adapter les règles de tarification à l'évolution de l'organisation de l'entreprise. Parmi les actions engagées figurent « les travaux visant à adapter et à réduire de manière significative la nomenclature de gestion des codes risque dans un souci de lisibilité et d'amélioration de l'efficacité du réseau. » (Action 4.1)

Les travaux ont été lancés au printemps 2014 avec la création au sein de chaque CTN d'une commission dédiée qui fait un état des lieux de la nomenclature et établit des propositions de regroupements de codes risque et de modification de libellé. Ces propositions ont ensuite été soumises au CTN pour adoption. Ces travaux ont conduit à la validation d'une nouvelle nomenclature faisant passer le nombre de codes risque de 399 au 1^{er} janvier 2015 à 276 au 1^{er} janvier 2016 et à 208 au 1^{er} janvier 2017.

Le classement d'un établissement est déterminé en fonction de l'activité principale réellement exercée par le plus grand nombre de salariés dans ledit établissement. Un code risque permettant de déterminer le taux de tarification applicable lui est attribué

Les causes pouvant générer une mise à jour du code risque sont les suivantes :

- ↪ divers constats (déclaration d'accident du travail ou de maladie professionnelle, DADS, etc.),
- ↪ réclamations employeurs en vue d'un reclassement,
- ↪ décisions de la CNITAAT,
- ↪ résultats des contrôles effectués par le Service Tarification,
- ↪ signalements du Service Prévention.

En dehors de ces événements, une procédure, dite de « révision quinquennale », vise à permettre une fois tous les cinq ans la mise à jour des codes risque attribués.

La CNAMTS a mis en œuvre une révision nationale basée sur le principe de discordance entre le code APE de la nomenclature NAF attribué par l'INSEE, et le code risque attribué par les secteurs de la tarification. Dans le cadre de cette révision, 3 323 signalements ont été analysés en 2016 donnant lieu à 388 reclassements (soit 11,68 %).

Imputation et codification des sinistres

Les sinistres et les dépenses exposés par les organismes de la Branche Maladie au titre d'accidents du travail ou de maladies professionnelles dont sont victimes des salariés relevant d'un même établissement doivent être reportés au compte de cette même section d'établissement. Les informations relatives aux sinistres et aux dépenses corrélatives proviennent des CPAM. Pour être rattachées aux comptes des sections d'établissement, elles doivent être appariées avec des Déclarations d'Accident du Travail (DAT).

Depuis 2015, les AT concernant des établissements mono-section ou des Établissements de Travail Temporaire (ETT) sont imputés automatiquement, ce qui représente plus de 70% des DAT reçues. En complément, le Service Tarification a imputé manuellement 71 001 DAT en 2016, soit 26 % des AT.

En outre, le Service procède, à partir des informations figurant sur les DAT, à la codification des sinistres qui alimentent les statistiques technologiques utiles à la Prévention. En 2016, le service a codifié 109 700 AT.

Dans le cadre des Maladies Professionnelles, le Service a imputé et codifié 11 667 DMP en 2016.

		2012	2013	2014	2015	2016
Déclarations reçues	AT	291 044	303 670	234 672	260 416	268 770
	MP	9 323	9 775	9 811	11 841	11 667

Notification des taux de cotisation

En début d'année 2016, la CRAMIF a notifié 598 712 taux de cotisation dont 533 165 en taux collectif (soit 89 % des notifications) et 65 546 en taux calculé (soit 11 % des notifications). Le nombre de notifications de taux adressées au cours de l'exercice aux établissements nouvellement créés ou ayant changé d'activité en cours d'année s'est élevé à 126 437.

	2012	2013	2014	2015	2016
Notification collective	428 489	426 172	439 963	435 492	436 103
Notification individuelle	28 005	28 429	29 240	29 435	27 870
Notification mixte	27 327	27 262	27 131	26 953	26 865
dont en application des règles de tarification du secteur BTP	7 589	7 535	8 008	8 054	8 135

4.3. INSPECTION

Le Service Inspection a pour missions principales :

- le recueil d'information sur l'activité exercée par les entreprises,
- l'information et le conseil aux entreprises sur les règles de tarification et sur l'institution.

En 2016, les inspecteurs de tarification ont effectué 1 472 enquêtes se répartissant comme suit :

Recours contentieux	2
Recours gracieux	210
Courrier (employeurs, prévention, URSSAF, etc.)	371
Liasse (création, transfert, fusion ou changement d'activité)	228
DAT	65
Révision d'activité	21
DADS	4
Compte employeur	2
Divers	569
TOTAL	1 472

4.4. GESTION DES RECOURS GRACIEUX ET CONTENTIEUX

La maîtrise du contentieux est un enjeu central du processus de gestion du risque, car les « désimputations » des comptes employeurs consécutives à des contentieux.

L'évaluation des remboursements de cotisations consécutifs à ces contentieux se monte en 2016 à 28 776 861€ contre 37 740 994€ en 2015.

CONTESTATIONS	2012	2013	2014	2015	2016
Recours gracieux	5 492	2 879	2 805	2 234	1 796
Recours contentieux	134	302 ⁽¹⁾	182 ⁽¹⁾	89	55

(1) dont 239 recours conservatoires sur sinistre en 2013 et 111 en 2014.

Depuis 2013, la baisse importante de nombre de recours gracieux est due à de nouvelles modalités de comptage préconisées par la CNAMTS dans un but d'harmonisation des pratiques : les demandes de recalcul de taux suite à décision contentieuse ne sont plus comptabilisées au titre des recours gracieux.

4.5. CONTROLE INTERNE – MAITRISE DES RISQUES

Dans son rapport de certification des comptes du Régime Général de Sécurité Sociale pour l'exercice 2012, la Cour a constaté une insuffisance du contrôle interne de la Branche AT/MP conduisant à ne procurer qu'une assurance limitée sur l'exhaustivité et l'exactitude des cotisations affectées à la branche AT/MP.

En 2013, une évolution de l'application de gestion SGE-TA/PR et une nouvelle version du Plan de Maîtrise Socle (PMS) ont permis de corriger ces constats. En outre, la COG AT/MP 2014-2017 porte une attention particulière et renforcée en matière de contrôle interne et fait de la sécurisation des processus de gestion un enjeu majeur (axe stratégique n° 4).

En 2014, une nouvelle série de requêtes a été déployée par la CNAMTS en vue de renforcer le contrôle interne sur les données qui visent la détermination des taux de cotisation AT/MP.

Ces requêtes ont été réactualisées en 2015 avec un nouveau volet de contrôle portant sur les données de masse salariale déclarées par les établissements, l'objectif étant de garantir l'exhaustivité de ces dernières.

En outre, la mise en œuvre du Plan Contrôle Socle de l'Agent Comptable (PCSAC), référentiel national de contrôles des agents comptables déployé depuis juillet 2015 et opposable depuis octobre 2015, s'inscrit également dans le dispositif de contrôle interne mis en place conjointement par les directeurs et les agents comptables des organismes. Dans le cadre du contrôle interne au sens large, l'agent comptable intervient sur la dimension financière et comptable. Par conséquent, pour le processus Tarification, l'agent comptable s'intéresse en particulier à la fiabilité des données financières, à leur conformité aux normes comptables mais également aux règles de déroulement du calcul des cotisations AT/MP. Dans le cadre du déploiement de ce PCSAC, 3 agents du Service Tarification ont reçu une délégation de l'Agent Comptable pour effectuer ces contrôles sous sa responsabilité et ce pour une période transitoire de septembre 2015 à avril 2016. Depuis le 1^{er} juillet 2016, ce contrôle est pris totalement en charge par l'Agence Comptable et 2 référents techniques de la tarification ont été détachés pour effectuer cette mission au sein de cette direction.

Enfin, le déploiement d'un PMS renforcé, la mise en place de contrôles intégrés dans SGE-TA/PR et le PCSAC doivent être des outils compris et parfaitement maîtrisés par les gestionnaires. La CNAMTS a dès lors souhaité présenter aux agents des services tarification la COG AT/MP et ses enjeux en matière de tarification et de maîtrise des risques comme cela a été fait en 2014 pour les services prévention. Les premières sessions de formation ont démarré au cours du dernier trimestre 2015 et l'ensemble des agents a été formé en 2016.

4.6. CONTRIBUTION AUX TRAVAUX DU RESEAU NATIONAL

La participation du Service Tarification aux groupes de travail nationaux permet de valoriser l'expertise régionale et de contribuer aux actions d'amélioration du processus au sein du Réseau Tarification.

Groupes de travail

10 agents ont participé à différents groupes nationaux pour un total de 145,5 jours de travail : Contentieux, Doctar (documentation du technicien tarification), Edinat (éditions nationales de courriers intégrés dans l'applicatif national SGE-TA/PR), Maîtrise des risques, PCSAC, Fiabilisations des données, DSN (Données Sociales Nominatives), Ressources Humaines.

Formation nationale STARTECH

3 agents ont contribué à la formation nationale « STARTECH » tant au niveau de la maintenance, de la préparation des agents à l'oral que dans la correction des contrôles continus et l'animation. Cet investissement a représenté 37,5 jours de travail.

4.7. Partenariats

URSSAF

Les lettres communes ACOSS/CNAMTS des 31 mars 2008 et 19 juillet 2011 engagent les deux Branches Recouvrement et Risques Professionnels sur un socle commun concernant la gestion des taux d'accident du travail et maladies professionnelles. Ces engagements s'inscrivent dans un ensemble cohérent de rapprochements de fichiers et la mise en œuvre d'un enchaînement de traitements devant permettre à terme une concordance des bases des deux Branches.

Dans ce cadre, une convention régionale a été signée avec l'URSSAF d'Île-de-France le 4 juillet 2013 en vue de garantir des transmissions et des échanges de qualité permettant de fiabiliser les fichiers respectifs.

CPAM

Des conventions de partenariat sont signées avec chaque Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'Île-de-France afin d'assurer, conformément aux dispositions réglementaires et aux recommandations de la charte des accidents du travail et des maladies professionnelles, des transmissions de qualité permettant la fiabilité des fichiers respectifs, et notamment la bonne imputation au compte de l'employeur des conséquences d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. Ces conventions ont été réactualisées en 2015.

Depuis 2013, le Service Tarification est représenté dans le groupe de travail régional « Harmonisation des pratiques ». Ce groupe s'est réuni 4 fois en 2016.

4.8. information et communication

Site internet

La connexion à Internet sur le site www.cramif.fr représente une part non négligeable de recherche d'information par nos publics. Outre les informations d'ordre général et les actualités relatives à la tarification des entreprises, le site internet permet également d'orienter les employeurs vers les services en ligne de net-entreprise.fr.

En 2016, 403 131 connexions ont été dénombrées dont 292 362 pour les services interactifs (barème des taux, compte AT-MP).

Compte AT/MP en ligne

L'objectif national est de faire adhérer au moins 85% des établissements à tarification calculée (mixte et individuelle) de 20 salariés et plus au compte AT/MP en ligne sur Net-entreprises à horizon 2017, dans la perspective du déploiement du service de notification de taux AT/MP dématérialisé en ligne.

En 2016, 41 134 établissements adhérents sur les 46 592 recensés ont adhéré au service, soit 88,29 % des établissements ciblés en Île-de-France.

5. ACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT RÉPARATION-AMIANTE DES RISQUES PROFESSIONNELS

5.1. ALLOCATION DE CESSATION ANTICIPEE D'ACTIVITE DES TRAVAILLEURS DE L'AMIANTE (ACAATA)

Outre la région Île-de-France, la CRAMIF gère l'Allocation Amiante pour le compte des CGSS depuis l'origine du dispositif. Dans le cadre de conventions de mutualisation signées en 2011, la CRAMIF gère également cette prestation pour le compte des CARSAT Auvergne et Centre Ouest et depuis le 1^{er} janvier 2016 pour le compte des CARSAT Alsace Moselle, Bourgogne Franche-Comté et Nord-Est.

Gérer les dossiers pour le compte des Caisses Régionales :

Dossiers ACAATA	CRAMIF	CARSAT					Résultat 2016	Rappel 2015
		Auvergne	Centre-Ouest	Alsace Moselle	Bourgogne Franche-Comté	Nord-Est		
Attributions	153	83	88	124	161	192	801	412
Rejets	60	21	30	47	98	67	323	163
Cessations (décès-retraite)	174	89	136	149	309	322	1179	466
Paievements en cours au 31 décembre	486	292	382	554	803	535	3052	1253
						Montants annuels payés en €	66 381 187	29 498 055

Fournir des informations et des renseignements sur l'Allocation Amiante :

	2012	2013	2014	2015	2016
Accueil physique	414	331	266	251	224
Accueil téléphonique	4834	4753	4175	4195	7718
Web Accueil (<i>dont autres régions</i>)	6	27	51	64 (26)	100 (39)
Nombre de courriers traités	5685	4430	4433	4085	8817
Nombre de mémoires rédigés pour la CRA	16	19	12	11	15

Lutter contre les fraudes

- Procéder à toutes vérifications portant sur l'exactitude des déclarations, attestations et justificatifs de toute nature fournis en vue de bénéficier de l'Allocation Amiante,
- Réaliser des missions d'enquête, conformément à l'Article L.114-10 du code de la Sécurité Sociale et obtenir auprès des employeurs les renseignements nécessaires permettant d'identifier tout cumul d'activité salariée avec l'Allocation Amiante.

Suite à la mutualisation, un contrôle a été diligenté sur le portefeuille des dossiers payés de Strasbourg.

En 2016, des enquêtes ont été réalisées afin de vérifier avec exactitude les différentes adresses et dénominations successives d'établissements figurant sur les listes ouvrant droit à l'Allocation de Cessation Anticipée des Travailleurs de l'Amiante.

Par ailleurs, 4461 contrôles a posteriori, portant sur l'application de la législation en terme de non cumul ont été réalisés. Le bilan de ces investigations a permis de détecter des sommes indûment versées et de notifier des indus (cumul ATA avec retraites et salaires) pour un montant de 7656 euros.

Suivi Post Professionnel Amiante

L'arrêté du 6 décembre 2011 prenant en compte l'avis de la Haute Autorité de Santé (HAS), a modifié les examens pris en charge par les organismes de Sécurité Sociale dans le cadre de la surveillance post professionnelle amiante qui sont désormais une consultation médicale et un scanner thoracique :

- tous les 5 ans pour les personnes ayant été fortement exposées,
- tous les 10 ans en cas d'exposition de catégorie intermédiaire.

Pour faire suite au premier envoi de 2014 et en application de la lettre réseau LR-DRP-8/2016, la CRAMIF a adressé aux allocataires et ex-allocataires de l'allocation des travailleurs de l'amiante, un courrier les informant de leur droit à bénéficier d'une surveillance médicale post professionnelle (9294 courriers adressés, 97% des réponses ont mise en évidence une exposition forte ou intermédiaire). Afin que l'allocataire puisse prendre sa décision en toute connaissance de cause, le courrier indique les modalités, validées par la HAS, du suivi médical en fonction du niveau de l'exposition et propose une expertise par le Service prévention.

La CRAMIF a assuré également, la gestion administrative des dossiers (envoi des courriers et réponses aux assurés) pour le compte des CARSAT Auvergne, Centre-Ouest, Alsace Moselle, Bourgogne Franche-Comté et Nord-Est

Mutualisation avec les CARSAT Alsace-Moselle, Bourgogne Franche-Comté et Nord-est

Une convention de mutualisation a été signée le 23 novembre 2015 entre la CNAMTS, les CARSAT Alsace-Moselle, Bourgogne Franche-Comté et Nord-est et la CRAMIF.

Les bases informatiques des CARSAT Alsace Moselle, Bourgogne Franche-Comté et Nord-Est ont été transférées du CNPI de Lyon vers la CRAMIF le 24 décembre 2015.

L'échéance de paiement du mois de janvier 2016 a été réalisée avec succès.

Ce transfert d'activité a permis de pérenniser l'activité à la CRAMIF, le nombre de demandes d'allocataires étant en diminution au plan national.

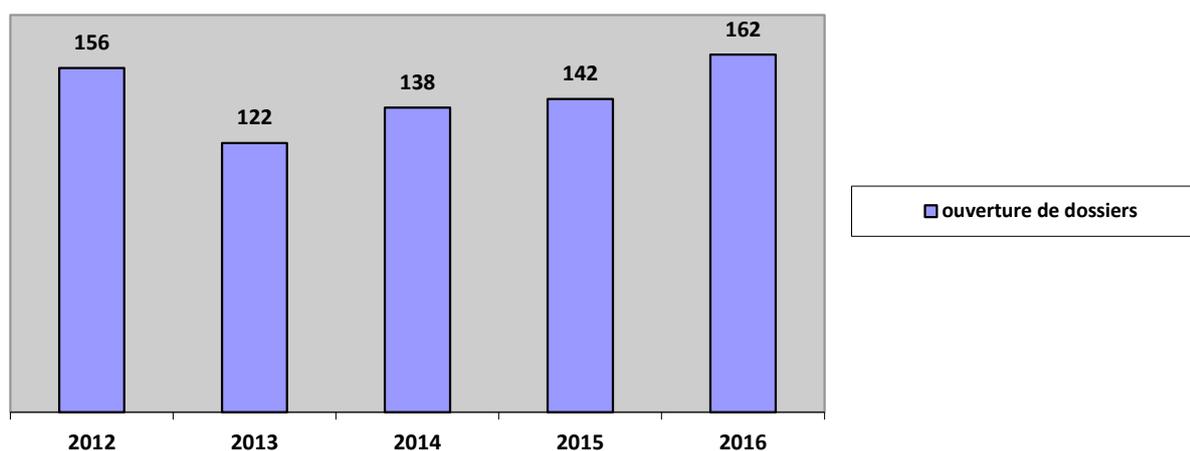
Mise en place d'une GED pour les questionnaires de maintien de droit et les avis d'imposition

Chaque année, le Département Réparation-Amiante procède en octobre à la campagne de questionnaires auprès des allocataires relatives au maintien de droit et aux avis d'imposition.

Afin d'améliorer les délais de traitement le département a décidé de mettre en place un projet de dématérialisation des documents concernant cette campagne via la GED.

5.2. FAUTES INEXCUSABLES, REGISTRE DES AT BENINS, AIDE A LA RECONNAISSANCE DES MALADIES PROFESSIONNELLES, COMMISSION PLURIDISCIPLINAIRE PENIBILITE

Fautes inexcusables



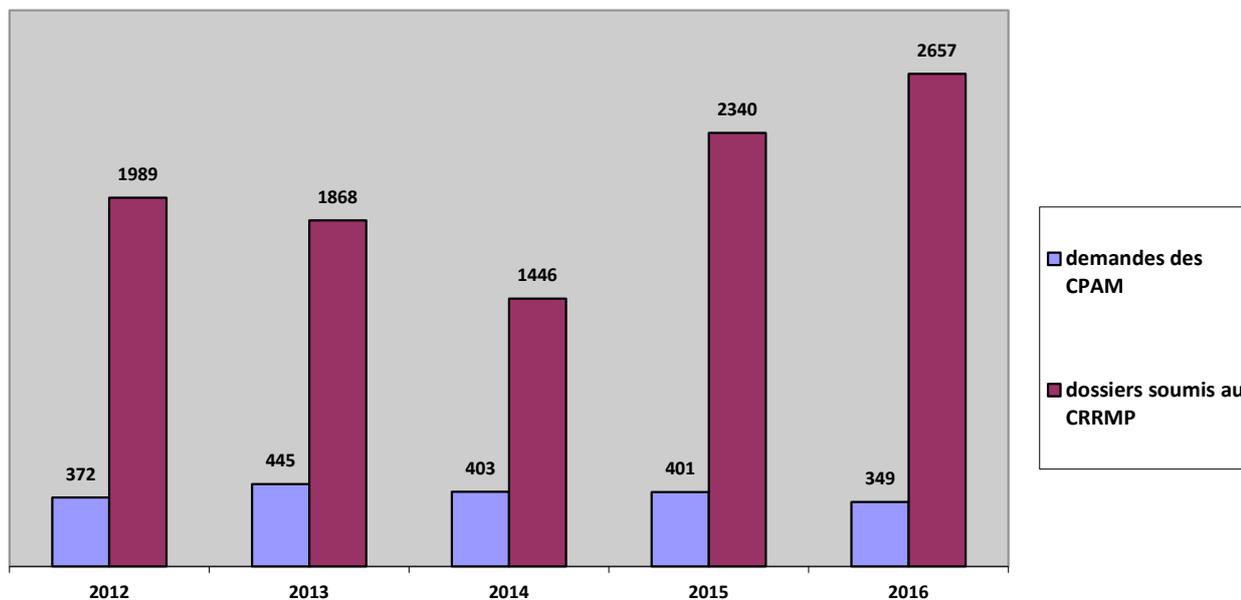
Une réponse est adressée à chaque assuré, accompagnée du rapport si une enquête a été réalisée par le Service Prévention (4 pour 2016).

Gestion des registres de déclaration des accidents du travail bénins

Ces registres régis par le Décret du 22 octobre 1985 sont délivrés, après autorisation, aux entreprises qui en font la demande.

	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de registres délivrés	3127	3305	3534	3668	3738
Nouveaux accords de délivrance de registres	444	386	358	361	466
Refus de délivrance	38	38	36	85	42
Retraits	202	196	263	142	225

Aide à la reconnaissance des maladies professionnelles



Un partenariat est en place avec la Direction des Services Techniques du Service Prévention des Risques Professionnels et des ingénieurs conseils référents ont été désignés pour apporter une expertise technique dans l’instruction de ces dossiers.

Un groupe de travail a été mis en place afin de simplifier le traitement des dossiers entre le Département Réparation Amiante, la DST et les antennes départementales du Service prévention.

Commission Pluridisciplinaire Pénibilité

L’article 79 de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites a créé une commission pluridisciplinaire Pénibilité dans chaque circonscription retraite (cf. 3.10.5 PP).

	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de réunions de la commission	11	9	11	8	5
Nombre de dossiers présentés	62	64	67	73	39
Nombre d’accords	47	50	54	59	25
Nombre de refus	15	13	12	12	13
Nombre de dossiers ajournés		1	1	2	1

5.3. INFORMATION ET COMMUNICATION

Site Internet

La connexion à internet sur le site www.cramif.fr représente une part non négligeable de recherche d’informations par nos publics. Ces publics sont aussi de futurs Allocataires de régions que nous ne gérons pas. Ces consultations génèrent des appels téléphoniques et des Web Accueil.

Ainsi, en 2016, les connexions ont été de :

- ↳ Amiante : 124913 pages vues dont 3035 pour les consultations des paiements,
- ↳ Registres AT bénins : 15096 pages vues, dont 7960 pour les pages d'accueil, 7136 consultations pour les demandes et pour les renouvellements de registres. Stabilisation du nombre de connexions

Actions de communication

14 septembre 2016 – Réunion de présentation des missions du Département Réparation Amiante à un représentant de la Caisse de Sécurité Sociale du Sénégal.

6. RÉSULTATS DU CPG

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS OBTENUS CPG 2016

Type d'action	Indicateur	Définition	Score maximum	Score obtenu	Résultat atteint
P01	Troubles Musculo Squelettiques	Étape E0 : inscription des établissements	20	17	non
		Étape E1 : identification des risques	20	16	non
		Étape E2 : priorités d'actions définies	25	15	non
		Étape E3 : plan d'action défini	25	8	non
P02	Prévention des chutes dans le BTP	Action MOA	45	45	oui
		Action visites	45	45	oui
P03	Cancers Mutagènes et Reprotoxiques	Action chaudronnerie	40	35	Socle atteint
		Actions pressing	25	25	oui
P04	Plan d'Actions Régional	Action EMD	25	25	oui
		Logistique et messagerie express	50	50	oui
		Collecte et traitement des déchets	50	50	oui
P05	Gestion Des Risques Entreprises	Magasin de bricolage et d'ameublement	50	50	oui
		Programme ciblé sur les entreprises à risque	30	30	oui
P06	Incitations financières	AFS	25	25	oui
		ERI	20	0	non
		Contrat	15	9	Socle atteint
P07	Jeunes et Nouveaux Embauchés	Définition des programmes d'action	20	20	oui
P08	Très Petites Entreprises	Actions sur les quatre secteurs ciblés	30	30	oui
P09	Amiante	Nombre d'actions et nombre de jours	20	20	oui
		Diagnostic de l'offre régionale	20	20	oui
P10	Risques PsychoSociaux		20	20	oui
		TOTAL PRÉVENTION	600	535	
T01	Développement du compte AT/MP	Promotion régionale du compte AT/MP	40	40	oui
T03	Réduction des écarts en matière d'imputation des MP au compte spécial	Réduction de l'écart entre caisses régionales	70	70	oui
T04	Contrôle interne	Discordance entre les arrêts de travail prescrits et les dépenses correspondantes	75	75	oui
T05a	Fiabilisation des données AT/MP	Réduction des signalements en vue de la fiabilisation des données AT/MP	75	75	oui
T05b	Fiabilisation des données AT/MP	Réduction du nombre de SE sans crédits ni débits	55	55	oui
T08	Révision de classement des établissements	100% des entreprises de la liste ciblée révisées	85	85	oui
TOTAL TARIFICATION			400	400	
TOTAL CPG AT/MP CRAMIF 2016			1000	935	

7. ANNEXE PROJET PRST 3

ACTIONS EXTRAITES DU PROJET PRST3, PILOTÉES PAR LA CRAMIF

SUJET	OBJECTIF	DÉMARCHE GÉNÉRALE DU PROJET	PILOTE RÉFÉRENT
1.1 Culture de prévention	Renforcer et accompagner l'évaluation des risques	Accompagner les démarches d'évaluation des risques et de planification de la prévention, notamment dans les PME-TPE	CRAMIF/DIRECCTE
1.2 Culture de prévention	Agir par la formation	Renforcer la formation initiale et continue en santé sécurité au travail et en management du travail	CRAMIF
1.6 Usure Professionnelle		Évaluer et diffuser les démarches et les outils développés notamment en matière de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)	CRAMIF
1.10 Cibler des risques prioritaires	Prévenir l'exposition aux produits chimiques	Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une prévention efficace et effective	CRAMIF/DIRECCTE
1.15 Cibler des risques prioritaires	Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied	Renforcer la conception des chantiers en sécurité en impliquant l'ensemble des acteurs - Grand Paris - Maîtres d'ouvrage - Coordonnateurs SPS - Chutes	CRAMIF/OPPBTP
1.22 Cibler des risques prioritaires	Prévenir le risque routier professionnel	Sensibiliser et former les chefs d'entreprise à l'évaluation du risque routier et à sa prise en compte dans le DUER	CRAMIF

La CRAMIF et la gestion des risques professionnels des entreprises

Direction Régionale des Risques Professionnels

Prévention : conseille les entreprises pour les aider à préserver la santé des salariés et à assurer leur sécurité.

En fonction du lieu d'implantation de votre établissement ou de votre chantier, prenez contact avec l'Antenne de votre département.

75 - PARIS

☎ 01 40 05 38 16 - Fax 01 40 05 38 13
✉ antenne75.prevention@cramif.cnamts.fr

77 - SEINE-ET-MARNE

☎ 01 64 87 02 60 - Fax 01 64 37 12 34
✉ antenne77.prevention@cramif.cnamts.fr

78 - YVELINES

☎ 01 44 65 79 40 - Fax 01 44 65 79 56
✉ antenne78.prevention@cramif.cnamts.fr

91 - ESSONNE

☎ 01 60 77 60 00 - Fax 01 60 77 10 05
✉ antenne91.prevention@cramif.cnamts.fr

92 - HAUTS-DE-SEINE

☎ 01 47 21 76 63 - Fax 01 46 95 01 94
✉ antenne92.prevention@cramif.cnamts.fr

93 - SEINE-SAINT-DENIS

☎ 01 44 65 54 50 - Fax 01 44 65 77 63
✉ antenne93.prevention@cramif.cnamts.fr

94 - VAL-DE-MARNE

☎ 01 42 07 35 76 - Fax 01 42 07 07 57
✉ antenne94.prevention@cramif.cnamts.fr

95 - VAL-D'OISE

☎ 01 30 30 32 45 - Fax 01 34 24 13 15
✉ antenne95.prevention@cramif.cnamts.fr

Service formation : ☎ 01 40 05 38 50 / ✉ formation.prevention@cramif.cnamts.fr

Médiathèque : ☎ 01 40 05 38 19 / ✉ mediatheque.prevention@cramif.cnamts.fr

Tarifification : calcule et notifie le taux de cotisation des accidents du travail et des maladies professionnelles des entreprises.

☎ 01 40 05 39 36 / ✉ tarification.atmp@cramif.cnamts.fr

Réparation : contribue à l'indemnisation des victimes de pathologies professionnelles.

☎ 01 40 05 47 76 / ✉ reparation.atmp@cramif.cnamts.fr

Direction Régionale des Risques Professionnels
Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France
17-19 avenue de Flandre - 75019 PARIS
Téléphone : 01 40 05 32 64
Fax : 01 40 05 60 90



 cramif.fr

 @CRAMIF

